

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

**LA DÉMARCHE DE RECONVERSION DE LA RÉGION BRESTOISE:  
ÉTUDE DE CAS**

**MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE**

**PAR AUDE-EMMANUELLE FLEURANT**

**JANVIER 2000**

## **REMERCIEMENTS**

Je voudrais tout d'abord remercier mon directeur, Yves Bélanger, pour son support ainsi que pour l'opportunité qu'il m'a offerte de travailler au sein du Groupe de recherche sur la reconversion industrielle. Ce fut pour moi la meilleure école de formation possible.

Je tiens également à souligner le rôle des membres du groupe E3D de l'Université de Bretagne occidentale. Leur soutien au cours de notre séjour et leurs remarques ont été grandement apprécié. Nous désirons également exprimer notre gratitude à ceux et à celles qui nous ont accordé une entrevue.

Je voudrais remercier le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) pour sa contribution financière à la poursuite de mes études ainsi que pour le financement d'un stage à Brest.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>II</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES.....</b>	<b>V</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>VI</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
PRÉSENTATION DE L'HYPOTHÈSE.....	2
<b>CHAPITRE I LA RECONVERSION : ENJEUX ET APPROCHES .....</b>	<b>5</b>
1.1 LE PROBLÈME DE L'EMPLOI.....	6
1.2 LE PROBLÈME SECTORIEL .....	9
1.3 LE RÔLE DE L'ÉTAT .....	12
1.3.1 Le Royaume Uni.....	12
1.3.2 L'Allemagne.....	13
1.3.3 Les États-Unis .....	14
1.4 LA RECONVERSION : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION.....	16
1.5 LA QUESTION DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT : LES APPROCHES .....	20
1.6 CADRE GÉNÉRAL DE L'ANALYSE .....	22
1.7 MÉTHODE.....	23
<b>CHAPITRE II LA FRANCE : L'AJUSTEMENT À REGRET.....</b>	<b>25</b>
2.1 LA DYNAMIQUE CENTRALISATRICE.....	26
2.2 LE POIDS DE L'INDUSTRIE DE DÉFENSE EN FRANCE.....	31
2.2.1 L'industrie et l'enjeu sectoriel .....	31
2.2.2 L'emploi.....	34
2.2.3 La dimension régionale .....	36
2.3 LA FRANCE ET LA RECONVERSION .....	37
2.3.1 Le rôle de la Délégation aux restructurations .....	40
2.3.2 Le Fonds pour les restructurations de la défense (FRED).....	41
2.4 CONCLUSION.....	42

<b>CHAPITRE III LE CAS DE BREST.....</b>	<b>47</b>
3.1 QUELQUES DONNÉES GÉNÉRALES .....	51
3.2 LA BASE INDUSTRIELLE BRESTOISE : LE POIDS DE LA DÉFENSE .....	53
3.3 LE PÔLE DE CONSTRUCTION ET DE RÉPARATION NAVALE .....	54
3.3.1 La composante civile de l'industrie navale .....	57
3.4 LE PÔLE ÉLECTRONIQUE .....	58
3.5 LE PÔLE PYROTECHNIQUE .....	60
3.6 LE DÉCLIN DES ACTIVITÉ MILITAIRES ET LE POSITIONNEMENT DE BREST FACE À LA RECONVERSION.....	61
3.6.1 Le milieu syndical et sa dynamique .....	62
3.6.2 Le rôle des institutions locales .....	64
3.6.3 L'Europe.....	66
3.7 CONCLUSION.....	67
<b>CHAPITRE IV ÉTAT VERSUS RÉGION : LE DILEMME DE BREST.....</b>	<b>70</b>
4.1 DEUX APPROCHES, DEUX LOGIQUES .....	70
4.2 OÙ VA LA RECONVERSION DANS LE CADRE BRESTOIS ? .....	73
4.3 LA SNPE, UN CAS UNIQUE.....	74
4.4 LES OBSTACLES À LA RECONVERSION.....	76
4.4.1 Le refus de délocaliser les enjeux au niveau des acteurs de première ligne .....	76
4.4.2 L'héritage militaire, culture d'exception .....	83
4.4.3 Le contrôle sur les orientations du développement économique, une affaire d'État.....	86
4.4.4 L'absence de mobilisation régionale, une muraille apparemment difficile à franchir.....	88
4.5 PISTES DE SOLUTIONS.....	94
4.5.1 Exploiter les outils disponibles .....	94
4.5.2 Occuper l'espace accessible .....	98
4.6 CONCLUSION.....	100
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>101</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>105</b>

## LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Figure 1	Évolution des dépenses militaires mondiales, 1989-1997, en milliards de dollars (ÉU) constants de 1995 .....	5
Figure 2	Comparaison de l'évolution des dépenses militaires pour l'Allemagne, le Royaume Uni et la France, 1989-1997, en milliards de dollars (ÉU) constants de 1995.....	28
Figure 3	Évolution du budget destiné aux équipements (Titre V et VI) des armées françaises, 1988-1998, en milliards de francs constants de 1998.....	29
Figure 4	Comparaison des crédits d'équipements votés et des dépenses réalisées, en milliards de francs de 1996 .....	29
Tableau 1	Les huit premières firmes de défense française, 1998.....	31
Figure 5	Décroissance des emplois liés à l'industrie de défense en France,..... 1982-1997, en milliers.....	35
Tableau 2	Les grands secteurs de l'activité économique de la zone de Brest, 1990, en pourcentage.....	51
Tableau 3	Récapitulatif .....	72

## RÉSUMÉ

Ce mémoire procède à l'analyse des obstacles à la reconversion et au développement d'une région française aux prises avec des réductions importantes de l'activité économique traditionnelle générée par la présence des entreprises militaires sur son territoire. De façon plus précise, cet exercice tend à démontrer que dans le contexte français actuel, il est difficile de renverser la logique dominante d'ajustement de l'activité économique régionale aux prérogatives nationales puisque cette logique laisse peu de place à la reconversion dans les objectifs qu'elle poursuit.

Les impératifs introduits par l'adaptation des bases industrielles de défense nationales au nouveau contexte issu de la fin de la guerre froide ont obligé les États à faire face à de nouveaux enjeux dont ceux de l'emploi du marché de la défense et ceux des secteurs d'activité de haute technologie dont le dynamisme dépend en bonne partie des fonds provenant du ministère de la défense. La France n'a pas échappé au processus de réorganisation de l'activité militaire ayant eu cours à la suite de la fin de la guerre froide. La façon dont les politiques de restructuration et d'ajustement ont pris corps dans le champ régional est l'illustration concrète des difficultés liées à la fois à un problème d'adaptation majeur pour les États occidentaux, et à la mise en oeuvre d'un projet de reconversion régional endogène.

Dans la formulation de ses politiques de restructurations, le gouvernement central français semble avoir largement privilégié la dimension sectorielle des activités de défense, et avoir agi pour positionner favorablement et maintenir une industrie sur laquelle elle a appuyé son développement technologique. Ce choix n'est pas sans conséquence pour les régions, comme Brest, dont la prospérité économique est dépendante de la présence d'industries de défense sur le territoire. Face à cette situation, certains acteurs de la région brestoise cherchent à mettre sur pied une stratégie de développement endogène ayant pour objectif la rupture du lien de dépendance à l'État central. Cependant, les obstacles auxquels ils se heurtent, provenant essentiellement de la logique des restructurations du pouvoir central, apparaissent constituer un frein appréciable à la formulation d'un projet de reconversion mobilisateur.

## Introduction

La fin des années 80 a été marquée par une juxtaposition conjoncturelle d'événements et de phénomènes qui ont profondément modifié la scène politique internationale. En effet, la fin de la guerre froide, la mondialisation rapide des échanges commerciaux et des communications, les divers mouvements de concentration des activités économiques et technologiques, l'émergence de préoccupations politiques quant aux dettes et aux déficits nationaux en Occident, la consolidation des grands ensembles économiques régionaux tels que l'Alena ou l'Union européenne ont tous, à des degrés divers, contribué à redéfinir le paysage politique mondial, forçant les États à se réajuster à un contexte nouveau et sans précédent. Si tous ces phénomènes ont profondément marqué les relations internationales, ils ont également eu des conséquences dont il est difficile de mesurer les impacts sur tous les aspects de la vie politique, économique et sociale des pays .

La question de la défense, qu'elle soit abordée d'un point de vue politique (politique de défense nationale, stratégie, etc.) ou d'un point de vue économique (programmes d'acquisitions, budgets, base industrielle de production de matériel militaire) n'échappe pas à cette dynamique et même, au contraire, plus que tout autre secteur d'activité économique, elle s'en trouve profondément bouleversée. La chute du mur de Berlin, conjuguée aux efforts de diminution de la dette et du déficit national dans la plupart des pays occidentaux a accentué un mouvement de décroissance des budgets de défense nationaux et a introduit des modifications importantes dans les grandes orientations de la politique de défense des divers pays en Europe et en Amérique du nord. Bref, le secteur de la défense en entier a subi et continue de subir des mutations en profondeur.

Il va sans dire que la base industrielle de production militaire est directement touchée par cette situation sans précédent et se retrouve face à une panoplie de stratégies quant à la façon de s'adapter à cette nouvelle donne, allant de la fermeture d'usines à la reconversion complète de la production dans le secteur civil. Les mouvements de concentration et de fusion des géants de l'aérospatiale aux États-Unis constituent un bel exemple d'un des choix possibles, effectué en fonction d'un contexte difficile de

décroissance des budgets et d'augmentation des coûts du développement. La plupart de ces choix et de ces stratégies a des répercussions directes sur l'emploi.

Ainsi, les conséquences des bouleversements ne se manifestent pas que sur la scène géopolitique et économique tant mondiale que nationale, mais tendent aussi à s'inscrire dans la vie quotidienne des gens. C'est pourquoi il devient intéressant de circonscrire dans le champ d'étude des transformations de la base industrielle de défense et des processus de restructurations, les effets concrets et les dynamiques qu'ils provoquent chez les populations touchées.

L'étude de cas sur laquelle nous concentrons notre attention illustre les difficultés de la transition, et met en lumière la multiplicité des points de vue et des intérêts en jeu dans un tel processus. En effet, la situation de Brest, collectivité largement dépendante des activités militaires, présente avec force les difficultés liées aux mutations de l'industrie de défense et à la reconversion d'une économie locale largement fondée sur la production destinée au marché militaire national. Nous avons eu l'occasion, au cours de l'automne 1998, d'effectuer un stage au sein du groupe E3D de l'Université de Bretagne occidentale, située à Brest. Ce groupe de recherche multidisciplinaire étudie notamment les problèmes de la région en regard de la restructuration des industries de défense et de leurs possibilités de reconversion. Ce stage nous a permis de prendre contact avec plusieurs acteurs des milieux sociaux, politiques et économiques de la région et d'observer sur le terrain, d'une part, comment se concrétise la problématique de la décroissance des dépenses militaires et d'autre part, de quelle façon la collectivité envisage la question de la reconversion et entend la mettre en oeuvre.

### *Présentation de l'hypothèse*

Au cours de ce mémoire, nous allons montrer d'une part l'existence au niveau de l'État français, d'une logique en matière de reconversion visant d'abord et avant tout le repositionnement et le renforcement sélectif de la base industrielle de défense nationale. D'autre part, nous avons observé, dans la région étudiée, l'absence d'un projet et d'un consensus en faveur d'une véritable reconversion, susceptible de présenter une alternative à la logique et aux actions de l'État.

À partir de ces éléments, nous énonçons l'hypothèse suivante:

### **HYPOTHÈSE**

En l'absence d'une position régionale claire et consensuelle en faveur de la reconversion, l'État central français continue d'imposer sa logique à la région de Brest même si, formellement, sa politique est supposée tenir compte des sensibilités régionales.

Dans le but de mettre notre sujet en perspective, nous verrons, au chapitre 1, les principaux enjeux soulevés par le phénomène de décroissance des dépenses militaires en Occident, principalement au plan de l'emploi et de la maîtrise des secteurs de haute-technologie. Trois expériences étrangères, soit celles de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et des États-Unis, seront abordées dans le but d'illustrer la multitude de stratégies adoptées par les États et leurs régions face aux nouvelles contraintes de la fin de la guerre froide. Par la suite, il sera question des grandes approches théoriques quant à la définition du concept de reconversion, son application ainsi que les instruments qu'il requiert.

Dans la deuxième partie, nous brosserons un portrait général du poids représenté par les activités industrielles de la défense dans le système français, du rôle qu'il tient dans la nation ainsi que de son évolution depuis la fin de la guerre froide en 1989. Nous retracerons notamment les grandes lignes du livre blanc sur la défense de 1994 et le contexte actuel dans lequel s'inscrit la France (processus de construction européen, redéfinition du rôle de la France, etc.). Cet exercice sera suivi d'un regard sur la position et l'approche de l'État central français en matière de reconversion ainsi que d'un examen des structures et des outils mis en place pour l'application des politiques adoptées. Ce chapitre se conclura sur un compte rendu des éléments importants à retenir pour procéder à l'analyse.

Le chapitre 3 sera consacré à l'élaboration d'un portrait détaillé de la situation socio-économique de Brest, en mettant un accent tout particulier sur le poids économique que constitue l'activité des firmes de défense dans la dynamique régionale. Ce profil sera

suivi d'une description des principaux acteurs économiques, institutionnels, sociaux et politiques de la région. Ce chapitre exposera également la principale approche privilégiée par le groupe E3D en matière de reconversion. Ce chapitre se terminera par une revue des principaux éléments à retenir pour l'analyse.

La quatrième partie constituera le cœur du mémoire. Elle visera à procéder à une mise en interface de l'approche en reconversion souhaitée et portée par Brest avec l'approche proposée par l'État central. Il y aura donc lieu d'effectuer une comparaison avec les principaux éléments retenus des chapitres deux et trois en regard des objectifs, des champs d'activités couverts, des forces et faiblesses et des logiques auxquelles correspondent chacune des stratégies. Cet exercice nécessitera un examen approfondi des points de rencontre et des lieux de rupture entre les démarches française et brestoise. Est-ce que ces lieux de rupture peuvent constituer un frein à la reconversion régionale ou ceux-ci proviennent-ils plutôt de la dynamique régionale? Voilà le centre de la problématique de ce mémoire et c'est pourquoi ce chapitre se terminera sur une présentation des pistes de solution et des grands enjeux qui se dégagent de l'opposition entre stratégies nationale et régionale.

En guise de conclusion, nous effectuerons un retour sur l'hypothèse de départ afin de voir si elle se vérifie en tout ou en partie ou si elle nous révèle de nouvelles pistes de recherche quant à la problématique étudiée. Cette partie de l'exercice devrait permettre d'établir s'il existe un manque de correspondance entre les volontés nationales et régionales et surtout d'entrevoir ce qu'on peut prévoir pour l'avenir de Brest en regard des éléments exposés dans ce mémoire.

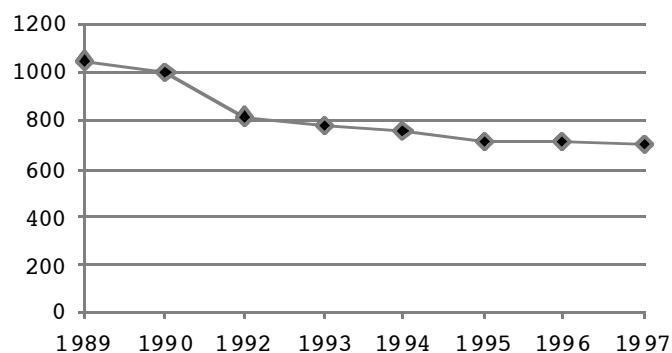
## CHAPITRE I

### La reconversion : enjeux et approches

La fin de la guerre froide a amorcé de façon significative un mouvement de diminution des dépenses destinées aux armées en Occident. Même si plusieurs auteurs<sup>1</sup> situent le point d'origine de cette décroissance en amont de 1989 - année de la chute du mur de Berlin - la fin de l'affrontement Est-Ouest a contribué à mettre en évidence et à accentuer le processus (Scaringella, 1998, p.25).

**Figure 1**

**Évolution des dépenses militaires mondiales, 1989-1997, en milliards de dollars (ÉU) constants de 1995**



Source : Annuaire 1998 du SIPRI

Cette transformation majeure de l'environnement économique des firmes de défense, qui s'est notamment illustrée par une contraction des marchés intérieurs et par une compétition plus féroce sur les marchés extérieurs, a forcé ces dernières à réagir. Les

<sup>1</sup> Carroué affirme que le mouvement des décroissances des dépenses s'amorce en Europe en 1984 (Carroué, 1994a). Bélanger (1997), traitant la question d'un point de vue mondial, estime que 1987 a constitué l'année du plafonnement des dépenses pour amorcer une diminution en 1989. Le Stockholm International Peace

conséquences des divers ajustements auxquels elles ont procédés ont mis en lumière les multiples dimensions du rôle qu'elles ont tenu au cours de la guerre froide, particulièrement au plan de l'emploi et du développement des secteurs de haute-technologie.

Dans cette perspective, ce qui a été appelé la crise des industries de défense se traduit en fait par un problème d'adaptation qui soulève de nombreux enjeux ne se limitant pas uniquement aux activités militaires. Il apparaît donc important d'analyser de façon plus détaillée chacun de ces enjeux afin de bien comprendre la notion de reconversion.

### *1.1 Le problème de l'emploi*

L'emploi est sans doute devenu une des questions les plus épineuses de la problématique de l'adaptation des industries de défense. En effet, les coupures dans les budgets militaires, notamment ceux liés aux acquisitions, ont plus souvent qu'autrement signifié des mises à pieds massives. Par exemple, Galy-Dejean (1993, p. 19) rapporte qu'on chiffrait à un million le nombre d'emplois liés à l'industrie de défense en Europe en 1992 alors qu'en 1984, on en dénombrait 1,64 million.

Selon la plupart des auteurs, le problème de l'emploi lié à l'industrie militaire est de deux ordres. Le premier est attribuable aux caractéristiques particulières de la main-d'œuvre travaillant dans ce secteur. En effet, dans l'ensemble, les employés du secteur de la défense sont plus qualifiés et scolarisés que les moyennes nationales. Une bonne partie des travailleurs est constituée d'ingénieurs et de scientifiques<sup>2</sup>. De plus, les emplois dans l'industrie militaire sont globalement mieux payés.

Employment in the defence industry is characterized by an above-average proportion of workers with higher degrees, particularly in science and technology, while the share of workers with only compulsory education is markedly low. (...) In all countries, including the European socialist countries, the defence workforce in the key and leading enterprises is paid above-average wages and salaries, not

---

Research Institute, une autorité reconnue en matière d'observation des dépenses militaires mondiales, situe également le point d'origine de la décroissance en 1989 (SIPRI, Yearbook, 1998).

<sup>2</sup> Dumas affirme qu'aux États-Unis, à peu près 30% des ingénieurs formés travaillent dans le secteur de la recherche et du développement de la défense (Dumas in MacCorquodale *et al.* (ed), 1993, p. 26).

only the scientists, engineers and other professionals, but also the production workers (Paukert et Richards (ed), 1991, p. 212).

Compte tenu des caractéristiques spécifiques de la force de travail oeuvrant dans le secteur de la défense, il apparaît que les coupures dans les budgets militaires auront pour conséquence directe des mises à pied, mais que ces licenciements affecteront majoritairement des emplois de qualité et bien rémunérés (Ferembach, 1994, p.16). Dans cette perspective, la somme des pertes d'emplois liées au phénomène de décroissance des dépenses militaires ne transmet qu'une vision partielle de la réalité. En effet, elle ne donne qu'une lecture quantitative des vagues potentielles ou réelles de chômage, sans rien révéler des pertes de savoir-faire techniques et scientifiques encourues par les rationalisations et les restructurations de l'industrie.

Or, en ce qui concerne l'éventuelle intégration de ces effectifs dans les secteurs civils de production, plusieurs analystes sont sceptiques quant à l'aisance avec laquelle elle peut s'opérer. La culture de production spécifique au secteur de la défense constituerait selon eux un frein à l'adaptation de cette main-d'œuvre dans les marchés civils<sup>3</sup>. Ainsi, contrairement au sens commun qui tend à laisser croire qu'il peut être facile pour un ingénieur ou un technicien spécialisé de se retrouver un emploi comparable compte tenu de la nature de sa formation, la réussite du passage à la vie civile est loin d'être assurée.

Pour ce qui est des professions scientifiques et techniques, les études menées sur la situation aux États-Unis distinguent trois principaux obstacles à la reconversion vers les activités commerciales: 1) les ingénieurs militaires ignorent trop souvent la notion de prix de revient; 2) les directeurs commerciaux, de leur côté, considèrent que ces ingénieurs ne sont guère aptes aux tâches commerciales; 3) les ingénieurs eux-mêmes estiment que la défense a plutôt besoin de spécialistes, et les entreprises commerciales de généralistes (Ball, 1986, p. 454).

Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer cette situation. Dans un premier temps, le mode de production qui domine dans les firmes militaires est très différent de celui des firmes civiles (Ferembach, 1994, p. 16). En effet, l'industrie militaire est principalement préoccupée par la production de petites séries; ses cycles de développement sont plus longs que ceux du secteur civil; on y privilégie la performance

---

<sup>3</sup> Pour un récapitulatif exhaustif des principaux obstacles internes et externes au passage d'une production militaire à une production civile, voir Bélanger *et al.*, 1996, p. 66.

technique des équipements et des systèmes plutôt que le contrôle des coûts; les exigences sont très spécifiques et tendent à former des personnes extrêmement spécialisées (Malecki et Stark *in Breheny*, 1988, p. 73; Bélanger *et al.*, 1992, p. 20).

Le deuxième problème lié à l'emploi concerne la distribution géographique de l'industrie de défense sur les territoires nationaux.

In fact, defense spending is more concentrated spatially than most other types of government spending. As a result, cuts in defense spending will work their way through the economy unevenly, affecting some states and communities significantly more than others (Atkinson, 1993, p. 108).

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'industrie qui s'est constituée pour répondre aux besoins toujours grandissants de la course aux armements a eu tendance à se concentrer régionalement, créant un phénomène de dépendance des communautés à ce type d'activités présentes sur leur territoire. Si la décroissance des dépenses militaires affecte les effectifs de travailleurs dans leur globalité, il est important de souligner que les mises à pied sont à l'image de l'industrie, soit concentrées régionalement.

Cette répartition géographique de l'industrie de défense est attribuable à plusieurs facteurs qui sont liés, d'une part, à leur type d'activité et d'autre part, au marché qui est desservi, soit un marché public à forte coloration politique. Mentionnons, entre autres éléments, la proximité des bases militaires et des installations gouvernementales, la proximité des grands centres urbains pour les entreprises requérant une main d'oeuvre abondante et qualifiée et les pressions de l'électorat comme facteurs ayant contribué à placer les firmes de défense là où elles sont (Bélanger *et al.*, 1992, p. 20).

De plus, une autre dimension à relever quant à la disposition territoriale de l'industrie de défense est la sous-traitance. En effet, dans les régions dominées par une économie militaire, on note généralement la présence d'une ou deux grosses firmes - les maîtres d'oeuvre - et d'une multitude d'entreprises sous-traitantes gravitant autour de ces maîtres d'oeuvre et du marché qu'elles leur procurent.

Many prime contractors subcontract work to firms located in areas that already receive significant prime contracts (...). In addition, although prime awards, particularly small awards, may be geographically dispersed, in part for political

reasons, much of this work is subcontracted back to a few areas with high concentrations of firms and people that specialize in defense work (...) (Atkinson, 1993, p. 109).

Atkinson est appuyé dans ses observations portant, dans ce cas-ci, sur la situation américaine, par les nombreux travaux d'Ann Markusen (1992) sur ce qui a été qualifié comme le « sunbelt » aux États-Unis, ainsi que par les ouvrages dirigés par Breheny (1988) et par Paukert et Richards (1991) regroupant des études de cas nationaux et régionaux concernant l'influence des dépenses militaires sur l'emploi et le développement. Les impacts des réductions budgétaires ne se feront donc pas sentir seulement au niveau de la grande entreprise, mais également dans tout le réseau de petites et moyennes entreprises (PME) et de petites et moyennes industries (PMI) qui s'est formé dans les régions où l'économie est dominée par le secteur militaire. Toutefois, la majorité des auteurs soulignent les difficultés que soulève le recensement des activités de firmes sous-traitantes ainsi que l'évaluation de leur dépendance par rapport au marché militaire. Il appert que leur production ou encore les services qu'elles fournissent ne sont pas, en général, comptabilisées par les divers ministères de défense.

Il y a donc lieu de faire ressortir deux dimensions du problème particulier des pertes d'emplois associées à la décroissance des dépenses militaires. Citons, en premier lieu, les aspects relevant des caractéristiques spécifiques de la main d'œuvre, soit la dimension qualitative et, en second lieu, les aspects se rapportant à la distribution et à la concentration régionale, c'est à dire la dimension quantitative. Ces dimensions nuancent le portrait de l'impact des réductions budgétaires militaires puisque d'une part, elles font ressortir qu'il ne s'agit pas uniquement de replacer la force de travail « dégagée » par la diminution des activités de défense vers le marché commercial et, d'autre part, elles démontrent que le problème sera vécu beaucoup plus durement par certaines communautés et localités que par d'autres.

### *1.2 Le problème sectoriel*

Ce que nous avons appelé le problème sectoriel concerne non seulement la nature particulière des activités de défense, mais surtout la façon dont les gouvernements canalisent les fonds leur étant destinés. En effet, les dépenses militaires n'influencent pas que l'emploi et sa répartition dans l'espace national. Elles préservent la base

d'approvisionnement de l'État en matériel militaire qu'il estime nécessaire à sa protection. Elles sont également en mesure d'influencer directement certaines catégories du développement économique. Qui plus est, ces catégories sont souvent considérées par les États occidentaux comme vitales pour la compétitivité de leurs firmes sur les marchés internationaux.

La nature des dépenses militaires est sectorielle puisque la majorité des fonds est destinée à quatre ou cinq secteurs d'activités bien ciblés soit le naval, l'aérospatiale, l'électronique, les produits chimique et, dans certains cas, le nucléaire (Bélanger *et al.*, 1992, p. 19). Avec la course aux armements, les besoins en systèmes de défense se sont modifiés, ce qui a surtout profité aux secteurs de la haute-technologie, alors que l'importance accordée aux secteurs conventionnels s'est amoindrie, ce qui s'est manifesté par une diminution des crédits à leur égard.

One reason for the concentration of defense spending is the change in the nature of defense production. Since World War II, defense procurement has focused less and less on conventional military products (e.g., trucks, tanks, rifles) and more on aerospace and electronic-based products (Atkinson, 1993, p. 114).

Ce phénomène n'est pas exclusivement attribuable à l'escalade militaire et technologique issue de l'affrontement Est-Ouest. Il est aussi étroitement lié à une conception néo-classique du commerce international où les pays occidentaux ont vu s'accroître leur avantage comparatif au plan de la compétitivité internationale dans le développement des secteurs de haute-technologie (Chesnais, 1990, p. 134), particulièrement le spatial, l'aéronautique et l'électronique. En effet, les États ont jugé qu'ils disposaient des ressources nécessaires pour que ces secteurs, et surtout les entreprises qui les constituent, se repositionnent stratégiquement sur les marchés internationaux. Dans cette perspective, ils ont été en mesure d'influencer leur développement par le biais des crédits de recherche et de développement et d'utiliser les grands programmes militaires comme une politique industrielle (Breheny, 1988, p. 2).

En outre, on a longtemps cru que les innovations ayant lieu dans le secteur de la défense glisseraient vers le secteur civil, assumant ainsi un rôle de locomotive du développement technologique commercial et renforçant ainsi l'idée du maintien de la compétitivité sur la scène internationale. Ce phénomène de transfert de technologie de la défense au civil a été appelé le *spin off*. Or, ce postulat s'est avéré erroné pour plusieurs

raisons. D'une part, la très grande spécialisation des technologies des systèmes d'armement a fait en sorte que leur passage vers les marchés civils a été rendu très difficile. De plus, le coût de ces technologies est souvent exorbitant, ce qui ne répond pas aux exigences des marchés visant la consommation de masse (Chesnais et Serfati, 1992, p.131). D'autre part, le secret lié au développement des technologies de pointe militaires a, purement et simplement, restreint la quantité des transferts, éliminant du même coup l'utilisation possible de la recherche et du développement de défense à des fins civiles.

Moreover, many of the specialized technologies which are created are unlikely to offer any usefulness to commercial industry. Further, much of the technology has been imbedded in classified weapons systems which tends to restrict commercial access (Goldstein *in* Bischak, 1991, p. 45).

De plus, ce système d'injection des crédits publics dans les secteurs de pointe a donné naissance à tout un processus d'augmentation des coûts de développement, réduisant du même coup la compétitivité technologique et commerciale des firmes. Ces dernières sont donc devenues de plus en plus dépendantes de ces crédits pour leur survie (Van Scherpenberg *in* Hébert, 1998, p. 83). Une autre des conséquences observées provient du fait que certains secteurs, tels que l'électronique et l'informatique, se sont trouvés dépassés par les innovations civiles (Chesnais et Serfati, 1992, p.174). Ces secteurs doivent maintenant se tourner vers les marchés commerciaux pour trouver le « nec plus ultra » en matière technologique et ce, à des prix beaucoup plus compétitifs.

Les coupures dans les budgets militaires peuvent donc signifier une perte de l'emprise de l'État sur un outil de développement technologique. Cette nouvelle réalité n'est pas sans conséquences pour sa base industrielle ainsi que pour la compétitivité internationale de cette dernière.

Le déclin de la présence militaire nécessite donc des efforts de transition permettant de conserver le dynamisme des technologies. Sans réinvestissements, les pays concernés risquent de perdre des progrès technologiques, moteurs de la compétitivité internationale (Ferembach, 1996, p. 15).

Tout comme l'emploi, ce que nous nommons le problème sectoriel interpelle directement les gouvernements. La fragilisation de la base industrielle et technologique des États occidentaux constitue un enjeu majeur de la décroissance de leurs dépenses

militaires. Cette dernière, comme nous avons tenté de l'illustrer, peut avoir un impact beaucoup plus large qu'une simple réduction du secteur de la défense. Nous l'avons vu les entreprises ne désservant plus ce marché peuvent éprouver de grosses difficultés à s'insérer dans les marchés civils. L'inquiétude soulevée par ces deux problèmes de taille interpelle directement l'État.

### *1.3 Le rôle de l'État*

Ces deux aspects très importants de ce que nous appelons la crise des industries de défense nous amènent à situer l'espace où elle se fait le plus sentir, c'est à dire les territoires locaux profondément affectés par la perte d'emplois de qualité occasionnée par les mises à pied massives dans un contexte de concentration de la production. Compte tenu de la position historique de l'État en matière de défense (choix politiques en matière de sécurité nationale, octroi de subventions ou orientation des décisions pour ce qui est estimé nécessaire à la protection de la nation), il apparaît maintenant difficile que ce dernier puisse se dédouaner de toute responsabilité dans le processus d'adaptation de son industrie de défense. Les questions qui se posent quant à l'attitude qu'il devrait adopter sont nombreuses.

Par exemple, si l'on considère que la crise des industries militaires nécessite une intervention de l'État, on doit s'interroger alors sur l'approche à privilégier compte tenu de l'évolution des enjeux liés aux changements économiques et politiques du secteur de la défense sur la scène internationale. Étant donné la complexité de la situation, l'État étant lié autant par ses engagements internationaux que par ses responsabilités à l'intérieur de ses frontières, la réponse à cette interrogation n'est pas évidente et chaque État doit, en quelque sorte, résoudre seul sa quadrature du cercle. D'ailleurs, si les effets de la crise sont semblables dans tous les pays occidentaux (chômage, perte de contrôle sur l'orientation du développement technologique), force est de constater que la réponse des États face à la crise des industries de défense n'est pas uniforme.

#### **1.3.1 Le Royaume Uni**

Certains pays, comme le Royaume-Uni, ont opté pour une politique de non-intervention (*hands-off policy*) (Lovering, 1993, p. 134) dans la crise, abandonnant

en majeure partie aux forces du marché la responsabilité de réorganiser l'environnement économique et en laissant le soin au secteur privé de s'y adapter.

D'une politique d'acquisition classique destinée tout autant à fournir du matériel aux forces armées qu'à maintenir une base technologique et industrielle de défense complète, le MoD a adopté une politique d'achat basée sur la concurrence entre producteurs et sur le choix en fonction d'un rapport qualité / prix (De Vestel, 1993, p. 69).

Pour y arriver, le Royaume-Uni a donc procédé à une vaste privatisation des groupes qui lui appartenaient, comme British Aerospace et Rolls-Royce (Scaringella, 1998, p. 21). Dans l'ensemble, cette façon de faire a contribué, selon les voeux des dirigeants conservateurs qui ont mis en branle ce processus, à diminuer les coûts d'acquisition du matériel militaire. Cette stratégie a également permis de miser sur la concurrence entre fournisseurs, tout en réduisant la dépendance des entreprises au client unique que représente le ministère de la défense, forçant ces dernières à se tourner vers les marchés extérieurs et à s'associer avec d'autres compagnies sur la scène mondiale.

Non seulement le Royaume-Uni préfère voir son industrie de défense dans des mains privées, mais il est également assez souple lorsqu'il s'agit de savoir si ces mains doivent être britanniques ou étrangères (Taylor in Hébert, 1998, p. 75).

Toutefois, cette décision d'adopter une politique de nature non-interventionniste et de ne conférer à l'État qu'un rôle de surveillant et de soutien à l'industrie, notamment au plan des exportations, a été lourde de conséquences pour les travailleurs. Lignières-Cassou (1998, p. 139) mentionne que l'industrie de défense britannique, qui représentait 750 000 salariés au début des années 1980 n'en compte plus que 400 000 en 1995. De plus, Scaringella (1998) et Goudie (1997) soulignent avec force la perte de contrôle du Royaume-Uni sur le développement technologique de la nation.

### 1.3.2 L'Allemagne

Parallèlement, d'autres États se sont sentis interpellés tout autrement par cette situation. À ce titre, l'exemple de l'Allemagne apparaît intéressant. Malgré le faible niveau de dépendance des industries allemandes au marché de la défense nationale, (Scaringella, 1998, p. 21), la diminution du budget militaire de la RFA a tout de même généré un nombre appréciable de licenciements, ceux-ci se chiffrant à 140 000 à la fin des années 1980 (Van Scherpenberg *in* Hébert, 1998, p. 86). Or, une des principales

caractéristiques de la base industrielle de défense allemande est qu'elle est extrêmement concentrée régionalement (Carroué, 1993, p. 181-186). On peut donc estimer que les pertes d'emplois ont été vécues essentiellement au sein de quelques régions spécifiques et très dépendantes des activités de défense.

Cependant, l'État fédéral allemand n'a pas eu un réflexe d'intervention dans la crise. Ce sont les instances régionales qui, face à des vagues de chômage importantes et vis-à-vis des revendications des groupes syndicaux (Paukert et Richards, 1991, p. 70; Gordon et Mcfadden, 1984, p. 118) ont pris l'initiative de riposter. Dans le système allemand, ces instances régionales disposent en effet d'une marge de manœuvre significative en matière économique, ce qui leur a permis de mettre sur pied diverses mesures visant à amortir les effets de la décroissance des budgets militaires.

En RFA, les villes et Länder sont des entités à part entière qui peuvent ainsi entreprendre des activités économiques ou industrielles. Les gouvernements régionaux mènent une politique industrielle opiniâtre afin de créer des emplois et de tenter de maîtriser leur devenir face aux décisions des grandes firmes. Ceci est particulièrement vrai dans les industries d'armements et de hautes technologies (Carroué, 1993, p. 179).

Toujours selon Carroué (1993, p. 179), les Länder<sup>4</sup> auraient des participations d'ordre financière dans plusieurs firmes situées sur leur territoire, ce qui leur permettrait de « peser sur les orientations stratégiques » de ces entreprises.

Néanmoins, même si ce sont les instances régionales qui sont activement intervenues dans le processus d'adaptation de la base industrielle de défense allemande, elles ont tout de même bénéficié d'un soutien financier important de l'État (Lignières-Cassou, 1998, p. 142), ce qui représente aussi pour ce dernier une façon d'intervenir dans la crise, mais sans prendre les commandes de sa résolution.

### 1.3.3 Les États-Unis

Aux États-Unis, une approche plus sectorielle et industrielle a été adoptée au niveau national. Celle-ci a misé, dans un premier temps, sur la restructuration de la base

---

<sup>4</sup> Un Länder est l'unité administrative et politique similaire aux provinces canadiennes.

industrielle de défense qui a principalement procédé à un large mouvement de fusions et de concentrations des firmes oeuvrant dans des secteurs de production connexes.

Le plus étonnant est que le gouvernement américain se vante de n'avoir bloqué aucune proposition de fusion ou d'achat d'entreprises depuis 1992 et d'avoir encouragé et contribué généreusement à quatorze transactions majeures par l'intermédiaire de son programme de soutien à la réorganisation et à la restructuration de la base industrielle de défense (Bélanger *in* Hébert, 1998, p. 42).

Les États-Unis ont ainsi cherché à réorienter leur base industrielle de défense vers les marchés commerciaux et surtout vers les exportations en facilitant un processus de réorganisation qui leur a permis d'atteindre une taille critique et de devenir les leaders mondiaux dans des secteurs stratégiques comme l'aérospatiale (Lignières-Cassou, 1998, p. 151).

Toutefois, le gouvernement américain s'est également penché sur les problèmes des secteurs de productions plus conventionnelles qui ont éprouvé d'énormes difficultés après les réductions budgétaires. Il a donc mis sur pied un certain nombre de programmes s'adressant à des secteurs spécifiques, tel que le programme ARMS pour le secteur des munitions et le programme MARITECH pour le secteur naval (Bélanger *in* Hébert, 1998, p. 38). Ces programmes visaient essentiellement à diversifier la production de ces entreprises pour qu'elles soient en mesure de reprendre pied dans le marché civil, tout en restant des fournisseurs du département américain de la Défense.

Le gouvernement américain a également dégagé une série d'enveloppes budgétaires destinées à supporter des politiques de diversification sectorielles afin de maintenir en opération des entreprises jugées indispensables à la viabilité de la base industrielle de défense et à la sécurité des États-Unis (Centre canadien pour la sécurité mondiale, 1994, p. 14).

Parallèlement à ces orientations gouvernementales, il existe plusieurs exemples de reprise en main au niveau des États et des localités aux États-Unis. Dans plusieurs régions largement dépendantes des activités militaires, les organismes locaux relevant d'intérêts public et privé, les syndicats et les institutions politiques régionales ont fait front commun pour élaborer des stratégies de développement visant à redynamiser leur économie. Le cas de St-Louis illustre adéquatement ce propos. En effet, siège de la compagnie aéronautique McDonnell Douglas, récemment acquise par Boeing, la ville de St-Louis au Missouri a perdu plus de 68 000 emplois suite aux mouvements de

restructuration de l'industrie. Les divers intervenants privés et publics de la région ont donc créé une « Association pour la croissance et le commerce régional de St-Louis » qui visait essentiellement à favoriser l'émergence de petites et moyennes entreprises oeuvrant dans les marchés civils. Cette expérience a fonctionné et l'exemple de St-Louis est aujourd'hui cité comme une réussite<sup>5</sup>.

A lot of the recovery, speakers said, was due to the cooperation of the various governmental bodies and leaders on both side of the river and the programs initiated or expanded to aid business (Janecke, 1997).

Peu importe l'angle sous lequel la question est abordée et quelles que soient les sensibilités idéologiques des gouvernements, ces trois exemples, soit celui de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et des États-Unis, montrent qu'en bout de ligne, la question de la reconversion finit inévitablement par prendre corps dans le champ régional. L'analyse des expériences menées dans plusieurs pays montre également que c'est au plan régional qu'ont été formulés les politiques, les programmes et les projets se rapprochant le plus des sensibilités des personnes directement touchées par la crise.

#### *1.4 La reconversion : éléments de définition*

À la fin des années 1980, face à une crise qui apparaissait profonde et qui remettait en cause à la fois la pérennité des bases industrielles de défense, des emplois qui en dépendaient ainsi que des capacités technologiques nationales, plusieurs chercheurs ont remis à l'avant-scène le concept de reconversion. Les divers problèmes posés par la décroissance des dépenses militaires ont contribué à la réintroduction de cette notion proposée par les pacifistes dans les années 1970-1980. Perçue à l'époque comme un moyen de promouvoir la paix et d'enclencher un processus de désarmement général, la reconversion devait viser à investir l'argent destiné aux achats d'armements dans d'autres secteurs publics, pour créer des biens jugés socialement utiles. Dans cette optique, la reconversion venait appuyer, sans en être le centre, une multitude de revendications pour la paix et s'inscrivait dans le cadre plus large d'une certaine pensée socialiste progressiste (Cooper, 1995, p. 129).

---

<sup>5</sup> Les informations sur l'expérience de St-Louis sont tirées d'un article du *St-Louis Business Journal* écrit par Ron Janecke, 8 décembre 1997.

Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui, par rapport aux multiples enjeux soulevés par la crise de la défense, tels que l'emploi et le financement de la haute-technologie, ainsi qu'en regard du rôle de l'État dans le processus d'adaptation de sa base industrielle de défense, le concept de reconversion renaisse sous une forme revue et corrigée. Pour les fins de l'analyse qui sera effectuée dans le mémoire, nous avons regroupé les divers éléments de définition de la reconversion en trois approches principales qui touchent l'ensemble des repères théoriques proposés à ce jour.

Melman, un des penseurs reconnus de la question, présente une approche centrée sur l'unité de production. Selon lui, la reconversion est la transformation d'une installation dont l'activité principale est liée au secteur militaire « en vue de permettre le passage d'une mission militaire à une mission civile » (Melman traduit dans Bélanger et Desbiens, 1994, p. 4). Toutefois, cette transformation ne se limiterait pas à une simple modification de la vocation de la production du marché militaire au marché civil. Melman spécifie que des changements aux plans de la formation, de la planification et de la culture organisationnelle de l'unité sont nécessaires afin que le processus ait des chances de réussite.

Economic conversion from military to civilian economy includes the formulation, planning and execution of organizational, technical, occupational, and economic changes required to turn manufacturing industry, laboratories, training institutions, military bases and other facilities from military to civilian uses (Melman, 1988, p. 21-22).

Cette approche de la reconversion rallie un certains nombres d'autres auteurs tels Markusen, qui voit également la reconversion comme un processus s'effectuant au niveau de l'unité de production. « Economic conversion is defined as the reorganization of military-related facilities and human resources for production of non-military goods and services » (Markusen et Yudken, 1992, p. 11). Toutefois, cette vision limite le champ d'application de la notion de reconversion à l'entreprise, à laquelle revient la responsabilité de prendre la décision de sortir de son cadre traditionnel d'activités et de mobiliser les ressources pour y arriver. Or, il peut être difficile pour une entité dont la mission principale est de desservir le marché militaire de faire ce genre de choix.

But it is quite another thing for any firm to deliberately abandon a good thing, in the form of a military contract, for the production of some other item for which the market is as yet untested (Peattie, 1988, p. 16).

Cette approche que nous qualifions de locale s'appuie entre autres sur l'observation d'une culture de production et d'un mode de fonctionnement spécifique au secteur de la défense qu'il faut transformer complètement pour que le passage vers le civil soit couronné de succès. Cela suppose donc que les industries à vocation militaire soient capables de modifier non seulement leur production, mais également leur culture de relations de travail et organisationnelle. D'ailleurs, ce changement de culture constitue une qualification préalable à la réussite de la reconversion. À cet égard, Melman estime que la mise sur pied d'une organisation centrale de planification de la reconversion constituerait en fait un frein au processus.

That is contrary to the primary requirement for competent conversion planning: on-site responsibility and authority for both planning and execution (Melman, 1988, p. 25).

La deuxième approche se situe au niveau plus général de l'allocation des ressources. Fontanel et Hartley définissent en effet la reconversion comme « un processus de redéploiement des ressources dégagées par les forces armées ou par la baisse des industries d'armement en faveur de secteurs et de régions en expansion » (1992, p. 19). Cette définition de la reconversion signifie que c'est à l'État d'orienter les ressources qu'on suppose dégagées par la réduction des activités de défense vers de nouveaux champs d'activités prometteurs et en fonction d'une politique cohérente. On perçoit donc ici la reconversion comme une dynamique globale visant à diminuer la part des activités militaires dans l'économie nationale. Cette vision, associant étroitement reconversion et État est clairement exprimée dans le rapport Thorsson commandé par le gouvernement suédois en 1983, dont Bélanger rappelle les grandes lignes:

Constatant qu'il est vital, du point de vue politique, que le désarmement ne débouche pas sur une détérioration de la situation économique et qu'il faut faire en sorte que le transfert des ressources du militaire au civil contribue au développement de la base industrielle, il [le rapport Thorsson] conclut à la nécessité de concentrer le pouvoir au seul niveau capable de dégager une vision d'ensemble et de long terme. C'est donc aux instances supérieures de la machine gouvernementale qu'il devrait revenir d'articuler toute politique de reconversion (Bélanger, 1997, p. 697).

Certains, comme Welch, tout en adoptant une perspective d'ensemble, reconnaissent l'importance qui doit être accordée à l'unité de production. En effet, selon lui, le marché de la défense et les entreprises qui y travaillent possèdent effectivement leur propre logique, ce qui nécessite certes de leur part des efforts d'adaptation. Néanmoins, le désarmement soulève de nombreux enjeux qui débordent le cadre des activités militaires (Welch, 1993, p. 4). Dans cette perspective, l'État doit également faire des efforts et procéder lui aussi à une reconversion économique plus large en considérant des domaines de remplacement (Fontanel, 1994, p. 91).

Une troisième approche comprend la reconversion comme un processus ou comme une démarche visant la réduction de la dépendance aux activités de la défense, peu importe l'espace où elles s'effectuent.

Le concept de reconversion vise à mettre en évidence ce qui caractérise le passage d'une organisation de production de biens de défense à une organisation de production de biens civils. Sur le terrain, elle peut très bien être le résultat cumulé d'évolutions partielles et progressives et donc effectivement donner lieu à des opérations de diversification. Mais le but visé par la reconversion reste de modifier la dynamique d'une économie, d'un secteur ou d'une entreprise en vue de les rendre moins dépendants du marché de défense (Bélanger, 1997, p. 692).

Par diversification, Bélanger entend le déplacement partiel et progressif des activités vers le civil, par opposition à la rupture que comporterait le concept de reconversion tel qu'il est défini dans les deux autres approches présentées précédemment (Bélanger *et al.*, 1992, p. 37-38). Dans cette troisième voie, la reconversion inclurait la diversification. En outre, cette vision n'exclut ni la dimension locale, ni la dimension nationale. L'élément central de cette définition, celui que nous retenons, est que la reconversion signifie fondamentalement une réduction de la dépendance au marché de la défense, et que cela doit s'effectuer par le biais d'une démarche planifiée et encadrée.

Toutefois, la question qui se présente immédiatement à l'esprit lors de l'étude de ces définitions est celle de l'intervention de l'État. Aucune des approches de la reconversion citées ici n'en fait abstraction. C'est en effet un des aspects omniprésents des éléments exposés, qu'il s'agisse du rejet de l'action gouvernementale ou de l'attribution totale des responsabilités en matière de reconversion aux instances centrales, en passant par le partage des responsabilités entre les divers acteurs en présence. Autrement dit, dans la perspective où la reconversion doit s'effectuer à partir d'une démarche planifiée, il

convient de se demander de qui doit provenir l'initiative de son élaboration et de sa mise en oeuvre. Des éléments de réponse ressortent clairement des définitions mais il nous apparaît important de les préciser.

### *1.5 La question de l'intervention de l'État : les approches*

On observe essentiellement deux grandes approches en ce qui concerne le niveau d'intervention de l'État en matière de reconversion. La première est l'approche locale qui préconise que les stratégies de reconversion soient élaborées à proximité des endroits où elle est nécessaire, par exemple, qu'elles s'effectuent au niveau de l'entreprise. Très proche de la définition de la reconversion apportée par Melman, l'approche locale avance que les barrières que constituent la culture organisationnelle et le mode de fonctionnement de l'industrie de défense sont telles que les stratégies d'adaptation doivent s'élaborer au niveau de l'entreprise (Ferembach, 1996, p. 18) et apporter des changements importants quant à son fonctionnement et ses valeurs internes.

Toutefois cette approche n'exclut en rien une participation de l'État qui peut s'avérer substantielle, que ce soit en tant que support financier ou logistique. Il n'en demeure pas moins que cette approche situe les enjeux de la reconversion au strict périmètre de l'entreprise et de la sauvegarde des emplois, laissant de côté la dimension non négligeable des liens que cette dernière entretient avec son milieu, d'une part, et le rôle qu'elle joue dans l'ensemble économique national, d'autre part.

La deuxième approche, celle dite nationale, se préoccupe plutôt des enjeux nationaux engendrés par la crise des industries de défense, comme la remise en question de l'avenir des secteurs de haute-technologie. D'abord, l'État serait le seul acteur disposant de la vision à long terme et des outils de planification nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de reconversion. S'inspirant fortement des conclusions du Rapport Thorsson, cette approche stipule que l'État central doit insérer la reconversion au sein d'une politique industrielle beaucoup plus large pour faciliter l'adaptation de l'ensemble de son industrie de défense à son nouvel environnement économique. Dans cette optique, compte tenu de l'ampleur des ressources mobilisées, les institutions centrales devraient

également veiller à ce que ce transfert global s'articule de façon cohérente avec les objectifs économiques et industriels de la nation.

Economic conversion, while a response to the particular problems of military production should also be seen as a part of a broader response to the needs of the American Economy as a whole (...). The economic advantage offered by conversion are similar to the promises that industrial policy makes for the manufacturing economy as a whole (Cassidy, 1990, p. 180).

Cette approche, sans exclure la dimension locale, la relègue quand même au second plan. Mentionnons à cet égard le fait que la plupart des tenants de l'approche macro-économique soulignent les nombreux échecs de la reconversion en entreprise, comme ce fut le cas en Russie, notamment.

Une troisième option apparaît toutefois, constituant un pont entre les deux approches qui, sans être mutuellement exclusives, apparaissent tranchées au plan du niveau de l'intervention. Cette troisième voie suggère que compte tenu de la multiplicité des enjeux et de leur arrimage au plan politique, il est possible de penser la reconversion dans un espace intermédiaire où les démarches au niveau local et celles du niveau national auraient la possibilité de se rejoindre et de poursuivre des objectifs communs, en mettant à contribution à la fois les usines et les gouvernements.

Des questions concernant l'avenir de quelques usines impliqueront davantage une approche micro-économique tandis que les inquiétudes face aux perspectives d'avenir des secteurs de haute-technologie porteurs de développement donneront probablement lieu à une approche macro-économique. Rappelons toutefois que les deux types d'approches peuvent être conciliées et se retrouver au sein d'une même politique (Ferembach, 1996, p. 20).

Cet espace serait constitué, selon Bélanger (1997, p. 698), par le milieu régional, pont entre le local et le national. Son existence signifierait que la reconversion peut et doit être pensée à plusieurs niveaux afin de lui donner une réelle possibilité de se concrétiser et de poursuivre l'objectif de réduire la part du militaire tant dans les affaires des entreprises touchées que dans celles de l'État. Cette approche suppose également que la région est une entité qui possède une dynamique et une logique qui lui sont propres et qu'elle peut donc agir comme acteur de son développement économique. Selon nous, cette conception privilégiant le rôle de la région et favorisant un ancrage des stratégies provenant à la fois des niveaux local et national nous semble plus proche de la troisième

définition présentée plus avant, soit celle percevant la reconversion comme étant une démarche planifiée, puisqu'elle tient compte du point de vue de tous les acteurs concernés par la démarche et qu'elle cherche à les y associer.

Les acteurs du milieux brestois, dont l'expérience de reconversion constitue l'objet de ce mémoire, reprennent également l'approche voyant la reconversion comme une démarche planifiée ayant pour but une diminution significative du lien de dépendance à la défense. Mais ils ajoutent à leur définition une emphase plus accentuée sur l'aspect territorial. En effet, pour eux, c'est à la région touchée que revient la responsabilité de formuler un projet de reconversion mobilisateur et de briser la dynamique de dépendance à la défense. Ils ajoutent ainsi à l'objectif de réduction de l'activité industrielle militaire, celui de développement endogène entièrement pris en charge par les acteurs régionaux.

With the decline of these [military] activities, today, the very future of these travel-to-work areas is threatened. Henceforth, conversion takes on a new dimension. Originally an internal problem for the firm to adapt to a changing environment, conversion is becoming the affair of a whole region, a real question of planning, of regional development (De Penanros *in* Dundervill *et al.*, 1997, p.446).

### 1.6 Cadre général de l'analyse

Nous avons donc vu que les enjeux majeurs de la décroissance des dépenses militaires pour les États se situent à la fois au niveau national, par la remise en cause des activités de leur base industrielle de défense, et au niveau local, par la perte des emplois. Ces deux aspects de la problématique générale issue de la réduction des activités de défense se retrouvent d'une part, dans les définitions qui sont données du concept de reconversion, formulées pour répondre à ces enjeux et d'autre part, dans les approches qui sont privilégiées pour la mise en oeuvre de ce processus. Toutefois, dans la problématique plus spécifique de l'arrimage d'une politique nationale en matière de reconversion et des aspirations d'une région, les positions n'apparaissent pas aussi claires que dans la littérature et nous obligent donc à préciser certains éléments du cadre d'analyse qui guideront la rédaction de ce mémoire.

Nous avons décidé, dans un premier temps, de retenir en partie la définition qui présente la reconversion comme une démarche ou comme un processus planifié visant

globalement la réduction du volume d'activités militaires au profit des activités civiles. En effet, cette définition semble correspondre de façon adéquate au point de vue adopté par les acteurs de la région étudiée, notamment par le groupe E3D, et elle est assez large pour tenir compte des diverses formes que la reconversion peut emprunter. Toutefois, nous ajoutons à l'objectif de diminution de la dépendance aux activités de défense celui du développement orienté par la dimension territoriale. Dans cette perspective, la reconversion est également entendue au sens du groupe E3D, c'est-à-dire comme étant la construction d'un projet de développement devant prendre ses racines au sein de la région et devant offrir une alternative aux orientations privilégiées par l'État central. La région devient, dans cette perspective, une autre façon d'appréhender la question de la reconversion.

L'approche retenue en ce qui a trait à l'ébauche du projet de reconversion sera celle situant le point de rencontre (ou de conflit) des démarches centrales et locales au niveau régional. En effet, compte tenu de l'objet du mémoire, soit l'analyse d'une démarche de reconversion régionale, cette approche nous apparaît la plus adéquate pour éclairer, d'une part, la dynamique complexe qui s'est développée au niveau régional et, d'autre part, la prise en compte du point de vue de l'État ainsi que de ses priorités dans le processus, aspect qu'on ne peut exclure de l'étude et qui demeure présent dans notre hypothèse.

### *1.7 Méthode*

Pour les fins de réalisation d'un mémoire qui vise à illustrer certains enjeux du processus de reconversion tel que vécu par une région française, nous avons opté pour une démarche en deux temps. Dans un premier temps, afin de bien circonscrire tous les paramètres de la situation à l'étude, nous procéderons à une recension documentaire approfondie des ouvrages d'analyse et des textes gouvernementaux portant sur la prédominance et le fonctionnement de la base industrielle militaire française, sa répartition régionale ainsi que son rôle de catalyseur économique tant au plan national qu'au plan local. Nous effectuerons également un examen minutieux des politiques adoptées en matière de reconversion par le gouvernement français ainsi que des structures élaborées pour l'opérationnalisation de ces politiques. Cette démarche académique s'attardera en grande partie sur la base industrielle de la région brestoise,

afin d'établir un portrait fidèle de la situation actuelle et sera complétée d'une recherche statistique afin d'illustrer notre propos.

Dans un deuxième temps, nous procéderons à l'analyse de la situation de la région de Brest à partir du point de vue des acteurs directement concernés par la problématique. Cette opération, plus empirique, tablera sur le contenu des diverses entrevues effectuées au cours de notre stage de trois mois à l'Université de Bretagne occidentale, située à Brest même, ainsi que sur la documentation provenant des instances régionales et des groupes de travail de la région tels que le groupe E3D, la Communauté urbaine de Brest, la sous-préfecture, etc. L'information révélée par ces entrevues sera mise en perspective par rapport à la documentation disponible sur le sujet.

Parallèlement, une réflexion théorique constante s'effectuera tout au cours de la démarche, notamment en ce qui a trait à la conceptualisation des diverses dimensions du processus de reconversion telles que traitées par les auteurs ayant étudié la question. Par exemple, nous nous inspirerons fortement des définitions et des cadres généraux élaborés ou repris par le groupe E3D ainsi que par la députée Lignières-Cassou dans son rapport à l'Assemblée nationale française. Nous comptons faire ressortir les éléments théoriques pertinents au soutien de notre analyse et identifier comment ils peuvent s'arrimer à la réalité que nous avons choisi d'examiner.

## CHAPITRE II

### La France : l'ajustement à regret

De tous les pays européens, l'État français est sans doute celui qui, historiquement, a entretenu un lien des plus étroit avec sa base industrielle de production militaire. En effet, la France est, en matière de défense, un pays extrêmement centralisé, disposant d'une base industrielle militaire assez diversifiée pour lui permettre de ne pas avoir recours à des sources extérieures pour s'approvisionner en armes. Cette volonté d'indépendance au plan de la production d'armement apparaît solidement ancrée dans la notion de souveraineté et d'autonomie vitale à l'État français.

Le discours stratégique français s'organise autour de la souveraineté nationale et des moyens qu'elle nécessite. L'axe principal en est la force de dissuasion nucléaire en ce qui concerne les intérêts vitaux du pays. Dans cette perspective, l'existence d'un ensemble d'instruments autonomes de production d'armement est mise en avant comme contribuant à procurer les moyens concrets du libre-arbitre de la nation dans ce domaine (Hébert *in De Penanros*, 1995, p. 161).

Dans un premier temps, ce désir historique d'autonomie s'est exprimé et s'est concrétisé par l'adoption d'une stratégie de défense axée sur la maîtrise de l'arme nucléaire et dont la gestion politique ainsi que la planification des programmes s'effectuent au niveau des instances centrales (Serfati, 1996, p.18). D'ailleurs, la mission fondamentale de l'armée française s'articule autour de quatre fonctions principales, toutes liées à la possession de l'arme nucléaire: la dissuasion, la prévention, la projection et la protection (Jospin, 1997, p. 7-8).

Même si la fin de l'affrontement est-ouest lui a imposé une cure d'amaigrissement, la stratégie de défense française se trouve maintenant justifiée par la perception d'une plus grande instabilité mondiale suite à l'effondrement du bloc de l'est ainsi que par l'apparition de conflits régionaux sur le sol européen, conflits pour lesquels la France entend jouer un rôle de prévention et de gestion. Récapitulant les principaux objectifs de la politique de défense française lors d'un discours prononcé devant l'Institut des hautes études de la défense nationale, le premier ministre Jospin déclarait:

Il lui est cependant interdit [à la France] de négliger son dispositif militaire, d'abord parce que l'histoire enseigne la prudence et que la résurgence d'une menace majeure ne peut être définitivement écartée, ensuite parce que la France n'a pas plus la liberté que la volonté de se retirer du monde. [...] Fidèle à sa tradition, elle souhaite au contraire participer à la définition de l'équilibre mondial et contribuer au respect du droit international et des droits de l'homme, ainsi qu'aux actions en faveur de la paix (Jospin, 1997, p. 5).

La stratégie de défense française apparaît donc s'être peu modifiée depuis 1989, le personnel politique préférant l'ajuster à un nouveau contexte plutôt que d'en changer totalement les grandes orientations et ainsi remettre en cause un pilier de la souveraineté nationale. Le *Livre blanc sur la défense*, paru en 1994, tout en reconnaissant l'existence d'un nouvel environnement international, illustre bien la volonté de pérennité de l'attitude française quant au rôle de la défense nationale.

Préserver les intérêts vitaux de la France contre toute forme d'agression, en garantissant l'intégrité du territoire national, la liberté des citoyens, la souveraineté et les moyens de développement de la nation, en maintenant la crédibilité de notre dissuasion, par le jeu combiné de moyens nucléaires et conventionnels (France, 1994, p. 121).

Dans un second temps, la volonté d'indépendance militaire a également signifié la formulation de politiques préconisant l'autosuffisance en matière de matériel de défense et par conséquent, le maintien d'une base industrielle de production capable de répondre à la quasi totalité des besoins des forces armées françaises (Quilès et Chauveau, 1997, p.13). Comme le mentionne Schmieder (1997, p. 79), la subordination d'objectifs économiques aux orientations stratégiques françaises pendant la période de la guerre froide a donné naissance à un appareil de production industriel de défense important et diversifié, oeuvrant en bonne partie dans le secteur des hautes technologies. Mais l'industrie militaire est aussi directement tributaire des programmes et des décisions adoptées par le gouvernement central, ainsi que de ses crédits, notamment en matière de recherche et développement (Parlement européen, 1993, p. 20).

## 2.1 *La dynamique centralisatrice*

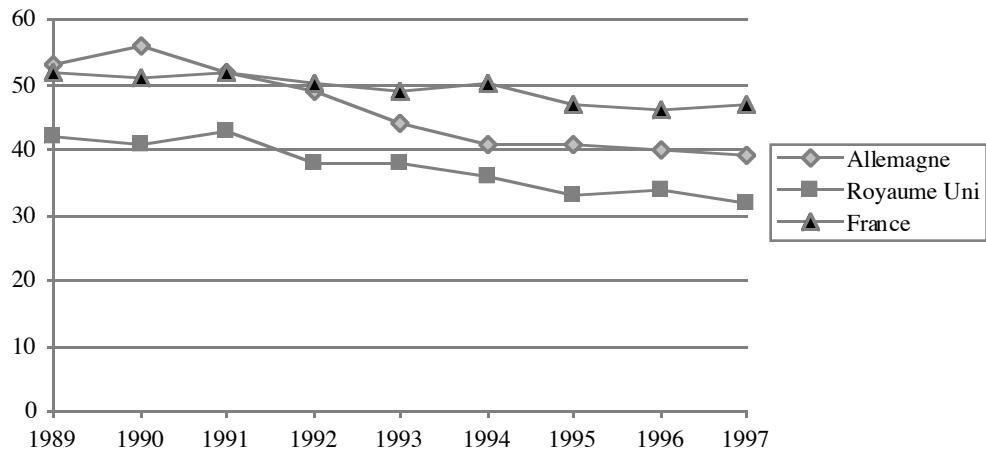
On peut donc observer, dans le cas spécifique du système de défense français, l'existence d'un double mécanisme politique et économique fortement centralisateur puisque la défense, sous ses dimensions stratégique et économique, relève d'abord et

avant tout du ministère de la défense et de son organe industriel principal, la Délégation générale pour l'armement (DGA), institution responsable de la gestion des établissements de production militaire de l'État, des liens avec les entreprises de défense ainsi que des activités de recherche et développement (R-D) (Serfati, 1996, p.18). À ces deux mécanismes, il faut en ajouter un troisième qui relève d'une autre dimension que l'aspect strictement militaire du rôle de l'État. Historiquement, la politique industrielle française et tout ce qui concerne le développement économique ont été soumis à une certaine forme de dirigisme et se sont fondés sur une tradition de planification (Parlement européen, 1993, p. 20).

On retrouve aussi cette attitude caractéristique dans la gestion de la base industrielle de défense. À titre d'exemple, mentionnons que si le budget alloué à la défense est préparé et voté sur une base annuelle, la partie consacrée aux équipement, quant à elle, fait aussi l'objet d'une programmation quinquennale. La « loi de programmation » est en fait destinée à déterminer les orientations gouvernementales à long terme et à informer les acteurs, notamment l'industrie, des priorités de l'État en matière d'équipement des armées (Schméder, 1997, p. 91). Pareille tradition d'indépendance politique et stratégique, d'autonomie d'approvisionnement et de planification économique ainsi que les mécanismes qui en sont issus sont sans doute des facteurs qui expliquent le fait que la France ait procédé plus tardivement et de façon moins spectaculaire que les autres États occidentaux à des compressions dans son budget total destiné à la défense, comme l'illustre le graphique 2 comparant l'évolution des crédits accordés à la défense nationale du Royaume Uni et de l'Allemagne avec ceux de la France pour la période 1989-1997.

**Figure 2**

**Comparaison de l'évolution des dépenses militaires pour l'Allemagne, le Royaume Uni et la France, 1989-1997, en milliards de dollars (EU) constants de 1995**

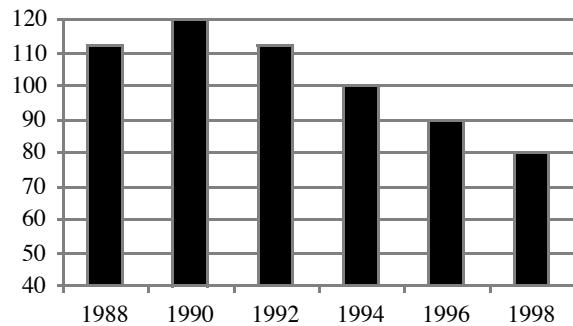


Source : SIPRI, Yearbook 1998.

La chute observée pour l'Allemagne et le Royaume Uni se démarque à première vue sur la pente légèrement décroissante des dépenses militaires françaises pour la même période. Il faut toutefois nuancer ce portrait et éviter d'en tirer des conclusions hâtives. Si l'on isole les items budgétaires spécifiquement liés aux équipements et aux investissements, soit les titres V et VI des lois de finances militaires, on peut observer une diminution beaucoup plus marquée que celle de l'ensemble des dépenses. Il faut mentionner par ailleurs que les montants attribués aux titres V et VI se traduisent rarement tels quels dans la réalité et que le niveau des dépenses effectuées se situe en deçà des sommes votées. Les graphiques 3 et 4 exposent avec plus de précisions cette dimension spécifique de la crise de la défense.

**Figure 3**

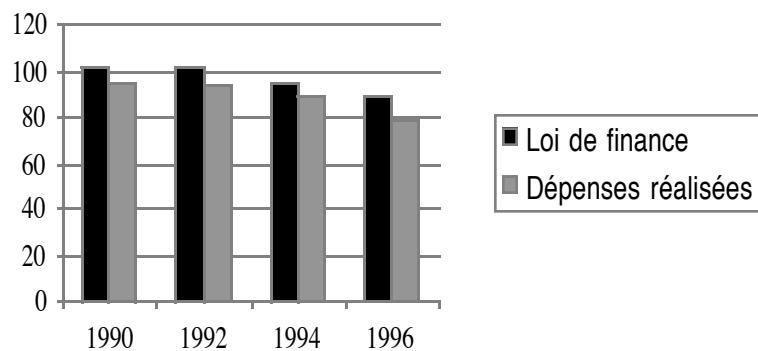
**Évolution du budget destiné aux équipements (Titre V et VI) des armées françaises, 1988-1998, en milliards de francs constants de 1998**



Source: Lamoricière, 1998, p.182.

**Figure 4**

**Comparaison des crédits d'équipements votés et des dépenses réalisées, en milliards de francs de 1996**



Source: Quilès et Chauveau, 1997, p.23

La catégorie des dépenses liées aux équipements influence directement les industries qui les fabriquent et qui les entretiennent. Il apparaît donc que malgré un discours préconisant un maintien des grandes orientations stratégiques de la défense française, la base industrielle militaire ait dû assumer, via des modifications dans les lois de programmation militaires, une partie substantielle des conséquences du nouveau contexte géopolitique mais également et surtout, les nouvelles contraintes budgétaires françaises. Les auteurs Baumgart, de Montlibert et Courbis (1996) soulignent d'ailleurs qu'il s'agit là d'un des principaux objectifs de la loi de programmation 1997-2002, c'est à dire de conduire à une plus grande compétition ainsi qu'à une réduction des ressources disponibles afin d'adapter la base industrielle de défense au nouveau contexte.

Moreover, it seeks to rationalize defence equipment and ease the transition to the current strategic context. The Appendix to the law also states that arms program management will be based on determined efforts to reduce costs (Baumgart *et al.*, 1996, p. 143).

Il apparaît aussi important de mentionner qu'un autre facteur explicatif de la crise des industries françaises de défense provient de la chute des importations de leurs principaux clients en dehors du ministère de la défense, soit les pays du tiers-monde pendant la période observée dans le graphique 3 (Serfati *in* Brzoska et Lock, 1992, p. 98). En outre, la France doit maintenant composer avec la montée en agressivité des grandes firmes américaines sur ces mêmes marchés d'exportation de matériel militaire, notamment dans les secteurs de l'aérospatial et de l'électronique (Hébert, 1994, p. 1). Malgré une réelle volonté politique de préserver une certaine marge de manœuvre en matière de production d'équipements de défense, l'environnement économique ambiant à la fin de la guerre froide a provoqué un rétrécissement du marché intérieur ainsi qu'une plus grande compétition sur les marchés extérieurs pour les firmes, entraînant une inévitable adaptation de la base industrielle de défense française.

À l'instar de ses voisins européens, l'État français a donc effectivement été confronté à certains phénomènes qui l'ont obligé à revoir ses budgets militaires et son rôle dans ce secteur d'activité. La fin de la guerre froide en est un, mais également le processus de construction européen qui pose avec force la question d'une Europe de la défense au sein de laquelle la France aurait un rôle prépondérant à jouer, aux côtés de l'Allemagne

et du Royaume-Uni. Des préoccupations croissantes d'ordre national quant au contrôle des dépenses gouvernementales semblent également avoir joué un rôle décisif.

## 2.2 *Le poids de l'industrie de défense en France*

### 2.2.1 **L'industrie et l'enjeu sectoriel**

Si l'organisation de la défense en France a donné naissance à une industrie militaire vigoureuse et diversifiée au plan technologique, celle-ci est également fortement concentrée. Les huit premières firmes de ce marché cumulaient, en 1995, près de 75% des ventes de défense consolidées (Baumgart *et al.*, 1996, p. 141). Le tableau 1 recense de façon plus détaillée les grands joueurs de la production militaire en France.

**Tableau 1**

#### **Les huit premières firmes de défense française, 1998.**

<b>Nom de la compagnie</b>	<b>Secteur d'activité</b>	<b>Proportion du chiffre d'affaires lié à la défense</b>	<b>Nombre d'employés</b>
Thomson-CSF	Électronique	65%	50 000
Aérospatiale - Matra	Aérospatial	35%	56 000
Dassault Aviation	Aéronautique	66%	12 600
Snecma	Aéronautique Moteurs	23%	22 000
DCN	Naval	95%	22 500*
GIAT Industrie	Armement classique et terrestre	98%**	11 600
SNPE	Pyrotechnie	29%	6 150
Alcatel	Électronique Télécommunication	35%	190 000

\* en 1995 \*\*en 1996

Source: Compilation à partir de données recensées dans *Air & Cosmos* 1999 et du « Aerospace sourcebook » *d'Aviation Week & Space Technology* 1999.

Cette concentration de l'industrie n'est pas le fruit du hasard. La politique de défense française et l'importance accordée au développement des secteurs de haute technologie ont donné naissance aux « grands programmes » destinés à équiper l'armée de systèmes d'armements sophistiqués répondant aux exigences d'une stratégie axée sur la maîtrise et l'utilisation possible de la force nucléaire. Les grands programmes canaliseraient la majeure partie des fonds destinés aux équipements et marqueraient le caractère interventionniste de l'État en matière de développement économique.

One consequence of the massive intervention of the state in industry under the guidance of military, diplomatic and prestige considerations has been the concentration in a small number of firms and industries (public and private) of a large share of scarce resources, in particular most of the national scientific, technological and industrial potential. The arms producing sector, which realizes slightly more than 5 percent of manufacturing production, absorbs more than 40 percent of public subsidies to the manufacturing sector and benefits from 35 percent of public R&D expenditure which is military-oriented (Schmieder, 1997, p. 98).

L'existence d'un « champion » par secteur de production (Willeman, 1997-1998, p. 20) n'est pas étrangère à cette situation. Il s'agit ici de firmes très spécialisées dans les secteurs de haute technologie et ayant une bonne proportion de leurs activités liée à la recherche et au développement. Ces entreprises se voient attribuer la plupart du temps le statut de maître d'oeuvre et possèdent un savoir-faire technologique considérable (Serfati, 1996, p. 25). Elles, ainsi que les secteurs qu'elles desservent, sont jugés prioritaires par le gouvernement. Par exemple, la firme leader en électronique de défense est Thomson-CSF, tandis que le champion en matière d'aérospatiale est sans conteste le groupe Aérospatiale-Matra, issu d'une fusion entre le groupe Matra Haute Technologies et le groupe Aérospatiale, opération qui a fait de la nouvelle firme le numéro un européen dans ce secteur d'activité.

Un second trait caractéristique de la base industrielle de défense de l'hexagone est sans aucun doute le contrôle exercé par les pouvoirs publics au sein même des entreprises, via d'importantes mainmises sur les actions des grands groupes de l'armement. En effet, l'État français était, jusqu'à tout récemment, actionnaire majoritaire de la plupart des grandes firmes de haute-technologie comme Aérospatiale et Thomson-CSF. Il a toutefois, au cours de l'année 1998-1999, accéléré un mouvement déjà commencé de consolidations et de fusions provoquant ainsi la privatisation des entreprises dont il

détenait la propriété. Ce processus ne pouvait s'effectuer sans son autorisation et son aide. C'est ainsi que les activités électroniques de défense se sont vues regroupées autour de Thomson-CSF, l'État réduisant ses parts de 58% à 40% (Sparaco, 1999, p. 74) alors que la fusion entre le groupe Aérospatiale public et le groupe privé Matra Haute Technologies entraînait une privatisation *de facto* d'Aérospatiale (Anonyme, 1999c, p.15).

Les mouvements de fusions et de privatisations de l'industrie d'armement sont une des caractéristiques majeures de la période d'après guerre froide en France. Ils étaient d'ailleurs souhaités par le gouvernement ainsi que par les grandes firmes qui cherchaient à se réorganiser pour faire face aux contraintes budgétaires et à un nouvel environnement international plus compétitif. Les multiples tentatives de l'État depuis plusieurs années pour rapprocher les principales entreprises oeuvrant dans les mêmes domaines démontrent que la priorité accordée au secteur de haute-technologie ne s'est pas démentie même après la fin de la guerre froide (Scaringella, 1998, p. 17).

La plupart des analystes perçoivent toutefois ce processus comme un signe de la volonté des pouvoirs publics de se désengager, comme producteur, du secteur militaire (Hébert *in* Hébert et Nardon, 1999, p. 66). Le regroupement et surtout la privatisation de ces entreprises leur permet d'assouplir leur mode de gestion et les rend plus concurrentielles vis-à-vis de leurs principaux compétiteurs. De plus, cela facilite la mise en place des grands programmes d'armement fait en coopération avec d'autres firmes européennes. Ces programmes se multiplient depuis quelques années et 8 milliards de francs de crédits d'équipements leur sont consacrés dans le budget de 1999 (Carmona, 1998, p. 161). D'autres auteurs estiment néanmoins que l'État continue d'exercer un contrôle important sur les entreprises.

Dans d'autres cas, le rôle d'État actionnaire est une stratégie recherchée par les pouvoirs publics : c'est celui d'Aérospatiale, mais aussi de Thomson-CSF. En effet, la privatisation de ce dernier n'empêche pas l'État de rester l'actionnaire de référence du groupe avec une forte participation (Mérindol, 1998, p. 51).

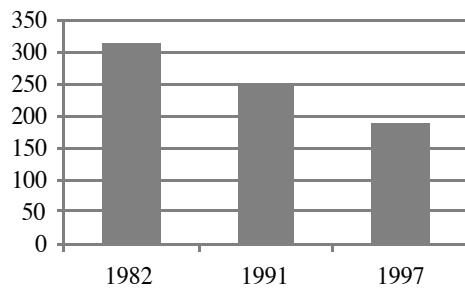
Mentionnons également que le groupe GIAT Industries, la SNPE et la DCN demeurent, sous diverses formes, des sociétés entièrement contrôlées par l'État.

La notion de grands programmes n'a pas non plus disparue avec la fin de l'affrontement est-ouest. Malgré que les grands projets aient été touchés eux aussi par les rationalisations budgétaires, ils demeurent au centre des lois de programmation militaire. Même si le niveau de financement programmé demeure sensiblement pareil, plusieurs grands projets se sont vus annulés, reportés dans le temps ou encore les quantités d'équipement prévues ont été réduites (Tanguy, 1998, [p. 5]). À titre d'exemple, mentionnons que le programme de modernisation de la Force Océanique Stratégique (FOST), pierre angulaire de la stratégie navale nucléaire française, n'a pas été remis en question, mais que le nombre de sous-marins nucléaires qui devaient être produits a été ramené de six à quatre (Schméder, 1997, p. 89).

On peut donc voir, à travers ce bref aperçu de l'industrie de défense en France, que l'enjeu sectoriel est central pour cette nation qui semble avoir largement appuyé son développement technologique sur ses entreprises militaires. La stratégie de restructuration semble avoir ciblé la réorganisation des secteurs de haute technologies, via un processus de concentration au niveau des firmes. Les privatisations, quant à elles, permettent désormais aux firmes de s'inscrire plus aisément dans le processus de coopération et d'intégration des industries d'armement ayant cours présentement à l'échelle de l'Europe. Or, comme nous l'avons vu, la crise des industries de défense ne se limite pas uniquement à la menace que représente le rétrécissement des marchés militaires pour le maintien des capacités technologiques des firmes qui composent la base industrielle de défense. L'emploi constitue un autre enjeu majeur de cette crise et du processus d'adaptation qui l'a suivie.

### **2.2.2 L'emploi**

D'après les estimations de la DGA, il y avait en 1982, 310 000 emplois liés au secteur de la défense. En 1991, on en dénombrait 251 000 (Hébert in Latham et Hooper, 1995, p. 140). Entre 1989 et 1997, près de 83 000 emplois supplémentaires ont été supprimés dans l'industrie de défense française (Casamayou, 1998, p. 14; Beauclair, 1998, p. 11).

**Figure 5****Décroissance des emplois liés à l'industrie de défense en France, 1982-1997, en milliers.**

Source: compilation à partir de données de Beauclair, Casamayou et Hébert

Les impacts des restructurations et de la fin de la guerre froide ont donc été durement ressentis par les travailleurs de ce secteur, à l'instar de ceux de tous les pays occidentaux. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène.

Dans un premier temps, les fusions entre les groupes ont mené à la suppression de plusieurs postes estimés redondants par les dirigeants d'entreprises. C'est ainsi que suite à l'intégration des activités missiles et électroniques d'Alcatel et de Dassault dans son groupe, Thomson-CSF a annoncé 3 000 mises à pied dans ses divisions en France (Rocco, 1998). Dans un deuxième temps, les objectifs de rentabilité et de compétitivité instaurés par la DGA ont également eu des conséquences sur l'emploi. En effet, les diminutions observées dans les budgets d'équipements à partir de 1992 et la volonté de contrôler les coûts des systèmes ont mené à des rationalisations importantes d'effectifs dans le but de s'ajuster à ce nouveau contexte, y compris dans les arsenaux et les sociétés d'État. D'ailleurs, pour réaliser ses objectifs d'économie, la DGA a annoncé au début de 1998 sa volonté de faire réparer un des bateaux ravitailleur de la Marine nationale, le *Var*, par une compagnie privée plutôt que par les chantiers navals de la DCN, réduisant ainsi les coûts des travaux de 50% (Lewis, 1998. p. 1). Cette décision a signifié la perte d'un contrat important pour la DCN. Dans un dernier temps, la chute observée dans les exportations des grandes firmes militaires françaises pendant la même

période a eu un effet direct sur la rentabilité des entreprises et, par ricochet, sur leurs effectifs (Fontanel et Pilandon *in* Brzoska et Lock, 1992, p. 110).

Donc, dans leur ensemble, les phénomènes ayant affecté les industries de défense ont également touché les travailleurs. Mais, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 1, la problématique de l'emploi est indissociable de la dimension territoriale elle-même attribuable au haut degré de concentration géographique des firmes militaires.

### **2.2.3 La dimension régionale**

En France, les industries de défense ont été réparties sur le territoire en fonction de critères stratégiques et de décisions politiques. Dans plusieurs régions, elles ont souvent constitué le poumon de l'activité économique et ont ainsi créé des situations de dépendance.

Les crises sont d'autant plus fortes qu'à une échelle plus fine, certains départements sont étroitement dépendants du militaire en polarisant l'essentiel des potentiels régionaux comme le Finistère (24% des emplois industriels) en Bretagne, Le Var en PACA, la Loire en Rhône Alpes, les Pyrénées Atlantiques (28%) en Aquitaine ou la Hautes Pyrénées dans le Midi Pyrénées (Carroué, 1994, p.144).

Les problèmes territoriaux attribuables aux restructurations de l'industrie française de défense sont également soulignés par Quilès et Chauveau qui mentionnent que si l'on raisonne en termes de site, l'ampleur du problème devient alors évidente (1997, p. 11). L'impact du processus de consolidation et de réorganisation industrielle s'est donc fait sentir en France sur une base régionale et locale, en affectant l'emploi direct dans les grandes firmes. L'entreprise de défense présente dans une localité constitue souvent l'employeur principal de la zone. Si ce dernier débauche, c'est toute la localité qui s'en trouve affectée. De plus, autour de cet employeur principal, on constate que s'est invariablement formé tout un réseau de petites et moyennes entreprises sous-traitantes et très dépendantes des activités du donneur d'ordre. Il s'agit en France de 5 000 entreprises représentant près de 60 000 emplois (Casamayou, 1998, p. 14), concentrés géographiquement, à l'image de l'industrie.

Face à la décroissance de la demande pour leurs produits, les grandes firmes de défense ont eu tendance à récupérer une partie des travaux qu'elles attribuaient auparavant à

leurs sous-traitants, ce qui a conduit à la fermeture de plusieurs PME. Les fusions et privatisations ont également amené des délocalisations d'entreprises ou de divisions et ainsi provoqué la disparition dans certaines régions du donneur d'ordre. En conséquences, les PME sous-traitantes qui le desservaient se retrouvent dans la situation difficile de rechercher de nouveaux clients ou de réorienter leurs activités. Les PME oeuvrant dans le marché militaire sont donc très vulnérables aux restructurations en cours actuellement dans le paysage industriel de défense français. Cette dimension de la problématique vient d'ailleurs de faire son apparition dans les préoccupations du ministre de la défense, Alain Richard, qui a commandé en 1997, une analyse précise du tissu industriel des PME du marché de la défense à Edwige Avicé, pdg d'un grand groupe financier.

Pour Edwige Avicé, les restructurations en cours constituent une menace pour le tissu de PME/PMI français. « Elles restent trop liées aux grands groupes qui n'ont pas de politiques en leur faveur » estime-t-elle. « En outre, en raison de leur politique de réduction de 10 à 50% du nombre de sous-traitants, de baisse des coûts, de partage des risques financiers ou de délocalisation, les PME/PMI évoluent dans un contexte de plus en plus difficile » (Casamayou, 1998, p. 14).

Les économies locales et régionales sont donc doublement affectées par la crise des industries de défense. D'une part, par les vagues de mises à pied au sein des grands groupes et d'autre part, par l'impact des rationalisations sur les réseaux de sous-traitances qui ont eu pour résultats elles aussi des fermetures et des pertes d'emplois. Ce phénomène signifie également que les métiers et les compétences qui s'étaient développés autour de l'activité de défense de la région sont susceptibles de disparaître.

Les deux volets de la problématique engendrée par l'adaptation des industries militaires à une nouvelle donne économique et géopolitique se retrouvent donc bel et bien présents en France. Face à cette situation, il n'est pas étonnant que le gouvernement de la France ait lui aussi envisagé des mesures de reconversion de son industrie militaire.

### *2.3 La France et la reconversion*

La plupart des auteurs s'étant penchés sur la reconversion en France semblent s'entendre pour dire qu'il s'agit en fait d'une reconversion « forcée ». En effet, partant de la définition que la reconversion constitue le passage d'une activité militaire à une

activité civile, Hébert parle de « reconversion rampante ». De son point de vue, la reconversion française est en fait une démarche peu planifiée visant à répondre aux nouvelles contraintes et à repositionner l'industrie plutôt qu'être une réelle volonté de transformer la mission de la base industrielle de défense vers le civil.

C'est plutôt cette dernière situation qui s'observe dans le cas français, ce que nous avons qualifié par ailleurs de « reconversion rampante », c'est-à-dire une contraction « de fait » des effectifs, mais qui résulte d'une adaptation aux circonstances globales nouvelles et non pas d'une volonté politique positive, délibérée de réduire le volume de l'effort militaire (Hébert, 1994, p. 13).

Dans un article écrit conjointement avec De Penanros, Hébert va plus loin en affirmant que les stratégies de reconversion en France ne visent qu'à assurer la viabilité de la base industrielle de défense dans le but de limiter le mouvement de décroissance occasionné par les compressions budgétaires ainsi que par la perte des clients importants à l'exportation (Hébert et De Penanros, 1995, p. 212).

Carroué, estimait quant à lui ,dans la première moitié des années 1990, qu'il n'y avait pas encore eu de véritable expérience de reconversion en Europe, y compris en France.

Mais le phénomène le plus frappant réside dans l'absence - à quelques exceptions près (tentatives russes en échec, aéronautique bavaroise) - de toute réelle reconversion (Carroué, 1994, p. 29).

Il rejoint également De Penanros et Hébert lorsqu'il mentionne que l'objectif principal des stratégies de reconversion françaises est en fait d'accroître la spécialisation technologique des firmes dans le but de les positionner favorablement sur les marchés extérieurs et dans l'éventualité d'une reprise au niveau des exportations (Carroué, 1994, p. 31). Cette vision apparaît d'ailleurs soutenue dans le dernier *Livre blanc sur la défense de la France* (1994) qui réitère que le principe d'une politique d'armement est l'un des « instruments de souveraineté de la nation » (France, 1994, p. 185), mais qu'étant donné l'augmentation des coûts associés au développement des grands systèmes d'armes, le gouvernement devra, à l'avenir, injecter ses ressources dans la base industrielle de défense de façon plus sélective.

Les nouvelles conditions de l'environnement européen et international et les effets qu'elles ont eus sur l'évolution des budgets de défense imposent une révision du cadre de discussion des acteurs étatiques et industriels. L'État ne pourra plus,

comme par le passé, soutenir son industrie d'armement dans tous les domaines (France, 1994, p. 198).

Pour Schméder (1997), la reconversion du complexe militaro-industriel en France a été traité comme n'importe quel autre problème de redéploiement industriel de zones en déclin, comme ce fut le cas dans les secteurs autrefois dépendants de la sidérurgie ou des mines de charbons.

The military-industrial conversion problem has until now been treated essentially as any other industrial redeployment problem. [...] priority has been given to the already existing institutional framework. This includes public services like DATAR in charge of local development. Indeed, the term conversion has been used for a long time without any particular military connotations (Schméder, 1997, p. 111-112).

De plus, elle affirme que le problème des pertes d'emplois en France n'est pas une priorité politique (Schméder, 1997, p. 109).

Dans un rapport d'information récent soumis à l'Assemblée nationale française, la députée Lignières-Cassou (1998) parle plus volontiers de diversification que de reconversion pour traiter du cas français. S'inspirant des définitions données par Bélanger des concepts de reconversion et de diversification, elle estime que l'expérience française est plutôt constituée de démarches de diversification industrielle et territoriale. La diversification signifie ici l'accroissement de la « diversité des productions et des marchés ce qui ne réduit pas forcément le chiffre d'affaire des activités militaires en valeur absolue » (Lignières-Cassou, 1998, p. 22).

Dans sa perspective, la diversification territoriale consisterait à l'élaboration d'une démarche globale de développement prise en charge par les principaux acteurs régionaux. Elle viserait à augmenter la diversité de la production sur le territoire, sans nécessairement remettre en question l'activité principale de l'industrie militaire qui y est présente (Lignières-Cassou, 1998, p. 63-70). La diversification industrielle, quant à elle, est comprise comme un moyen de sauver les entreprises militaires en leur ouvrant de nouveaux marchés (vers le civil ou les exportations). Cette position suppose cependant implicitement que les objectifs de la France en matière de reconversion ne soient pas centrés sur la réduction des activités militaires, mais plutôt sur la stimulation parallèle des activités civiles.

Pour Ferembach (1996), la reconversion française est aussi « rampante » dans la mesure où elle ne correspond pas aux objectifs traditionnels de la politique de défense du pays et donc qu'elle ne peut s'y articuler que difficilement. Toutefois, cette auteure nuance l'analyse de la situation. Pour elle, l'approche française est en fait originale puisqu'elle s'est attardée à élaborer des mesures visant à répondre à la fois à la problématique locale de l'emploi - via des mesures d'accompagnement visant plus spécifiquement les territoires aux prises avec des problèmes liés aux compressions militaires - et à la problématique nationale - via un programme de restructurations industrielles ayant pour but de sauvegarder et de repositionner les entreprises jugées stratégiques au plan technologique. Ces mesures d'accompagnement sont principalement le fait d'un nouvel organisme, la délégation interministérielle aux restructurations

### **2.3.1 Le rôle de la Délégation aux restructurations**

En 1991, le ministère de la Défense a créé la Délégation interministérielle aux restructurations (DAR) à laquelle incombe de multiples tâches. Elle doit assurer d'abord l'entretien des liens avec les autres ministères préoccupés par les questions de développement et d'industrie et ensuite, faire le pont avec les autorités régionales, notamment les Préfectures et les Conseils régionaux. L'objectif global de la DAR est de maximiser la cohérence des diverses actions et stratégies à tous les niveaux de prises de décisions (Lignières-Cassou, 1998, p. 101). La DAR est composée d'un officier supérieur, d'un contrôleur des armées et d'un ingénieur général de l'armement.

La délégation a deux responsabilités principales soit l'accompagnement social et économique des restructurations. Le volet social concerne surtout les agents civils du ministère de la défense et les militaires touchés par le processus de professionnalisation des armées, dont il n'est pas question dans le cadre de ce mémoire. Le dispositif économique, quant à lui, vise à revitaliser les régions les plus touchées par les restructurations ([www.defense.gouv.fr/sga/](http://www.defense.gouv.fr/sga/)). La DAR s'acquitte de sa mission par le biais de conventions régionales « élaborées en concertation entre le ministère de la défense, les préfectures de régions, la délégation générale pour l'armement et les conseils régionaux » ([www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga), 8 août 1999).

### 2.3.2 Le Fonds pour les restructurations de la défense (FRED)

Le FRED est l'un des principaux outils dont est doté la DAR pour accomplir l'accompagnement économique des mesures de restructurations. Le budget total du FRED, inscrit dans la loi de programmation militaire 1997-2002 est de 942 milliards de francs. Les crédits du FRED visent à pallier au déclin économique et industriel dans les bassins d'emplois affectés par la crise des industries de défense. Les préfets régionaux sont les principaux responsables de la transmission des dossiers éligibles au FRED vers le délégué aux restructurations. Au début de 1996, 33 départements regroupant 61 bassins d'emploi ont reçu des aides du FRED, et un peu plus de 3 400 emplois ont été créés.

Le type d'opérations subventionnées par le fonds pour les restructurations de la défense est de deux ordres. D'une part, sont éligibles les actions collectives visant à solidifier le tissu économique régional ou à faciliter la reconversion de sites ou établissements militaires désaffectés (Quilès et Chauveau, 1997, p. 30). D'autre part, on cherche à dynamiser l'entrepreneuriat local et la création d'emplois par des aides individuelles aux PME-PMI. Ce volet représente jusqu'à présent la majeure partie des financements accordés par le FRED: en 1996, 509 des 611 conventions signées visaient des entreprises et prévoyaient la création de 3 750 emplois (Lignières-Cassou, 1998, p. 106-107).

Pour obtenir des aides du FRED, une petite et moyenne entreprise doit se situer dans une région jugée lourdement affectée par la crise des industries de défense. Elle ne doit pas employer plus de 250 personnes, mais il n'est pas obligatoire qu'elle oeuvre directement ou indirectement dans le marché militaire. Il suffit qu'elle se trouve dans la région concernée et que son projet reçoive l'approbation du Préfet de région et d'une commission nationale présidée par le délégué aux restructurations (France, Ministère de la défense, 1992). À titre d'exemple, mentionnons qu'une petite compagnie spécialisée dans l'élevage de saumon dans la région de Cherbourg aurait bénéficié d'un financement au titre du FRED (Ferembach, 1996, p. 97).

Les mesures d'accompagnement économique prennent en compte d'une part, les réseaux locaux de PME et de PMI et, d'autre part, les acteurs locaux et régionaux

puisqu'il leur revient de formuler des projets éligibles aux fonds des mesures d'accompagnement. Mais l'objectif global vise à remplacer les emplois perdus dans le secteur de la défense par d'autres dans le secteur civil, en stimulant les activités commerciales de la région et non pas en reconvertisant les unités de production industrielle de défense.

Il est important de souligner que, dans tous les cas, il n'est pas question de politique sectorielle. Les projets sont retenus sur une base régionale et sur leur potentiel de création d'emplois. Ni les sociétés de conversion, ni le FRD [Fonds pour la restructuration de la défense] ne favorisent obligatoirement les entreprises militaires, la priorité est à la création d'emploi (Ferembach, 1996, p. 99).

#### *2.4 Conclusion*

Selon nous, la logique de l'État français s'inscrit dans une perspective de survie de la base d'approvisionnement militaire et d'encouragement sélectif de l'industrie française de haute technologie afin de s'assurer d'une position avantageuse quant au processus de construction européen et quant à la compétition américaine sur les marchés internationaux. Il ne s'agit donc pas ici d'une véritable politique de reconversion qui ciblerait la diminution globale des activités militaires de la nation au profit des activités civiles. À cet égard, il est intéressant de noter ce que soulève Serfati par rapport aux conséquences des mesures de restructurations instaurées par l'État. Il mentionne que les réductions budgétaires et les révisions de programmation militaire, si elles ont donné lieu à des diminutions importantes des commandes en matériel ainsi qu'à des vagues de mises à pied, ont également contribué à augmenter considérablement le coût de certains équipements<sup>6</sup> et n'ont pas occasionné l'annulation des programmes majeurs.

Les mesures d'accompagnement économique, notamment les projets ayant reçu des financements du FRED, tendent à montrer que la reconversion des entreprises militaires en tant que telles n'est pas véritablement l'objectif ciblé. On semble plutôt identifier les régions affectées par la crise des industries de défense pour proposer des mesures favorisant la substitution d'activités, sans nécessairement assurer le maintien de compétences existantes sur le territoire et sans jauger le potentiel civil des firmes

---

<sup>6</sup> Citons le cas du char Leclerc, dont le coût unitaire a doublé, en francs constants, entre 1986 et 1996.

militaires. L'accent est mis sur la création et la revitalisation des PME locales et régionales, peu importe leur secteur de production.

Dans cette perspective, il devient légitime de penser que le volet régional de la politique de reconversion française sert plutôt de relais à une philosophie de restructuration élaborée par le gouvernement central afin de la faire accepter aux populations locales touchées par les compressions. D'ailleurs, Lignières-Cassou exprime cette idée lorsqu'elle parle des fonctions de la DAR:

Elle participe à la mise en oeuvre des dispositifs d'accompagnement des restructurations afin de faciliter l'acceptation des mesures décidées et de favoriser la reconversion des entreprises militaires désaffectées (Lignières-Cassou, 1998, p. 101).

Cet aperçu de la réaction de la France au défi que représente l'ajustement de sa base industrielle de défense nous amène à penser que ce pays a choisi d'appliquer une stratégie qui s'inscrit principalement dans l'approche nationale que nous avons exposée au chapitre 1. En privilégiant une réorientation des ressources vers des domaines de remplacement et en ciblant des petites et moyennes entreprises, elle résoud le dilemme lié à l'enjeu sectoriel et à la perte possible du potentiel technologique français en ne remettant pas en question les activités des grandes firmes, tout en s'adressant au problème global des pertes d'emplois dans les territoires touchés.

Beaucoup d'argent est injecté par le gouvernement pour favoriser la reconversion des bassins d'emplois, mais s'agit-il d'une approche optimale au plan économique? Il apparaît important de mentionner, à titre d'illustration, un cas de reconversion d'une société appartenant à l'État français, la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE). Cette dernière a en effet entamé, depuis un certain temps, un processus de reconversion et de diversification de sa production qui, aujourd'hui, montre des résultats concrets. Par cet exemple, l'État semble s'être positionné comme un acteur involontaire d'un processus de reconversion qui ne cadre pas avec l'approche qu'il privilégie, du moins pour les autres secteurs de production. Mais dans la mesure où la démarche de la SNPE est encourageante, pourquoi ne pas appliquer plus généralement cette approche? Le choix de ne pas mettre en oeuvre une stratégie soutenant une reconversion dans les entreprises de défense, en particulier dans celles associées aux secteurs identifiés comme stratégiques, démontre clairement, selon nous, que l'État

central a décidé de ne pas remettre en question les rationalisations ni d'intervenir pour empêcher ou limiter le processus de restructurations qui est en cours présentement, ainsi que ses conséquences sur l'emploi.

La prise en compte de la dimension territoriale est évidemment pertinente pour notre objet d'étude, qui est l'analyse d'une démarche de reconversion régionale. Celle-ci semble avoir été initiée par le Parlement européen, dont les programmes visant à revitaliser les zones en déclin sont antérieurs à ceux de la France. La stratégie française nationale en matière de reconversion, de concert avec celle de l'Europe, aura donc inévitablement des répercussions importantes sur certains bassins d'emplois ainsi que sur le tissu industriel de certaines régions. Dans l'approche présentée par Lignières-Cassou, le succès d'une démarche régionale passe par la responsabilisation des acteurs locaux et régionaux, complément indispensable aux mesures d'accompagnement mises de l'avant par le gouvernement central. Il revient aux acteurs du milieu de faire valoir leurs capacités et d'élaborer une stratégie visant la diversification de leur économie.

La reconversion pose donc l'enjeu régional sous une autre forme, c'est-à-dire qu'elle fait de la région un lieu privilégié de reconstitution du tissu économique et social. Cette perspective n'est pas nouvelle, comme en témoigne l'abondante littérature sur le développement régional. Dans un contexte de mondialisation des échanges, elle propose la région comme lieu central de débat et de reconstruction du tissu industriel.

Dans cette perspective, la façon dont les régions françaises répondent au défi que représente l'érosion de leur activité économique principale constitue une donnée incontournable de la question de la reconversion. Nous avons donc choisi d'étudier plus spécifiquement le cas de la région brestoise où nous avons eu l'occasion d'effectuer un stage de recherche au cours de l'automne 1998, au sein du groupe E3D de l'Université de Bretagne occidentale. Ce groupe de recherche a en effet étudié les possibilités de reconversion pour Brest et a mis en place un forum de discussion réunissant les acteurs socio-économiques et politiques de la région afin d'élaborer une démarche globale et consensuelle de reconversion d'une économie locale aux prises avec des problèmes liés à la présence d'industries militaires sur le territoire.

L'exposé du cas français nous a permis de dégager trois éléments qui nous apparaissent clairement situer l'attitude du gouvernement central en matière d'adaptation de sa base industrielle de défense.

*a) une approche plus sélective*

- La réponse de la France au problème de la diminution des ressources consacrées à la défense, fut d'opter pour une approche sélective qui s'est traduite par l'élaboration d'un processus de hiérarchisation des priorités dans le domaine de la production destinée à la défense.
- Dès lors, on attribue les ressources de façon plus sélective grâce au recours à de nouvelles méthodes de gestion et d'attribution des contrats (i.e. compétition, exigence de diminution des coûts, etc.).
- La conséquence directe de cette façon de procéder est la réorganisation de l'ensemble de l'appareil de défense en fonction des nouvelles priorités, ce qui s'est traduit par des restructurations.

*b) Les restructurations*

- Les restructurations représentent la réponse à l'enjeu sectoriel de l'adaptation de l'industrie militaire à un nouveau contexte géopolitique et économique.
- L'attitude prédominante de l'État français en cette matière est d'assurer la viabilité des entreprises dans les secteurs jugés cruciaux pour préserver l'avancement technologique du pays et pour garder les capacités de production dans certains secteurs (i.e. naval, munitions, etc.).
- La conséquence de cette façon de procéder a été la mise en place d'un processus de regroupement des firmes autour des champs de compétences de même que l'enclenchement d'une dynamique de concentration, de rationalisations et de baisse des effectifs du marché de la défense.

*c) L'accompagnement social et économique*

- La réponse aux préoccupations quant aux effets des restructurations sur les régions lourdement dépendantes de l'activité des firmes de défense et des sites ou administrations militaires se trouve dans les mesures d'accompagnement social et économique.
- Celles-ci sont axées sur une approche territoriale et non sectorielle. On cherche à favoriser l'émergence de nouvelles activités civiles pouvant se substituer à celles, déclinantes, de la défense et ainsi contribuer à renouveler le tissu industriel régional.
- Quelques caractéristiques de cette approche territoriale:
  - Le programme sert d'appui à des initiatives qui doivent provenir des milieux affectés. La responsabilité de la formulation des projets revient aux acteurs pour ce qui est du volet PME-PMI, ou aux collectivités locales pour le volet de reconstitution du tissu régional.
  - Les mesures ne tiennent pas compte des problèmes des firmes oeuvrant dans le marché de la défense, notamment les entreprises sous-traitantes.
  - Les critères d'obtention des aides privilégient surtout les régions qui voient disparaître complètement l'activité militaire sur leur territoire.

## CHAPITRE III

### Le cas de Brest

La ville de Brest est située à la pointe extrême-ouest de la France, sur le littoral de l'Atlantique. Pour plus de précisions, mentionnons que la ville et sa région se trouvent au sein d'une rade où se jette une rivière importante qui traverse la ville, la Penfeld. Cet emplacement fait de Brest une zone portuaire majeure dont l'histoire, la culture et l'économie sont dominées par tout ce qui touche la mer et la navigation: la pêche, la construction et la réparation navale, le commerce et le transport de marchandises par bateau, l'océanographie, etc. En fait, les activités navales et maritimes constituent le cœur et l'âme de ce coin de pays ainsi que le moteur de son économie.

Il semble important de préciser que la situation spécifique de Brest se démarque du profil statistique économique global de la Région Bretagne<sup>7</sup>, dont elle fait partie. En effet, ce qui prédomine dans la région Bretagne, ce sont les secteurs agricoles et agro-alimentaires (Voisard et Lavallard, 1997, p. 118) alors qu'à Brest, les secteurs industriel et tertiaire représentent les parties majeures de l'activité économique (Le Nouail et Sauvin, 1996, p. 69). La première raison qui vient à l'esprit pour expliquer la particularité de la situation brestoise en regard de l'ensemble breton est bien sûr son emplacement géographique. Toutefois, d'autres facteurs importants contribuent au maintien du contraste entre la zone brestoise et la Bretagne.

Brest a en effet une histoire intimement liée aux activités de la défense française sur son territoire. Elle abrite depuis quelques centaines d'années des bases militaires navales qui ont constitué et qui sont toujours aujourd'hui les pierres d'assises de la stratégie navale de défense française. En fait, c'est au XVIIe siècle que Colbert a décidé d'y installer de telles bases, le site et surtout sa rade étant jugés stratégiques sur le plan militaire puisqu'ils sont difficiles d'accès et faciles à protéger. Les chantiers de construction

---

<sup>7</sup>Le découpage administratif français comprend, en ordre décroissant de superficie, les Régions, les Départements, les Communes et les Villes. Brest se situe donc dans la commune de Brest, dans le Département du Finistère, dans la Région Bretagne.

navale militaire se sont donc naturellement implantés à proximité des bases, introduisant ainsi dans le paysage brestois une nouvelle activité, soit la construction, la réparation et l'entretien des bateaux de guerre. Cette activité s'est poursuivie - voire renforcée - jusqu'à ce jour.

À l'heure actuelle, une grande partie des activités et des emplois de Brest est rattachée de près ou de loin à la présence et aux besoins de la marine nationale française et de son bras industriel naval, la Direction des Constructions Navales (DCN). Il nous apparaît donc important, dans le cadre de ce mémoire, de tracer un portrait socio-économique de la région pour être en mesure de mieux discerner la place occupée effectivement par la dimension militaire à Brest et pour mesurer son influence sur l'ensemble de l'activité économique de la région.

### **Précision méthodologique**

Le terme de région, tel qu'il est employé en France, s'attache à une nouvelle division administrative inscrite dans la loi de décentralisation de 1982. Dans le cas de la Bretagne, la région recouvre des villes importantes et économiquement dynamiques telles que Rennes et Nantes ainsi qu'un territoire à dominante agricole. La prise en compte de l'ensemble de la région Bretagne telle qu'elle est définie par l'administration n'est donc pas adaptée au sujet de ce mémoire, puisqu'elle biaiserait de façon significative une bonne partie des données, notamment celles liées à la nature de l'activité économique et de la répartition des emplois. Dans cette perspective, la région administrative de Bretagne, très large, ne correspond pas complètement à la dynamique économique que nous reprenons dans le cadre de ce mémoire.

La zone d'emploi a été définie par l'Institut National de Statistique et d'Études Économiques (INSEE) comme étant une zone de navettes travail - domicile et est établie sur un calcul d'attractivité commerciale du centre urbain. La zone d'emploi de Brest couvre donc un périmètre englobant le pourtour de la rade, y compris la presqu'île de Crozon (siège de la base militaire d'Île longue) ainsi que les communes environnantes (Boncoeur *et al.*, 1995, p. 120). C'est le découpage qui est le plus souvent retenu par les analystes pour décrire la situation brestoise. Pour ne pas provoquer de confusion inutile, les données se rapportant à l'ensemble de la Bretagne seront identifiées comme

telles. Les termes de région non spécifiée, de zone ou de bassin d'emplois se rapportent dans leur ensemble à Brest, qui constitue le sujet de ce mémoire.

Nous avons ajouté une carte à la page suivante dans le but d'éclaircir notre propos et de donner au lecteur une idée de la géographie de la région étudiée.

**Carte de Brest et des environs**

### 3.1 Quelques données générales

La ville de Brest compte en tant que tel un peu plus de 200 000 habitants. La zone d'emploi de Brest en regroupe quant à elle 360 000. Il s'agit de la deuxième ville et zone d'emploi en importance de la Bretagne, immédiatement derrière Rennes. La population brestoise a pour caractéristique d'être composée d'une proportion importante de jeunes qui sont scolarisés (Région Bretagne, [1994], p. 11). Le taux de chômage de la zone se situe aux environs de 10,4%, soit à un niveau inférieur à la moyenne nationale française qui est de 11,4% (Willeman, 1997-1998, p. 32). Voici comment se partage en gros l'activité économique par secteur pour la zone de Brest selon le dernier recensement effectué par l'INSEE en 1990<sup>8</sup>.

**Tableau 2**

**Les grands secteurs de l'activité économique de la zone de Brest, 1990, en pourcentage**

Activité	Brest (en %)
Agriculture	7,1
Industrie	17,3
Bâtiment	6,8
Tertiaire marchand	40,8
Tertiaire non marchand	28,0

Source: CES / CEDEM, 1994, p. 6

En ce qui a trait à l'emploi, Brest se caractérise par plusieurs aspects qui la distingue de la région Bretagne selon Le Nouail et Sauvin (1996, p. 69). Dans un premier temps, il y a une sous-représentation de l'emploi agricole ainsi qu'une sureprésentation des emplois du secteur tertiaire non marchand. Les auteurs soulignent de plus que le revenu déclaré *per capita* pour la zone d'emploi de Brest est élevé, plaçant Brest au troisième

---

<sup>8</sup> Le dernier recensement de l'INSEE date en fait de mars 1999, mais les résultats ne seront disponibles qu'au cours du deuxième semestre de l'an 2000.

rang de la région Bretagne derrière Rennes et Vannes tandis que les salaires versés par le secteur privé la situe au second rang de la Bretagne. Les principaux employeurs de la zone brestoise sont, en ordre d'importance, le chantier naval DCN Brest (5 000 salariés), l'hôpital Morvan (3 000 salariés), la ville de Brest (2 000 salariés) et la compagnie Thomson CSF (1 400 salariés) (Willeman, 1997-1998, p. 31).

Il apparaît cependant important de préciser quelques particularités qui ne sont pas révélées par ce bref portrait statistique. Dans un premier temps, si les jeunes de la zone d'emploi brestoise sont bien formés et en grand nombre, faute de trouver des emplois correspondant à leur formation, ils ont tendance à quitter la région.

De plus, la région brestoise possède un tissu économique qui n'est pas suffisamment diversifié pour proposer des emplois qui correspondraient aux formations des plus diplômés. Ceux-ci sont donc incités à aller chercher du travail ailleurs (Le Goff *et al.*, 1997, p. 97).

Le problème de la migration de la population brestoise et finistérienne est si important qu'à la DATAR (organisme responsable de l'aménagement du territoire), le terme « finistérisation » (le Finistère étant le département où se situe Brest) est employé par les fonctionnaires pour décrire des situations où des populations locales migrent vers d'autres centres, peu importe le secteur dont il est question (Rogers, 1998, p. 433). Il s'agit donc ici d'un enjeu majeur pour la zone brestoise et cela peut traduire un problème plus profond. Dans un deuxième temps, deux des quatre employeurs les plus importants de la zone d'emploi de Brest (DCN et Thomson) sont étroitement associés au marché de la défense, ce qui ajoute au portrait d'ensemble de la situation économique rendu par les données statistiques des nuances appréciables. En effet, comme nous l'avons démontré précédemment (cf chapitre 2), les bases industrielles de défense nationales comportent des logiques qui leur sont propres et qui soulèvent des enjeux qui dépassent le strict cadre des activités économiques locales. Lorsqu'elles se concentrent au sein d'une localité ou d'une zone d'emploi, ces activités constituent la plupart du temps le cœur de l'activité économique et elles contribuent à créer une situation de dépendance.

Le poids du lien de dépendance de la zone brestoise aux activités de production de défense, le déclin programmé de ces activités et le caractère peu diversifié de la base

industrielle qui s'est historiquement constituée autour de la défense à Brest doivent donc être précisés afin de saisir les principaux vecteurs de la situation actuelle

### *3.2 La base industrielle brestoise : le poids de la défense*

La région brestoise est marquée par la présence militaire. On observe d'abord, à proprement parler, celle des personnes en uniformes, autour de 16 000 (CES / CEDEM, 1994, p. 100). La zone abrite en effet la base militaire d'Île Longue, fer de lance de la Force Océanique Stratégique française (FOST) qui comprend, entre autres, les sous-marins nucléaires de l'hexagone et dont 90% du personnel est composé de militaires. Il s'agit là d'un pilier de la stratégie de défense française (De Penanros, 1995, p. 178). De plus, de multiples services de soutien et des forces d'accompagnement au sol sont présentes sur tout le territoire. L'armée s'est d'ailleurs appropriée les rives de la Penfeld pour y construire de multiples installations et ateliers et ce, dès le début de son implantation à Brest.

Outre la présence sensible du personnel strictement militaire, le paysage économique brestois est caractérisé par une activité industrielle importante liée au marché français de la défense. En effet, si la Bretagne est reconnue par de multiples organismes (Commission européenne, DATAR, Centre d'économie de la défense de l'université de York, etc.) comme la région française la plus dépendante des activités de défense - hors région parisienne -, Brest, quant à elle, représente plus de la moitié des emplois militaires de la région Bretagne (Communauté Urbaine de Brest, 1995, p.4). Ceci représente pour la zone brestoise près de 40 000 salariés directs et indirects<sup>9</sup>, sur les 127 000 emplois recensés par l'INSEE dans la zone d'emploi (Le Nouail *et al.*, 1996, p.[2]), soit approximativement 31% de la force de travail. Comme le souligne De Penanros (1998), cela semble être un trait commun des centres abritant des bases et des chantiers navals.

...les activités de défense tiennent souvent dans les bassins d'emplois où elles sont implantées le rôle de véritable poumon économique. Cette caractéristique est particulièrement prononcée dans le domaine naval, les principaux chantiers

---

<sup>9</sup> Sont compris dans ce chiffre les emplois liés aux services induits par l'activité économique et par les salariés tels que la restauration, les services de loisirs, etc.

militaires étant établis à proximité des bases de nos forces navales. C'est le cas notamment à Brest où les activités de la Marine, de son arsenal et du secteur de l'électronique de défense représentent en emplois directs, indirects et induits, le tiers de l'activités de la zone d'emploi (De Penanros, 1998, p.[2]).

Non seulement la proportion d'emplois associée à l'industrie de défense brestoise est considérable, la nature des emplois est de plus, peu diversifiée (Marcadon et Pinder, 1997, p. 399). Ces derniers se concentrent essentiellement au sein de deux secteurs d'activités, soit dans la construction et la réparation navale et les divers métiers qui lui sont associés ainsi que dans l'électronique professionnelle de défense. Cette concentration n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte de la présence de deux industries de taille dont les activités sont liées quasi exclusivement au marché militaire français et dont le poids économique cumulé représente près de 60% de l'activité industrielle totale de la zone (De Penanros et Serfati, 1998, p. 2). Ces industries forment en fait deux grands pôles autour desquels se structure l'économie brestoise : le pôle naval et le pôle électronique. Un troisième pôle, de moindre importance, est constitué par les activités liées aux produits explosifs et à la pyrotechnie.

La zone brestoise, à travers sa dépendance au marché militaire et le caractère peu diversifié de ses emplois et de ses activités industrielles, apparaît particulièrement vulnérable au mouvement de décroissance des dépenses de défense amorcé en France depuis 1992, et ce, autant sur le plan de la réduction des effectifs militaires et de la fermeture de bases qu'au plan de la baisse des budgets d'acquisition ainsi que de la remise en question de certains grands programmes d'armement, notamment la construction des sous-marins nucléaires dont Brest a la responsabilité de l'entretien. Dans cette perspective, il est important de dresser un portrait des acteurs économiques majeurs de la région pour être en mesure de jauger la marge de manœuvre dont bénéficie la zone dans l'éventualité d'une reconversion.

### *3.3 Le pôle de construction et de réparation navale*

Le pôle naval est dominé par l'un des plus importants chantiers de la Direction des Constructions Navales (DCN). La DCN est une des branches industrielles de la Délégation Générale pour les Armements (DGA), l'agence gouvernementale responsable de la recherche et développement et de la production d'armements (De

Penanros *in* Dundervill *et al.*, 1997, p. 434). Le chantier de Brest est donc un Arsenal appartenant en propre à l'État, dont la mission est définie par le ministère de la défense et dont les activités de production sont gérées par la DGA. La mission de DCN-Brest se traduit essentiellement par une triple tâche: la construction de bâtiments de surface de gros tonnage (25-30% de l'activité totale); l'entretien et la réparation de la flotte française (20% de l'activité) et; l'entretien de la FOST et des sous-marins qui la composent (40% de l'activité) (De Penanros *et al.*, 1994, p. 2).

Au premier janvier 1996, 5 855 personnes, essentiellement des civils, travaillaient dans le chantier DCN-Brest (De Penanros et Serfati, 1998, p. 2). Aujourd'hui, on en compterait approximativement 4 600 (Durupt, 1999a). 80% de la main d'oeuvre est composée d'ouvriers qui ont le statut protégé de travailleur de l'État et la proportion d'ingénieurs est faible, soit seulement 6% du total. Il ne s'y fait pratiquement aucune recherche et développement (Le Nouail *et al.*, 1996, p. [7-8]). Le chiffre d'affaires du site brestois représentait en 1996, 22,5% du chiffre d'affaire total de la DCN (Marcadon et Pinder, 1997, p. 402).

L'Arsenal de Brest, premier employeur de la zone, est principalement un centre de production, un exécutant de tâches qui sont prescrites et définies par des unités extérieures à la localité. La structure hiérarchique du chantier naval est calquée sur le modèle de l'armée française, à peu de choses près (Le Nouail et Sauvin *in* Chatterji, 1996, p. [8]). L'Arsenal est en fait une importante infrastructure composée de multiples chantiers, bureaux et ateliers situés un peu partout dans la zone d'emploi de Brest.

La reformulation de la loi de programmation militaire 1997-2002, traduisant les efforts de rationalisation de l'appareil de défense français, a annoncé une baisse substantielle du plan de charge de la DCN (de 6,3 millions d'heures de travail pour 1999 à 3,5 millions en 2000). Les budgets militaires annuels, notamment au plan des crédits d'équipements, ont diminué en 1997 et 1998 pour enregistrer une légère hausse en 1999 de 6,2% par rapport à 1998, ce qui demeure tout de même inférieur à ce que prévoyait la loi de programmation (Isnard, 1998). Or, le 12 mai 1999, le ministre de la défense français, M. Alain Richard, annonçait tout de même la suppression de 4 500 emplois pour l'ensemble des chantiers de la DCN. Si l'on ajoute à cela les compressions de personnel antérieures à la nouvelle loi de programmation, puisque de

1993 à aujourd’hui, l’effectif de DCN-Brest a diminué de 1 900 personnes (Durupt, 1999a), l’impact sur l’économie brestoise de ces nouvelles vagues de coupures risque d’être important. Mais les emplois en jeu ne sont pas exclusivement liés au personnel de l’Arsenal.

La présence de DCN-Brest a favorisé l’apparition d’une multitude de PME-PMI sous-traitantes s’activant dans les secteurs de la métallurgie et de la réparation navale. Il est question ici en fait de sous-traitance interne<sup>10</sup>, c’est-à-dire que ces petites et moyennes entreprises effectuent des travaux qui leur sont confiés à l’intérieur même du chantier (De Penanros, 1995, p. 180). Pour cette raison, elles sont majoritairement originaires de la région même. La sous-traitance fournirait approximativement 15% de plus de main d’œuvre annuellement au chantier de DCN-Brest. Les sous-traitants travaillant avec DCN sont estimés à près de 2 000 travailleurs (Durupt, 1999a) et sont particulièrement vulnérables aux restriction budgétaires.

Alors que les diminutions d’effectifs à l’intérieur de l’Arsenal s’effectuent de la façon douce, par traitement social, ces salariés [les sous traitants] dont le nombre est monté jusqu’à 2 000, sont plus exposés. La DCN, en effet, a fait largement appel à la sous-traitance pour la construction du porte-avions Charles de Gaulle et du transport de chalands de débarquement (TCD) Sirocco, dont les marchés se terminent petit à petit (Durupt, 1999a).

Traditionnellement, à l’instar du chantier naval, les sous-traitants se voient confinés dans des tâches d’exécution et disposent de très peu d’initiative. Mais comme le note Le Nouail et Sauvin (1996), les fluctuations dans le plan de charge du chantier d’État et les directives imposées quant au contrôle des coûts de production, ont fait en sorte que la DCN s’est de plus en plus servie du personnel plus flexible de la sous-traitance, pour s’adapter aux nouvelles donnes dictées par la DGA de Paris (Le Nouail et Sauvin, 1996, p. 71). Face à cette situation et face à l’incertitude quant à l’avenir de la DCN-Brest, les sous-traitants sont de plus en plus inquiets de leur avenir. À juste titre puisque leur destin est intimement lié au chantier qu’ils desservent et que l’ensemble de cette dynamique constitue le centre névralgique de l’activité économique de la zone.

---

<sup>10</sup> Ne sont pas pris en considération les activités de sous-traitance liées aux services tels que les services de buanderie ou de restauration liés à l’arsenal.

### 3.3.1 La composante civile de l'industrie navale

À Brest, les activités de construction-réparation navale civiles ne sont pas à négliger. Elles sont également liées à l'emplacement géographique de la zone ainsi qu'à l'activité de l'Arsenal. En 1993, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest (CCI) estimait à 1 500 le nombre total d'emplois liés aux activités navales civiles. Les deux entreprises motrices de cette activité dans la zone sont la Sobrena (Société Bretonne de Réparation Navale), du groupe Meunier et le groupe Bastide. À l'instar de la DCN, une multitude de PME-PMI sous-traitantes évoluent autour de ces entreprises. Leurs compétences se situent surtout autour des activités du travail des métaux, de mécanique générale et de métallurgie (Bourlès *et al.*, 1997, p. 32).

Il nous semblait important de mentionner rapidement l'existence de ce type d'activité à Brest pour, d'une part, nuancer le portrait de l'économie et, d'autre part, parce que le chantier naval civil est étroitement associé à la dernière tentative de diversification de DCN-Brest. En effet, les chantiers civils (la Sobrena) et militaires ainsi que deux autres entreprises locales se sont regroupés en consortium pour mener à terme un contrat de plates-formes pétrolières, conjuguant ainsi efforts et compétences (Bourlès, 1997, p. 41). Toutefois, aucun industriel local n'a voulu prendre en charge la maîtrise d'oeuvre de ce contrat, reléguant du même coup ce rôle à la DCN. Or, la mission de DCN ne favorise pas la pérennité de ce type d'activité.

Que devient l'activité si demain DCN retrouve dans le militaire le complément de charge qu'elle doit rechercher aujourd'hui dans des opérations de diversification? Avec à la tête du consortium une entité militaire, qui plus est très proche de l'État, ne courre-t-on pas le risque d'être accusé par un concurrent malheureux sur le marché de l'offshore de concurrence déloyale et d'être sommé par l'Europe d'arrêter l'activité? (Bourlès *et al.*, 1997, p. 41).

Non seulement l'opération apparaît risquée d'un point de vue politique et légal, mais l'engagement de Sobrena envers DCN reste prudent. Le président du groupe Meunier estime que la construction de plates formes neuves ne constitue pas son savoir-faire principal et craint qu'une trop grande collaboration avec DCN ne lui enlève une partie de l'autonomie stratégique que lui confère les marchés civils (Durupt, 1999a). La Sobrena est néanmoins considérée par plusieurs observateurs de la situation brestoise comme pouvant être un acteur majeur d'une stratégie de reconversion industrielle. En

effet, la firme, avec un chiffre d'affaires de 200 millions de francs en 1998, dont les deux tiers réalisés à l'exportation (Durupt, 1999b), dispose d'une connaissance et d'une pratique approfondies des marchés civils de réparation navale, secteur vers lequel la région pourrait se tourner dans le cadre d'un projet de développement régional.

### *3.4 Le pôle électronique*

Le deuxième pôle industriel brestois est constitué par deux usines importantes du champion français en électronique de défense, Thomson-CSF, compagnie qui s'est classée sixième dans la liste des plus grosses entreprises de production de matériel militaire recensée par le Stockholm International Peace Research Institute<sup>11</sup> (Sipri, 1998, p. 261). Jusqu'à l'été 1998, l'actionnaire majoritaire de Thomson-CSF était l'État français, avec 58% des parts. Mais depuis plusieurs années, l'État souhaitait la privatisation de cette entreprise et ce, malgré une forte opposition des centrales syndicales à un tel scénario (Dossier Privatisation de Thomson, 1997). Suivant une logique de regroupement des industries électronique et de haute-technologies françaises et européennes, les nouveaux partenaires de Thomson-CSF sont d'autres compagnies actives dans des secteurs d'activités connexes ou complémentaires, notamment Alcatel dans le secteur des télécommunications, Aérospatiale (elle-même privatisée récemment) dans les satellites et Dassault dans l'électronique et l'aéronautique (Rocco, 1998). Cette action répond à la fois à la stratégie du gouvernement français visant à consolider son industrie de haute-technologie, et celle du groupe Thomson-CSF qui ne cache pas son intention de devenir le champion européen de l'électronique de défense.

Les deux divisions de Thomson-CSF à Brest sont Thomson-CSF Detexis (ancienne division radar et contre-mesure devenue Detexis avec la fusion des activités électroniques de missiles de Dassault Électronique) et Thomson Marconi-Sonar, un *joint-venture* entre Thomson-CSF et la compagnie britannique GEC Marconi. Les deux établissements brestois comptaient en 1997 près de 1 500 salariés et la composition de la main d'oeuvre est caractérisée par une forte proportion d'ingénieurs (Chalaye et

---

<sup>11</sup> Le Stockholm International Peace Research Institute publie, à chaque année, un annuaire détaillé comprenant l'évolution du marché mondial des armements et des exportations ainsi qu'une liste des 100 plus grandes entreprises productrices de matériel de défense au monde.

Sauvin [1997] ). En décembre 1998 et suite à la privatisation, le groupe Thomson annonçait 4 000 mises à pied, dont 3 000 en France (Rocco, 1998). Les divers mouvements de fusion et de réorganisation de l'entreprise n'ont évidemment pas été sans conséquences pour les établissements de Brest.

Detaxis devient ainsi la plus grosse filiale de Thomson-CSF avec 21% du chiffre d'affaire du groupe (Anonyme, 1998b). Sa mission s'élargit, tout en demeurant strictement dans le champ militaire, notamment au niveau de la modernisation d'avions et de la maîtrise d'oeuvre de systèmes aéroportés. Toutefois, à cause de sa fusion avec Dassault, la nouvelle entité prévoit procéder à 1 130 mises à pieds (Anonyme, 1998a). À Detaxis Brest en tant que tel, sur 949 salariés, 90 suppressions d'emplois sont prévues (Anonyme, 1999a).

Pour ce qui est de Thomson Marconi Sonar (TMS), spécialisée dans les équipements de lutte sous-marine, la division envisageait l'avenir sombrement à l'automne 1998. En effet, 143 suppressions de postes étaient annoncées (Anonyme, 1998c) aux sites de Brest et de Sofia-Antipolis (siège social situé dans le sud de la France) mais l'annonce de l'attribution à TMS d'un contrat de plusieurs centaines de millions de francs français pour équiper treize chasseurs de mines tripartites de la marine nationale (Pérez, 1999) ainsi qu'un accord intervenu entre le syndicat CFDT et la direction de l'entreprise sur la réduction du temps de travail a redonné espoir à la division. Néanmoins, les salariés de TMS attendent toujours que le contrat leur soit effectivement attribué et l'année 1999 s'annonce difficile.

De son côté, TMS, avec 420 salariés, attend toujours le contrat CMT (équipement de treize chasseurs de mines tripartites de la marine nationale). Selon les délégués CFDT, la Direction générale de l'armement (DGA) réserve toujours sa décision. [...]. Sans ce contrat, l'existence même du site est en jeu. Pour eux, le contrat CMT est vital pour l'avenir de l'entreprise. Il représente la garantie de pouvoir développer les activités vers l'export et d'ouvrir de nouveaux marchés vers le civil (Picart, 1999).

Selon Le Nouail *et al.* (1996), le potentiel de diversification des établissements Thomson à Brest est important, en regard de la forte proportion de recherche et développement qui s'y effectue. Plusieurs systèmes de détection électronique à vocation civile ont d'ailleurs déjà été développés par les deux divisions. Néanmoins, la

commercialisation de ces produits se heurte à la stratégie corporative du groupe Thomson orientée quasi exclusivement vers les marchés militaires.

### *3.5 Le pôle pyrotechnique*

Un autre pôle de la base industrielle brestoise est celui que nous avons qualifié de pyrotechnique. Il est principalement constitué par une poudrière de la Société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) située à Pont de Buis, à quelques kilomètres de la ville de Brest et donc dans la zone d'emploi. La SNPE est une « société nationale », c'est-à-dire que son capital appartient à l'État, mais que son mode de gestion est plus souple que s'il s'agissait d'un Arsenal à proprement parler. Malgré tout, la filiale de Pont de Buis est essentiellement confinée dans un rôle d'exécution de tâches qui lui sont prescrites par le quartier général situé à Paris et en ce sens, elle dispose de peu de marge de manœuvre stratégique. Il apparaît néanmoins important de parler ici de la division de Pont de Buis puisqu'elle a été, d'une part, intimement attachée au marché de la défense et, d'autre part, parce qu'il s'agit d'une expérience de diversification réussie dans la région.

Cette entreprise, qui autrefois fournissait explosifs et poudre pour les munitions à l'armée, a en effet graduellement transformé sa production et fabrique aujourd'hui de la poudre pour munitions de chasse (De Penanros, 1995, p. 184) ainsi que des matières explosives pour sacs gonflables de voitures, en collaboration avec Autoliv, un assembleur suédois. Il faut toutefois noter que la SNPE n'en est pas à sa première expérience de diversification. Comme pour tout l'Occident, les baisses dans les acquisitions de produits chimiques et explosifs des États centraux s'est fait sentir plus tôt que dans les autres secteurs de l'armement. Le processus de diversification du groupe s'est en conséquence amorcé plus tôt lui aussi, visant purement et simplement à empêcher ou limiter les fermetures d'usines et les pertes d'emplois qui leur sont associées.

Malgré ces nouvelles orientations de la production visant à pallier les baisses constantes des commandes en munitions de l'État, les effectifs de la poudrière de Pont-de-Buis n'ont cessé de diminuer. De 516 en 1983, ils sont passés à 252 à la fin de 1995 (De Penanros, 1997, p. 441).

Face au très haut niveau de dépendance économique de la région aux marchés militaires et au peu d'emprise des acteurs régionaux sur les centres de décision, il apparaît inévitable que la crise des industries de défense ait des répercussions importantes sur tout le tissu industriel brestois et donc, ultimement, sur la vie des résidants du territoire. Il ne surprendra donc personne que la question de la reconversion se soit posée avec force dans la région.

### *3.6 Le déclin des activités militaires et le positionnement de Brest face à la reconversion*

Dans le milieu brestois, plusieurs acteurs veulent faire émerger une stratégie industrielle de reconversion axée sur l'objectif de reconstruire l'économie de Brest, notamment le groupe E3D dont la mission est d'étudier la question de la reconversion pour la région. Leur motivation prend ses racines dans le constat que l'ensemble industriel local représente plus que la « simple » présence de trois grandes entreprises qui canalisent le tiers de la main-d'œuvre et des compétences, et que la reconversion est applicable à un champ plus large que le périmètre de ces entreprises.

Le processus de conversion des activités militaires ne peut être mené au seul niveau de l'entreprise ou de la branche industrielle. L'introduction du territoire, en tant que forme d'organisation, dans une politique de conversion industrielle est un moyen de « minimiser » le processus de destruction des compétences et de conserver une cohérence d'ensemble propice au développement régional (Chalaye et Sauvin [1997]).

La dimension territoriale de l'organisation de l'industrie de défense est ici considérée comme étant un aspect central d'un processus de reconversion dont l'objectif final serait le développement régional. Cette approche se démarque de celles relatées précédemment puisqu'elle pose la région (ici, la zone d'emploi de Brest) au centre de l'analyse, d'abord comme une organisation pouvant interagir avec les entreprises, ensuite, comme le moteur de la stratégie de reconversion. La région doit certes ici être entendue comme étant constituée des entreprises à la base de son tissu industriel, mais aussi comme un ensemble regroupant des acteurs ayant des compétences spécifiques pouvant être utilisées pour la mise en œuvre d'une dynamique de développement.

La difficulté majeure est que cela ne se décrète pas, c'est aux acteurs concernés de mettre en œuvre des actions en ce sens. Pour cela, ils doivent être informés, sensibilisés, pour prendre conscience que leurs intérêts sont convergents, que la

logique locale est celle qui permettra de dégager une solution satisfaisante à la fois sur le plan économique mais aussi et surtout sur le plan social (Chalaye et Sauvin [1997]).

Ce type d'approche est également avancé par Lignières-Cassou qui souligne que les conditions requises pour l'élaboration d'une stratégie de développement régional sont « une réelle construction du territoire autour d'une stratégie de développement à moyen et à long terme, portée par un consensus politique et social fort » et « une cohérence des actions pour répondre à l'ensemble des problèmes posés » (Lignières-Cassou, 1998, p. 63). La mise sur pied d'un projet provenant des acteurs de la région constitue également une condition d'accès aux diverses mesures d'accompagnement aux restructurations de la défense du gouvernement français. C'est pourquoi il apparaît important de tracer un bref portrait des principaux acteurs sociaux et politiques de la zone qui pourraient participer à une stratégie de reconversion.

### **3.6.1 Le milieu syndical et sa dynamique**

Lors de l'étude des diverses expériences de reconversion de l'industrie de défense en Occident, on constate rapidement que les syndicats ont souvent joué un rôle majeur dans les processus mis de l'avant, que ce soit au plan de l'élaboration de stratégies ou en tant que porte-parole des revendications des travailleurs. Généralement, les syndicats ont perçu la reconversion comme étant une alternative valable et souhaitable au mouvement de compressions des dépenses militaires et aux mises à pied massives qui ont affecté leurs membres (cf chapitre. 1). Dans certaines situations, ils sont parvenus à mobiliser le personnel autour de l'objectif de la reconversion, forçant les dirigeants des entreprises à considérer sérieusement les stratégies de diversification de la production et à chercher à s'implanter sur de nouveaux marchés civils. Ils ont également, dans certains cas, amené le débat sur la place publique. Les syndicats représentent donc une force mobilisatrice importante lorsque se pose la question de la reconversion régionale, l'enjeu de l'emploi étant au cœur de la problématique.

En France, les deux centrales syndicales les plus importantes en termes de membres sont la Confédération Générale des Travailleurs (CGT) et la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT). Elles sont organisées en fédérations professionnelles

ainsi qu'en multiples comités territoriaux. Contrairement au Québec, plusieurs syndicats peuvent cohabiter au sein d'une même entreprise en France.

À Brest, on retrouve une forte présence de ces deux centrales, en particulier à travers certaines de leurs fédérations professionnelles : la fédération de la métallurgie (CGT), qui syndique entre autres les sous-traitants du secteur naval civil et militaire ainsi qu'une partie du personnel chez Thomson Detexis et Thomson Marconi Sonar, la fédération des travailleurs de l'État (CGT), qui représente quant à elle le personnel à statut de l'Arsenal et la CFDT chez Thomson, notamment. Les syndicats locaux brestois, à l'exception notable des travailleurs de l'État, semblent favorables à l'idée d'une reconversion régionale et/ou d'une diversification vers les marchés civils des activités de leurs entreprises. À titre d'exemple, mentionnons le document produit par le collectif diversification CGT de Thomson qui recense de façon précise les possibilités de diversification chez les établissements Thomson Brest et les efforts entrepris pour que ces dernières se concrétisent (De Bouard *et al.*, [1997]). Le syndicat représentant les travailleurs de l'État était, jusqu'à tout récemment, opposé à toute forme de reconversion ou de diversification, percevant ces processus comme une menace directe au statut des travailleurs qu'il représente. À Brest, ces travailleurs se sont toutefois ralliés aux points de vues de leurs collègues des autres comités locaux. Il sera question de cette dynamique dans le chapitre 4.

Toutefois, en matière de reconversion, certains problèmes semblent se présenter par rapport aux centrales nationales. En effet, à l'instar d'autres organisations de cet ampleur, mais sans que ce dossier ne représente nécessairement une priorité, les centrales syndicales ont considéré la question de la réduction des dépenses de défense effectuées par l'État. Sur ce chapitre, leur vision s'opposent souvent à celles de leurs divisions locales qui assument directement les premiers effets de cette problématique, c'est-à-dire les diminutions d'emplois. Mentionnons seulement que de façon générale, la position adoptée par les centrales accepte certes qu'il y ait une augmentation des activités relatives à une économie civile, mais, du même souffle, elles souhaitent que soit maintenu le niveau de dépenses militaires et d'activités de production de défense ainsi que la mission des arsenaux car selon elles, il s'agirait des seules garanties de l'autonomie et de la souveraineté de la France.

Le monde tel qu'il est aujourd'hui, avec ses risques ses incertitudes, la montée de l'extrême droite dans divers pays... (*sic*) nécessite pour aujourd'hui et pour longtemps encore hélas une défense militaire. Nous employons à dessein le mot défense car dans l'esprit de la CGT, il s'agit bien de préserver notre pays en toute indépendance d'une éventuelle agression et non pas d'être l'agresseur. Ce sont des équipements nécessaires à cette défense dont notre pays a besoin.[...] Tout en maintenant cette position, nous oeuvrons pour un désarmement progressif, équilibré et négocié. (CGT, 1994, p. 4).

Ce discours suppose que la diversification, telle qu'elle est présentée par l'État central, n'est qu'un leurre masquant les véritables objectifs de désengagement de l'État que serait la remise du contrôle du secteur armement aux entreprises privées ainsi que la vente d'armes à l'étranger (CGT, 1994, p. 5). On constate donc une plus grande tendance à l'ouverture de la part des cellules locales à l'idée de reconversion et de diversification que n'en font preuve leurs confédérations nationales, les comités locaux étant en première ligne et devant assumer directement les effets des restructurations. De façon plus globale donc, l'observateur de la situation des syndicats à Brest est en mesure de constater que la question de la reconversion peut être génératrice de conflits, que ce soit entre les divisions locales et la centrale ou entre les diverses fédérations professionnelles.

### 3.6.2 Le rôle des institutions locales

Les institutions politiques et administratives présentes sur le territoire peuvent elles aussi participer à une stratégie de développement régional. Les compétences qui leurs sont attribuées, leur pouvoir de dépenser ainsi que le rôle de représentation de leurs élus font d'elles des acteurs importants d'une stratégie de développement économique. Néanmoins, leurs champs d'action et d'intervention respectifs sont limités par la définition de leurs compétences. C'est pourquoi il apparaît important de brosser un rapide portrait des institutions locales principales, pour voir dans quelle mesure elles peuvent s'inscrire dans une stratégie de reconversion.

Mentionnons tout d'abord l'existence du Conseil Régional de Bretagne, dont le siège est situé à Rennes<sup>12</sup>. C'est la plus jeune des institutions dites territoriales, elle se définit elle même comme un lieu de « réflexion, concertation et de décision » ([www.region-bretagne.fr/](http://www.region-bretagne.fr/)). Son champ de compétences est assez vaste : recrutement, développement international, environnement, recherche et développement, etc. Cette instance est formée d'un conseil d'élus qui à son tour, élit un président. En matière de développement économique, sa mission générale est de renforcer la compétitivité des entreprises existantes et de favoriser la création d'emplois. Plusieurs types d'aides régionales sont prévues à cet effet. Mentionnons à titre d'exemple l'existence d'une prime régionale à la création d'entreprise, d'un programme d'avances remboursables pour les entreprises industrielles et des aides à la réalisation de locaux industriels.

L'enveloppe totale de la Région Bretagne en 1999 est de 3,2 milliards de francs, dont un sixième (ou approximativement 16% du budget total de l'institution) devraient être dépensé dans la catégorie « développement économique et recherche ». La région est liée à l'État par l'existence de contrats de plans État - Région, qui définissent des objectifs communs en regard des compétences régionales ainsi que les moyens financiers qui leur sont rattachés (Cady, 1996, p. 127).

Vient ensuite le Conseil Général, qui se situe au niveau du Département. Cette institution dispose également du pouvoir de concevoir et de voter ses allocations. Ses missions sont également très larges. On parle d'action sociale, de remembrement rural, d'organisation des transports scolaires, etc. En ce qui concerne le Finistère, département où se situe Brest, le conseil général dispose de multiples programmes d'aide financière répondant à sa mission, dont une rubrique spécifiquement dédiée au développement économique et à l'emploi. On y retrouve des aides comme la Prime départementale à l'emploi, des aides aux très petites entreprises et des aides en faveur des transferts de technologie. Selon le Conseil Général, les aides économiques dans leur ensemble représentent un montant annuel de 50 millions de francs et elles favoriseraient annuellement la création de 1 000 emplois ([www.cg29.fr](http://www.cg29.fr) ).

---

<sup>12</sup> Lorsqu'il est question de collectivités *territoriales*, en France, il s'agit d'entités autonomes disposant d'un pouvoir décisionnel séparé de celui de l'État central, par opposition à la préfecture et au préfet, représentant de l'État central dans les localités, qui est aussi responsable devant le ministère de l'intérieur.

Dans le cadre de ce mémoire, il est très important de souligner que le Conseil général est la seule des institutions territoriales intervenant dans la dynamique économique de la région qui ait une rubrique « industrie de la défense » et il affirme également être la seule collectivité finistérienne en 1997 à avoir mis en place « un crédit en faveur de l'accompagnement des projets de diversification des entreprises de la sous-traitance touchées par les restructurations » ([www.cg29.fr](http://www.cg29.fr)) . Le conseil aurait voté 10 millions de francs à cet effet.

### 3.6.3 L'Europe

L'Union européenne ne constitue pas en tant que telle un acteur *in situ* du développement économique régional. Toutefois, en regard de ses objectifs d'uniformisation économique, d'intégration du marché et d'établissement de la monnaie unique, elle a mis sur pied un certain nombre de programmes d'aide s'adressant directement aux régions et visant à créer une « convergence économique » de l'ensemble du territoire européen (Balme *et al.*, 1993, p. 465). Les programmes les plus importants en ce qui concerne la présente problématique sont le FEDER, avec l'objectif 2 - aide aux régions en déclin industriel et le programme Konver, qui est élaboré spécifiquement à l'intention des régions dépendantes des activités de défense. Ces programmes touchent directement la zone d'emploi de Brest qui, à cause de son profil socio-économique et de sa dépendance aux activités militaires, est éligible à l'objectif 2 de FEDER ainsi qu'à Konver. Il faut toutefois noter que l'aide financière européenne doit obligatoirement s'accompagner d'une contribution financière de 50% de l'État. En Bretagne, le plan de financement en regard de l'objectif 2 pour 1994-1996 s'élevait à un peu plus de 1,8 milliards de francs français, toutes sources de financement confondues (Région Bretagne, [1994], p. 17). Il est donc clair qu'on investit dans le milieu, mais il est utile de rappeler que les projets soutenus dans le cadre des mesures européennes ne s'adressent pas, elles non plus, aux industries de la défense et cherchent plutôt à revitaliser le tissu de PME et de PMI régionales. Dans cette perspective, les subventions accordées peuvent apparaître diluées dans l'ensemble et ne pas donner une impression de résultats concrets.

Selon un article du *Télégramme* (Laude, 1999b), les réalisations financées par l'objectif 2 auraient contribué à la création de 600 emplois depuis 1994 dans les trois zones

d'emplois récipiendaires des aides en Bretagne (Brest, Trégor-St-Brieuc et Lorient) et 40 millions de francs auraient été versés dans le cadre du programme Konver à Brest, Lorient et Quimper-Chateaulin. Toutefois, une réforme importante des aides communautaires régionales est prévue pour l'an 2000. On annonce entre autres l'élimination de Konver pour la région Bretagne en raison d'un taux de chômage inférieur à la moyenne européenne et du maintien de l'emploi industriel (Laude, 1999a). Il s'agit pour la zone de Brest de la perte d'un levier important de financement de projets de reconversion.

### *3.7 Conclusion*

Il apparaît difficile dans le cadre de ce mémoire de traiter de tous les acteurs potentiels du développement local. C'est pourquoi nous avons fait le choix de dresser de brefs portraits de ceux qui nous semblaient disposer d'un rôle ou de pouvoirs significatifs dans l'élaboration d'une stratégie de reconversion économique telle qu'elle est présentée par le groupe E3D. L'approche d'E3D en matière de reconversion s'inspire notamment de l'approche locale exposée dans notre chapitre théorique. Elle cherche à revaloriser les compétences régionales acquises par une longue tradition militaire, alléguant ainsi que la reconversion ne peut se réaliser sans qu'il y ait des changements importants au plan de la culture organisationnelle des entreprises de défense. Cette approche s'accorde également avec la définition de la reconversion qui conçoit cette dernière comme un processus devant être planifié, puisqu'elle doit s'articuler sur une stratégie de développement cohérente, d'une part avec l'objectif de rupture du lien de dépendance et d'autre part, avec les acquis régionaux. À d'autres égards, cette approche est néanmoins originale au sens où elle inscrit la reconversion dans le périmètre régional en faisant appel à l'ensemble des acteurs et non seulement ceux issus de la défense.

Plusieurs éléments importants se dégagent de ce survol de la région brestoise et apparaissent d'ores et déjà entrer en contradiction avec l'approche préconisée par le pouvoir central. Ces éléments seront au centre de l'analyse que nous effectuons de la démarche de reconversion brestoise et seront repris et approfondis dans le chapitre 4. En voici donc une synthèse.

L'exposé de la situation brestoise nous a permis de ressortir au moins deux dimensions importantes de la problématique générale de la région. Il s'agit d'abord des tendances lourdes avec lesquelles la région doit composer dans la poursuite de ses objectifs de rupture du lien de dépendance à l'activité militaire. On retrouve ensuite les grandes lignes de l'approche que le groupe E3D privilégie en matière de reconversion ainsi que les conditions de la mise en oeuvre de la démarche.

*a) Une situation difficile*

- la lourdeur évidente de la dépendance régionale, en termes d'emplois, aux activités de la défense;
- la faible emprise des acteurs régionaux sur les centres de décisions stratégiques, soit au niveau du ministère de la défense, de la DGA ou des directions d'entreprises;
- l'expression de divergences d'opinions au niveau des acteurs locaux quant à la façon de s'adresser au problème de la décroissance des activités de défense sur le territoire;
- une diminution réelle des activités qui ne signifie pas pour autant l'abandon de la région par la défense. La localité et le chantier naval demeurent prioritaires aux yeux du gouvernement (concentration des services de la marine à Brest, maintien des activités de réparation de construction de gros tonnage à l'Arsenal, etc.).

*b) une approche endogène*

- Dans son étude de la situation, le groupe E3D préconise une approche endogène qui:
  - vise l'émergence d'une nouvelle économie axée sur la production de biens civils, tout en gardant sur le territoire et en valorisant dans les marchés commerciaux les compétences issues de l'activité militaire;

- privilégie la mise sur pied d'une stratégie consensuelle ainsi que d'un processus de concertation autour de la question de la reconversion et de ses objectifs.

- Dans un même souffle, cette approche exige :

- l'élaboration d'un projet mobilisateur établi autour de l'analyse des forces et faiblesses régionales;
- l'exercice d'un certain contrôle sur les leviers du développement économique ainsi qu'un accès aux outils de financement.

## CHAPITRE IV

### État versus région : le dilemme de Brest

#### 4.1 Deux approches, deux logiques

Avant de procéder à l'analyse des expériences réalisées autour du projet de reconversion et des obstacles rencontrés, il nous paraît opportun de rappeler au lecteur les éléments centraux de la problématique qui soutient le présent chapitre.

Nous avons constaté, lors de l'étude du cas de la France et de la région de Brest, que deux approches quant à l'adaptation de la base industrielle militaire se sont parallèlement développées, chacune se basant sur une logique différente et s'adressant à un problème distinct. La première, celle de l'État central, privilégie la restructuration et la concentration sectorielle des activités de défense pour maintenir une position nationale stratégique notamment dans les secteurs de haute technologie. Elle ne cible pas de façon systématique une réduction des activités de défense dans les affaires de l'État, mais semble plutôt se consacrer à la préservation d'une certaine autonomie de production dans des secteurs clés du développement économique.

Le pouvoir central a toutefois prévu que les restructurations soient encadrées par des mesures d'accompagnement visant entre autres à stimuler l'activité économique civile dans les bassins d'emplois affectés. Cependant, ces mesures ne tiennent pas compte de la dimension qualitative de l'activité du marché de la défense, s'adressant de façon globale au problème de la diminution des effectifs dans les zones concernées. Dans cette perspective, les choix effectués quant au processus d'adaptation de la base industrielle de défense française s'inscrivent dans l'approche nationale que nous avons relatée au premier chapitre. Elle privilégie une réorientation partielle des ressources ainsi que la recherche de domaines de remplacement et elle ne constitue qu'une partie de la stratégie d'adaptation générale de l'État au contexte politico-économique prévalant depuis la fin de la guerre froide.

La deuxième approche, celle de Brest, se centre surtout sur l'élaboration d'une stratégie de développement consensuelle ayant pour objectif de stimuler la formation d'une économie civile libérée de la dépendance à l'appareil de défense mais qui se fonde sur les compétences déjà acquises dans la zone et sur les possibilités concrètes de reconversion. Cette approche stipule que l'implantation d'une économie saine et dynamique dans une région dominée par l'activité de la défense ne peut se faire sans la contribution des acteurs issus du champ militaire. Une participation concertée de tous les acteurs concernés aurait l'avantage de favoriser l'émergence d'une stratégie cohérente, ancrée dans les capacités et possibilités régionales et de marquer une rupture avec la tradition militaire de Brest. Or, cette volonté de voir émerger un projet mobilisateur suppose qu'il n'existe pas actuellement une telle stratégie de développement à long terme en cohérence avec les acquis régionaux.

Cette conception de la reconversion paraît directement liée à la troisième approche théorique, celle qui estime que l'adaptation de la base industrielle de défense doit d'une part, cibler la réduction des activités militaire et, d'autre part, se faire par le biais d'une démarche planifiée et encadrée. Elle reprend également certains éléments de l'approche locale, étant donné la volonté de faire participer à la démarche les établissements de la défense nationale. Elle est également originale au sens où elle propose le territoire régional comme porteur d'une dynamique de développement dont l'objectif est la rupture du lien de dépendance à l'État.

La mise en interface de ces deux approches, en regard de leurs objectifs et de leurs effets, constitue l'objet de ce chapitre. Le tableau suivant en présente un exposé plus concis.

**Tableau 3**  
**Récapitulatif**

<b>Réponse à la fin de la guerre froide</b>	<b>France</b>	<b>Impact sur Brest</b>
<b>Ajustement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des activités, coupures d'effectifs</li> </ul>
<b>Restructurations de la défense</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorisation de l'outil de défense           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganisation de l'appareil industriel public et privé</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaffirmation de la mission militaire de Brest</li> <li>• Réorganisation et rationalisation de l'ensemble industriel régional</li> </ul>
<b>La reconversion</b>	<b>France</b>	<b>Brest</b>
Approche générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nationale par l'orientation des ressources vers des domaines de remplacement           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoriale par l'identification des bassins d'emplois touchés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Locale par la sauvegarde des compétences issues de la défense en orientant l'activité des établissements vers le civil</li> <li>• Territoriale par le développement endogène et participation de tous les acteurs</li> </ul>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émergence d'une économie civile parallèle à l'activité militaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rupture du lien de dépendance aux marchés de la défense</li> </ul>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bassins d'emplois touchés par les restructurations</li> <li>• Réseau de PME-PMI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des acteurs régionaux, y compris ceux de la défense</li> </ul>
Moyens privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides financières et logistiques</li> <li>• Crédit d'entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un projet mobilisateur</li> <li>• Mise en œuvre d'une stratégie axée sur les compétences régionales</li> </ul>

#### *4.2 Où va la reconversion dans le cadre brestois ?*

L'objectif de ce chapitre est d'établir si la dynamique qui domine actuellement le processus d'adaptation à Brest représente un obstacle à la formulation et à la mise en oeuvre d'un projet de reconversion tel qu'il est préconisé et porté par certains acteurs, notamment par le groupe E3D. Nous postulons qu'en l'absence d'un consensus ferme en faveur de l'application d'une démarche régionale dont l'objectif est de favoriser l'émergence d'une économie axée sur la production civile, l'approche qui prévaudra en matière de reconversion sera celle de l'État central. Cela signifie donc que le processus d'ajustement en cours présentement à Brest, faute d'émaner clairement d'une décision collective concertée de prise en charge, s'inscrit dans la logique des restructurations et des mesures d'accompagnement mises de l'avant par le gouvernement et ce, malgré la volonté exprimée par certains acteurs de rompre avec un tel processus de décroissance programmée et, du même coup, avec le lien de dépendance aux activités militaires.

Cette hypothèse suppose fondamentalement deux opérations analytiques. Dans un premier temps, il apparaît nécessaire d'isoler les éléments qui font achopper l'émergence d'un projet local mobilisateur centré sur l'objectif de la reconversion. Dans un second temps, il convient de lier ces embûches à la logique dont elles proviennent afin d'observer comment la confrontation des vues et des stratégies, couplée aux contingences politico-économiques, pèsent sur le problème et orientent son issue. Par exemple, on peut se demander si les freins à la mise en oeuvre d'une stratégie de reconversion ne proviendraient pas de l'attitude même de la région qui malgré son réel désir d'émancipation par rapport à l'État central, est néanmoins empreinte d'une solide tradition militaire et navale qui la lie à ce pouvoir et l'empêche de vraiment s'opposer à ses interventions? On peut aussi se demander si, au contraire, la situation actuelle est simplement le résultat de l'imposition par le gouvernement de sa philosophie visant le maintien à moindres coûts des activités de production de défense dans la région? Telles sont les interrogations qui soutiennent la présente analyse.

La rédaction de ce chapitre exige donc, dans un premier temps, un examen des expériences de reconversion et de diversification qui ont déjà été entreprises à Brest. Cet exercice nous amènera au constat que, jusqu'à maintenant, peu d'initiatives ont été

prises dans la région en regard de l'objectif de rupture du lien de dépendance à la défense. C'est pourquoi dans un second temps, il sera question de façon plus approfondie des obstacles rencontrés dans la perspective de mise en oeuvre de projets à même de contribuer de façon significative à une reconversion régionale. Cette section de l'analyse conduira à établir les liens avec les logiques auxquelles correspondent ces obstacles. En dernier lieu, nous tenterons d'exposer les pistes de solutions qui se dégagent de cette présentation.

#### *4.3 La SNPE, un cas unique*

L'expérience de la SNPE de Pont de Buis, à quelques kilomètres de la ville de Brest, constitue sans aucun doute une expérience de diversification incontournable dans la région. Il s'agit en effet d'une démarche qui a réussi à renverser la dépendance de la filiale de la Société nationale aux marchés militaires et à l'introduire de façon permanente dans le marché civil, tout en conservant les compétences de base de la compagnie dans le domaine des produits chimiques et des explosifs. Plusieurs facteurs expliquent le succès de l'opération.

Le déclin du secteur des poudres et munitions est un phénomène antérieur à la fin de la guerre froide, et les budgets français qui lui étaient consacrés ont chuté de 60% entre 1979 et 1992 (De Penanros *in* Hébert, 1998, p. 118). Le domaine des produits explosifs n'était donc pas identifié comme prioritaire par le gouvernement central au même titre que les secteurs de haute-technologie tels que l'électronique ou l'aérospatiale. Concrètement, cette situation laissait à la société une certaine marge de manœuvre quant aux moyens à privilégier pour son ajustement à la décroissance de ses marchés traditionnels. Il est toutefois important de souligner que la direction de l'entreprise a également fait preuve d'une volonté continue, depuis le début du processus de contraction de ses marchés, de réduire sa dépendance aux marchés militaires et elle a recherché de façon systématique des domaines de remplacement dans les marchés commerciaux pour ses activités en déclin.

La volonté de se désengager autant que faire se peut, du terrain militaire est clairement affirmée par la direction du groupe [la SNPE] qui regrette que l'entreprise publique d'armement la moins engagée dans les activités militaires n'ait

pas été inscrite sur la liste des privatisables, ce qui constitue, à ses yeux, un frein aux possibilités d'alliances industrielles (De Penanros in Hébert, 1998, p. 119).

La SNPE semble donc avoir su tirer profit d'un contexte qui était favorable à l'implantation d'une stratégie de diversification tout en faisant le choix d'orienter cette nouvelle production vers des domaines civils innovateurs. La société apparaît également vouloir continuer à travailler en ce sens encore aujourd'hui, par le biais d'une recherche de partenaires dans les domaines de production civile.

Cette stratégie semble avoir donné des résultats concrets. La filiale de Pont de Buis est désormais active dans le marché des munitions commerciales ainsi que dans celui des générateurs de gaz pour sacs gonflables de véhicules et ce, en collaboration avec une entreprise suédoise Autoliv. Cela n'a toutefois pas empêché des réductions importantes d'effectifs dans la division de Pont de Buis, ce qui témoigne des difficultés que peut comporter un processus de diversification. Mais la dépendance à l'égard des marchés militaires de la filiale a bel et bien été substantiellement entamée sans occasionner pour autant la fermeture de l'établissement. Les employés ont ainsi pu faire valoir leurs capacités dans les secteurs commerciaux et la firme, sa capacité d'opérer dans le marché civil. Cette expérience tend à montrer que, dans la mesure où les dirigeants de l'entreprise sont convaincus de la pertinence d'une telle démarche, la diversification est possible. D'une autre côté, les contingences du contexte semblent également avoir favorisé la mise en oeuvre d'une stratégie de diversification. À ce jour, l'expérience de la SNPE semble être le seul succès observé en matière de reconversion en ce qui concerne la zone de Brest.

Le cas de la SNPE est une des rares tentatives de diversification en France affichant autant de profondeur et s'inscrivant dans une vision à long terme du processus d'adaptation. L'expérience de la Société nationale des poudres et explosifs, qui, somme toute, se solde par des résultats plutôt positifs, tend à faire ressortir le caractère paradoxal de l'approche adoptée par le pouvoir central, ce dernier continuant de refuser à travailler dans cette direction. Ce qui est en cause n'est donc pas la faisabilité de la reconversion des entreprises de défense, mais plutôt la conception globale en matière de gestion du dossier de la rationalisation des budgets et du complexe militaro-industriel.

#### *4.4 Les obstacles à la reconversion*

En regard de ce bref exposé des expériences de diversification de la région, on peut constater que malgré la volonté exprimée de rompre le lien de dépendance à la défense, peu de projets se sont effectivement été concrétisés. Quatre phénomènes majeurs apparaissant faire obstacle à la mise sur pied d'un projet mobilisateur qui puisse contribuer de façon significative à la diminution de la dépendance de la région aux marchés militaires ont été identifiés par De Penanros et Serfati (1998). Ces derniers, issus de la complexe interaction entre la région, l'État, les entreprises, ainsi que de la longue tradition militaire de la région représentent à notre avis, le cœur de la problématique. Étant donné leur importance, nous les reprenons dans le cadre de cette argumentation. Il s'agit de la délocalisation des enjeux, de l'héritage militaire régional, du contrôle limité des acteurs régionaux sur les orientations du développement économique et de la question de la mobilisation régionale.

##### **4.4.1 Le refus de délocaliser les enjeux au niveau des acteurs de première ligne**

Le premier obstacle à la réduction de la dépendance de Brest à la défense serait la résistance des entreprises militaires implantées dans la région à engager des projets de diversification élaborés et portés par leurs propres divisions locales. En effet, la faible expérience des firmes locales ou du chantier naval de la DCN en matière de pratiques commerciales, la tendance au recentrage systématique des activités autour des marchés militaires ainsi que la nette réticence des dirigeants de firmes privées à pénétrer les marché civils constituerait des freins importants à la diversification de la production des entreprises présentes sur le territoire. Ces établissements, qui bénéficieraient pourtant de plusieurs atouts pour leur éventuelle entrée dans le domaine civil, seraient ainsi peu disposés à engager un processus de diversification de leurs activités.

Le fait que l'activité économique de la région se résume à un nombre restreint d'employeurs et à leurs sous-traitants, comme nous l'avons vu au chapitre 3, aurait pour conséquence d'amplifier cet aspect de la problématique. Une bonne partie de la prospérité de la communauté dépend du maintien de l'activité de ces entreprises. Les

expériences ponctuelles de diversification des deux principaux établissements de Brest, soit la DCN et Thomson, illustrent cet aspect central du débat sur la reconversion.

### **La DCN à Brest : une organisation à vocation militaire**

Les tentatives faites par DCN - Brest pour s'implanter dans les marchés civils ne datent pas d'hier. Dans la deuxième moitié des années 60 par exemple, l'Arsenal a construit le paquebot *Antilles* (*Bretagne Nouvelle*, 1 décembre 1968). En 1972, le chantier naval brestois a entrepris la construction de deux bateaux traversiers pour le compte d'un industriel britannique. Ces expériences se sont révélées être des succès à la fois techniques et économiques (De Penanros *in* Dundervill *et al.* 1997, p. 436). Mais plusieurs obstacles sont venus conférer à ces réussites le statut d'expériences ponctuelles et singulières, au lieu d'inaugurer l'entrée du chantier dans les marchés et les savoir-faire civils. Mentionnons à ce chapitre, l'existence de la loi Allarde datant de 1791 qui interdit à l'État d'être actif dans les marchés civils à moins que ce dernier ne démontre des carences flagrantes (De Penanros, 1997, p. 436). C'est ce texte législatif qui fut invoqué avec succès à l'époque de la construction des traversiers, par un regroupement d'industriels privés pour stopper les incursions de DCN dans le civil.

Plus récemment, face aux baisses constantes de son plan de charge, DCN-Brest a recommencé à prospecter du côté des activités civiles. Elle s'est vue confier la tâche, en 1997, de la transformation d'une plate-forme de forage pétrolière de la société Sedco-Forex. Les travaux ont été réalisés notamment avec l'aide financière des collectivités territoriales et de l'État. Or, cette fois, malgré le renouvellement du contrat pour deux autres plates-formes, (des « prototypes innovants » de la même société et qui ont été livrées au printemps 1999), le succès n'a pas été aussi éclatant, le contrat ayant été exécuté à perte (Durupt, 1999a).

La volonté de diversification de l'Arsenal de Brest apparaît davantage comme une réaction d'ajustement à une conjoncture spécifique de décroissance des activités plutôt qu'une illustration d'une réelle volonté de la part des instances dirigeantes de la DCN de s'orienter vers les marchés civils. La baisse du plan de charge laisse libre une partie de l'importante infrastructure du chantier naval et ne permet pas un niveau d'activité jugé suffisant pour assurer la pérennité du site de Brest et, par le fait même, la capacité

française de construction et de réparation de navires de guerre de gros tonnage. Les activités de diversification supportent la viabilité d'un chantier dont les capacités sont jugées cruciales par la stratégie de défense française, tout en intégrant dans la gestion de l'organisation la pratique des marchés commerciaux qui est susceptible de conduire à la réduction des coûts et des délais souhaités par la DGA.

Cette situation tend à laisser penser que dans le cas d'une reprise des contrats militaires, le chantier serait de nouveau réquisitionné dans sa totalité pour répondre aux besoins du ministère de la défense et que les activités civiles seraient une fois de plus écartées des projets de DCN-Brest, sans que les acteurs locaux aient de l'influence sur cette décision. La philosophie de la direction de la DCN en matière de diversification semble confirmer cette idée. En effet, si elle démontre un certain intérêt à diversifier ses marchés militaires, notamment par le biais de la création de DCN international, filiale au statut juridique plus souple que celui des Arsenaux, pour prospecter les marchés à l'exportation, elle tient à souligner que ses incursions dans le civil sont secondaires et que la construction et la réparation navale militaires demeurent sa mission première. L'objectif plutôt modeste de 15% d'activités civiles semble confirmer que la réorientation des activités, sans être complètement rejetée, n'est pas une priorité chez DCN.

Il s'agit donc ici, dans l'esprit de DCN, d'une diversification conjoncturelle. Elle ne remet aucunement en cause le fondement de ses activités, qui est de desservir l'armée française, mais semble plutôt viser le maintien de la base industrielle navale de défense en tenant compte des nouveaux critères de contrôle budgétaire. Ces derniers seraient pas ailleurs plus faciles à rencontrer *via* une pratique concrète, mais modérée, des marchés commerciaux. Il n'y a donc pas de place pour la reconversion, ni de volonté de laisser le milieu gérer seul les ressources qui pourraient lui servir dans l'objectif d'une réorientation des activités économiques.

Les diverses expériences dans le domaine de la construction et de la réparation navale civile montrent bien que DCN Brest dispose de l'expertise et de la main d'œuvre pour entreprendre ce type d'activités. La confiance dont la France a fait preuve à l'égard du chantier pour la construction du porte avion à propulsion nucléaire (*Charles-de-Gaulle*) témoigne également de ses compétences technologiques et de la qualification de ses

travailleurs, atouts qui peuvent être mis en valeur dans la perspective d'une réorientation, même partielle, des activités vers le domaine civil. Toutefois, DCN-Brest est habituée à appliquer des décisions déterminées par des entités externes et à réaliser des contrats pour le compte du ministère de la défense dont les exigences et le mode de fonctionnement diffèrent considérablement de ceux des clients commerciaux. Chez DCN-Brest, la pratique des techniques et de la gestion propres aux marchés civils demeure limitée. L'entreprise est surtout empreinte de la culture organisationnelle caractérisant les entreprises du secteur de la défense, comme le démontre les difficultés financières du projet des plates-formes.

Comme le souligne De Penanros, malgré l'expression d'une volonté et d'efforts manifestes en ce sens, les activités civiles chez DCN n'atteignent présentement que 5% du chiffre d'affaires du site brestois seulement (De Penanros, 1998, p. 120). De plus, la loi de programmation militaire 1997-2002 prévoit un renforcement des services de soutien à la marine dans les ports de Brest, Toulon et Cherbourg. Brest devient ainsi également responsable du soutien de la marine établie à Lorient (Carmona, 1998, p. 181). Au plan politique, les impératifs de rationalisation du format des armées semblent prévaloir sur toutes autres considérations.

Il apparaît important de mentionner, dans le cadre de cette argumentation, la décision (juillet 1999) d'implanter à DCN-Brest une cellule commerciale visant à prospecter les marchés commerciaux dans le domaine de la transformation des plates-formes de forage. Cette démarche est très récente et ne peut donc pas véritablement afficher de résultats en regard de la diversification à l'heure actuelle. En effet, l'activité liée aux plates formes représente très peu en terme de proportion du chiffre d'affaires de l'Arsenal. Elle a néanmoins l'avantage de s'inscrire dans les compétences régionales et de consolider la composante navale civile de Brest. Toutefois, aux dires mêmes du délégué interministériel aux restructurations, les objectifs de cette activité demeurent limités chez DCN (Durupt, 1999c) et l'engagement de l'administration est, quant à lui, prudent. Un article du *Télégramme* traitant de l'avenir de l'activité des plates-formes (offshore) à Brest rapporte que

Les chantiers en cours seront menés à terme mais le ministre de la Défense lui-même a porté le premier coup d'arrêt en interdisant à la DCN de prospecter dans un domaine où la rentabilité économique est loin d'être assurée. Enterrée l'offshore?

Non, puisque le même ministre [...] a redonné un peu de consistance aux projets en relançant le principe d'une cellule de réflexion et de prospection sur l'offshore. Mais tout cela, en vérité, reste encore au stade embryonnaire (R.P. 1999).

Cela illustre concrètement l'emprise du ministère de la défense sur les activités de l'Arsenal. Comme nous l'avons mentionné à maintes reprises, le chantier naval de la DCN est le pôle dominant de l'activité industrielle de Brest et il constitue ainsi un pilier de la dynamique économique régionale. Compte tenu de l'approche privilégiée par le groupe E3D, l'Arsenal devrait théoriquement participer à la démarche de reconversion, puisqu'il constitue un des acteurs les plus importants de la région. Toutefois, étant donné son statut, sa mission et sa position d'exécutant au sein de l'appareil industriel d'une DGA elle-même soumise aux impératifs du ministère de la défense, la stratégie de DCN s'inscrit plutôt dans l'approche nationale, qui préconise le maintien de son potentiel militaire. DCN ne semble pas disposer de la latitude nécessaire pour se positionner en tant qu'acteur central d'une stratégie de développement régional visant à rompre le lien avec son propriétaire, le ministère de la défense. Cependant, les diminutions du plan de charge de l'Arsenal ont créé des opportunités dont la communauté s'est saisie et dont elle a revendiqué l'exploitation, comme ce fut le cas pour le projet des plates-formes.

### **Thomson-CSF : la pratique du recentrage sur la défense**

La stratégie du groupe Thomson-CSF est de se positionner sur la scène européenne comme leader dans l'électronique de défense. Cet objectif du « tout-militaire » n'est pas exceptionnel, des dizaines de firmes européennes et américaines ayant fait le même choix. Les divers mouvements de fusions et de privatisations avec d'autres grands partenaires qui se sont effectués tout récemment confortent la compagnie dans la poursuite de ses objectifs. Dans cette perspective, la reconversion de ses activités vers les marchés civils est une stratégie qui ne correspond nullement à sa stratégie en tant que groupe. Une étude menée par un regroupement de syndiqués de Thomson fait d'ailleurs le constat que malgré les aptitudes de la compagnie, la volonté de consolider les marchés militaires constitue un obstacle important à la diversification.

Elle atteste en outre que le groupe dispose de réelles compétences pouvant s'exercer dans le civil, que l'option tout militaire stérilise d'emblée (De Bouard *et al.* [1997], p. 7).

En outre, il apparaît clairement que la diversification de la production dans les divisions militaires n'est pas non plus une priorité chez le groupe Thomson (Ansquer, 1997, p. 27) car elle s'articule mal avec son objectif central de s'imposer en tant que champion européen dans le secteur. On peut même ajouter qu'un tel exercice est perçu par les dirigeants du groupe comme une perte de temps, d'argent et d'énergie (Hébert, 1998, p. 122).

De façon paradoxale, un objectif de 20% d'activités civiles est néanmoins ciblé par les têtes dirigeantes de Thomson-CSF dans des secteurs très connexes aux compétences de base de la compagnie (systèmes pour contrôle de trafic aérien, simulateurs de vol, réseaux de télécommunications, etc.). Mais cet objectif est soumis à l'application de la même stratégie que celle qui prédomine dans l'ensemble du groupe, soit la consolidation par secteur et la « filialisation » des activités. À cet égard, mentionnons l'existence du GERIS, la filiale du groupe Thomson qui est responsable des activités de diversification. Si cette pratique a un effet sur le ratio activités civiles / militaires de l'ensemble du groupe, elle tend à renforcer la position des diverses divisions de défense dans ce secteur tout en promouvant le civil ailleurs.

Les opérations menées par le GERIS et Thomson-CSF Ventures, outre qu'elles sont de faible portée, inscrivent l'action de diversification de Thomson délibérément hors du périmètre de la société. Elle ne risquent pas d'en modifier l'équilibre (De Penanros *in* Hébert, 1998, p. 122).

Toutefois, d'aucuns estiment, entre autres les syndicats de la firme, que la stratégie de diversification de Thomson CSF a du mal à se concrétiser dans la réalité, puisque les activités civiles de l'entreprise ne comptent présentement que pour 9% de son chiffre d'affaires en France, malgré ses compétences et le potentiel dont le groupe dispose ([www.thomson-csf.com](http://www.thomson-csf.com)). Pour illustrer l'état de ce potentiel, indiquons que dans les sites brestois seulement, plusieurs systèmes de détection radar et acoustique à usage civil (comme le sonar latéral de grande profondeur pour la prospection océanographique qui a permis la découverte de l'épave du Titanic, par exemple) ont été développés par les ingénieurs des divisions. Un système radar pour véhicules, le chronotachygraphe, est également en développement depuis plusieurs années, mais le projet se bute à des difficultés de commercialisation. Face à ces multiples possibilités de pénétration des marchés commerciaux, les syndicats locaux revendentiquent une plus grande ouverture de

la compagnie Thomson et de leurs divisions aux marchés civils (De Bouard *et al.*[1997], p.8).

Les sites de Thomson à Brest disposeraient également d'une plus grande marge de manœuvre et d'initiative que la DCN-Brest. Cette situation serait en grande partie attribuable à la proportion importante de recherche et développement qui s'y réalise et au statut de groupe privé de Thomson. D'une part, la diversification des divisions Thomson de Brest pourrait être soutenue par les activités innovantes qui s'y réalisent et qui pourraient, si elles étaient stimulées, placer Detaxis et TMS au sein de créneaux technologiques intéressants sur les marchés civils. D'autre part, comme acteur privé, le groupe n'est pas directement contrôlé par les institutions gouvernementales liées à la défense nationale et serait ainsi en mesure, s'il le désirait, de prospecter de nouveaux marchés.

Malgré cela, ces sites se voient confrontés à une logique corporative qui tend à situer les centres de décisions stratégiques et financières hors de la région brestoise, qui a fondé sa croissance presque exclusivement sur le marché militaire et pour laquelle l'implantation territoriale ne semble pas être un facteur qui importe lors de la prise de décision (Le Nouail et Sauvin, 1996, p. 68). La plupart des tentatives de diversification dans les établissements Thomson de Brest ont été ignorées ou très peu supportées par leur propriétaire et n'ont pas entamé de façon significative la proportion de l'activité tournée vers les marchés militaires. À cet égard, il est intéressant de mentionner la mise au point par Detaxis d'un radar permettant de repérer des chalutiers perdus en mer et pour lesquels une forte demande existerait, selon le syndicat CGT. Toutefois, une fois le prototype mis au point et les tests terminés, aucune commercialisation n'a été effectuée par le groupe (De Bouard *et al.*, [1997], p. 7).

Cet exemple illustre bien la nature des difficultés auxquelles font face les divisions Thomson de Brest. Reléguées à une fonction d'exécutant, elles ne disposent pas véritablement de la liberté qui leur permettrait d'exploiter hors du champ militaire leur potentiel d'innovation. La stratégie d'adaptation de Thomson-CSF à son nouvel environnement économique semble également s'inscrire dans une démarche de restructuration qui privilégie son repositionnement dans ses marchés traditionnels. Elle semble donc s'insérer dans la logique qui domine au niveau de l'État central.

À notre avis, la lourdeur de la dépendance de la région brestoise aux activités de la défense s'exprime par quelques éléments révélateurs qui ressortent des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de projets de diversification. En effet, Brest apparaît captive de deux employeurs principaux qui ont soit des possibilités limitées (DCN), soit un manque de volonté (Thomson-CSF), de relever le défi de leur adaptation aux mutations du marché de la défense en réorientant leurs activités dans des domaines commerciaux. De plus, les orientations stratégiques de ces firmes sont déterminées par des instances situées à l'extérieur de la région et, dans cette perspective, on peut douter de l'intérêt ressenti par les centres de décision pour un territoire qui ne constitue qu'une partie d'une organisation beaucoup plus importante.

La dynamique qui sous-tend l'attitude et les décisions de DCN et de Thomson-CSF a des effets et des conséquences sur la communauté, mais elle envoie également les enjeux de leur adaptation et les commandes de la résolution des problèmes à l'extérieur de la région. Leurs préoccupations générales les placent dans le cadre des restructurations réalisées à l'échelle de la France et s'inscrivent ainsi en porte-à-faux avec la logique de l'élaboration d'une stratégie de reconversion et de développement régional préconisant la rupture avec les marchés de la défense. Les acteurs doivent composer avec des établissements qui ne cherchent pas à s'intégrer de façon permanente dans les marchés civils et ainsi à réduire significativement leur dépendance aux marchés militaires.

#### **4.4.2 L'héritage militaire, culture d'exception**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre portant plus spécifiquement sur le cas brestois, les grands donneurs d'ordre de la région ont beaucoup fait appel à un réseau étendu de sous-traitants pour combler leurs besoins en main-d'oeuvre. L'emprise de la défense dans la région ne s'est donc pas seulement fait sentir en limitant la capacité d'adaptation ou en orientant les choix stratégiques des grandes firmes, elle s'est aussi concrétisée par l'établissement d'un lien de dépendance des petites et moyennes entreprises sous-traitantes locales avec leurs donneurs d'ordre. Les relations étroites se sont établies entre les grandes entreprises du territoire et le réseau de PME-PMI dans le cadre de la logique des marchés militaires et ainsi, elles n'ont pas favorisé l'apparition

du modèle de la PME innovante. Une longue pratique militaire engendre donc un effet de culture important.

On observerait d'ailleurs à Brest des lacunes sérieuses au niveau de l'entrepreneurship régional quant à la création de projets novateurs comportant une certaine part de risques. Les PME-PMI de la région, constituées en majeure partie par les sous-traitants de la défense et du secteur naval, seraient trop habituées à exécuter des tâches précises qui leur sont confiées et qui sont prédefinies par une autorité externe. Les petites entreprises locales n'apparaissent pas, aux yeux de De Penanros et Serfati, être prêtes à « courir les risques inhérents au lancement de projets industriels nouveaux » (1998, p. 5).

Conséquence sans doute d'un passé de relations trop étroites et trop exclusives entretenues avec le donneur d'ordre local - l'Arsenal - ce déficit d'esprit d'entreprise (...) est préoccupant. Il est aujourd'hui le principal obstacle - en tout cas à Brest - à une reconversion d'un bassin d'emploi dépendant des activités militaires par le développement endogène (De Penanros et Serfati, 1998, p. 5).

Comme nous l'avons démontré dans un chapitre précédent, ces entreprises se révèlent également être les plus vulnérables au processus de restructurations. Face à la remise en cause de leurs activités traditionnelles par les diminutions de plan de charge, elles disposent en fait de peu d'issues, hormis une réorientation de leurs activités vers des domaines civils. Or l'activité industrielle militaire a non seulement généré une dépendance économique réelle chez la majeure partie de ces entreprises, mais également une certaine forme de dépendance « culturelle », du fait que les travaux proviennent habituellement des donneurs d'ordre régionaux qui eux reçoivent les projets des établissements nationaux. Ce phénomène semble avoir court-circuité la capacité d'adaptation par l'innovation du tissu de PME-PMI régional. Ces dernières se révèlent donc peu outillées pour pénétrer les marchés civils de leur propre chef.

Il s'agit donc ici de l'illustration concrète de ce que nous avons appelé l'héritage militaire de la région. Cette dimension de la problématique brestoise soulève des questions sur les possibilités d'émergence d'une nouvelle économie civile par le biais de l'action individuelle des entreprises locales, approche privilégiée par les mesures d'accompagnement économique de la Délégation aux restructurations. Le lien de dépendance tend d'ailleurs à se reconstituer, même partiellement, dans le cas de mises

sur pied d'organisations dont la mission est de favoriser l'apparition d'une activité économique nouvelle.

Citons, à titre d'exemple, la mise sur pied du technopôle de Brest-Iroise dont les tâches principales sont de servir d'interface entre les projets issus de la recherche et les PME manufacturières afin de faciliter les transferts de technologies, d'apporter un support logistique au démarrage d'entreprises et de favoriser l'implantation de filiales de firmes extérieures à la région. Mentionnons tout d'abord que la création du Technopôle est antérieure à l'apparition sur le territoire des difficultés liées aux restructurations et qu'elle n'a donc pas été établie dans le cadre d'une démarche de reconversion. Mais à première vue, la présence d'une telle structure pourrait influer sur la reconversion en s'adressant notamment au « déficit d'esprit d'entreprise » mentionné précédemment .

Le Technopôle de Brest-Iroise a proposé, dans le cadre d'un groupe de travail mis en place par le Sous-Préfet, une action de « détection de projets émergents au sein des grandes entreprises et centres de recherche et leur valorisation au sein de PME-PMI du tissu industriel local ». Cette mission, financée par le Ministère de la Défense, l'État et les collectivités locales, est réalisée par GERIS Consultants. Elle a pour objet le développement d'activité industrielles créatrices d'emplois. ([www.geris.thomson-csf.com/sitefr/brest.htm](http://www.geris.thomson-csf.com/sitefr/brest.htm))

Il est intéressant de noter, dans un premier temps, que le Technopôle a été mis sur pied avec l'aide du GERIS, la filiale de Thomson-CSF responsable des activités de diversification de l'entreprise et qui agit également comme consultant dans des projets de reconversion ou de transfert de technologies et qui est par ailleurs présente sur le site ([www.geris.thomson-csf.com/sitefr/brest.htm](http://www.geris.thomson-csf.com/sitefr/brest.htm)). Cette participation de la firme Thomson-CSF à la réalisation du projet de technopôle est peut-être ce qui explique le fait qu'il y ait, sur le site du centre technologique, un certain nombre de filiales du groupe, ainsi que plusieurs acteurs issus du secteur militaire, y compris la DGA, via le *Groupe d'études sous-marines de l'Atlantique* (Technopôle Brest-Iroise, 1997).

Dans un second temps, il faut souligner que par définition et par vocation, les activités du technopôle sont axées sur les secteurs de haute-technologie, la recherche et la détection de projets dans les grandes entreprises. Dans cette perspective, les initiatives qu'elle permet ne s'adressent pas directement aux problèmes vécus par les sous-traitants du domaine naval, puisque ces derniers n'oeuvrent pas dans les domaines fortement technologique et qu'ils ne font pas de recherche et de développement. Le

technopôle entretient d'ailleurs peu de liens avec les acteurs du secteur naval qui constituent pourtant, une part importante de l'activité économique de la région. Dans cette perspective, le Technopôle n'apparaît pas contribuer à modifier substantiellement la dynamique de dépendance à la fois aux grandes firmes et aux marchés militaires.

L'héritage militaire régional, qui se traduit notamment par des lacunes au niveau de l'entrepreneurship ainsi que par une tendance à reproduire le lien de dépendance aux marchés militaires apparaît constituer un obstacle majeur à l'émergence d'un projet de développement endogène d'envergure à même de rompre le lien avec l'appareil industriel et de recherche de la défense.

#### **4.4.3 Le contrôle sur les orientations du développement économique, une affaire d'État**

L'omniprésence de l'État et des militaires dans l'organisation et la conduite des affaires économiques de la région constituerait, selon de Penanros et Serfati (1998), un obstacle majeur à l'émergence d'une économie totalement indépendante des marchés militaires. Dans cette perspective, la présence de militaires ou de fonctionnaires du ministère de la défense dans divers lieux décisionnels et stratégiques tendrait à montrer que l'État souhaite garder une emprise sur la direction que doit prendre le développement économique et la reconversion. Cette présence aurait pour effet de freiner le processus de reconversion.

La présence déterminante de l'autorité militaire, à tous les niveaux de l'élaboration des programmes régionaux d'action, condamne tout projet d'envergure portant atteinte de façon irréversible au potentiel militaire déployé sur les sites. (De Penanros et Serfati, 1998, p. 4).

Il y a deux dimensions distinctes de ce problème particulier identifié par les analystes. La première concerne directement la dynamique d'ajustement de la défense française au contexte de l'après guerre froide. Le processus de priorisation que nous avons dépeint dans le chapitre 2 a mené à un renforcement de la présence militaire à Brest, par le maintien des activités de la base d'Île Longue, par la concentration dans la région des services administratifs de la marine nationale ainsi que par la sauvegarde partielle des activités de production militaires de l'Arsenal. Le site n'est pas abandonné par la défense, il est restructuré en fonction de nouveaux impératifs et de nouvelles directives.

Cette situation limite nécessairement l'étendue de l'intervention des quelques institutions dont la mission est de promouvoir la reconversion ou le développement économique dans le cadre de l'approche privilégiée par le gouvernement central, telles que la Délégation aux restructurations. Soulignons qu'en elle-même, la DAR est composée de militaires, ou de fonctionnaires et de cadres issus des milieux de la défense. Ce sont eux qui évaluent les projets qui leur sont proposés et qui identifient les zones les plus affectées par les restructurations, les rendant ainsi éligibles aux mesures d'accompagnement. Confrontées à la volonté de maintien du potentiel militaire brestois dans le cadre de la stratégie de défense française, comment envisager une intervention de ces institutions qui remettrait en cause cette directive?

À cet égard, il est intéressant de souligner que dans la convention cadre État-région de Bretagne, protocole mis sur pied par l'État pour répondre aux préoccupations régionales croissantes face à la diminution des activités militaires et s'inscrivant dans le cadre des mesures d'accompagnement aux restructurations, on retrouve l'objectif de « Consolider la présence des industries et des forces de défense sur le territoire régional » (Lignières-Cassou, 1998, p.65). Nulle part ailleurs la volonté de garder intacte la capacité militaire à Brest ainsi que les différences de vues quant à la nature de la reconversion ne s'expriment-elles aussi clairement que dans cet outil entre autres conçu, selon les textes de la DAR, pour favoriser « la recomposition du tissu industriel régional ».

Mais la tendance à retrouver des intervenants du pouvoir central dans les diverses instances décisionnelles à tous les niveaux politiques n'est pas, en France, un phénomène uniquement attribuable à la dynamique militaire. La présence active de l'État dans la conduite et l'orientation des affaires de la nation, à tous ses échelons, a été soulignée dans notre chapitre sur le cas français et constitue la deuxième dimension du problème de l'exercice d'un certain contrôle sur les orientations du développement économique de la région. La France a, traditionnellement, manifesté la volonté de garder une certaine cohérence entre l'ensemble des activités des territoires et ses priorités. Le relais concret du pouvoir central dans les localités est incarné par une institution originale à l'hexagone, la Préfecture. Le Préfet est donc le représentant direct de l'État central au sein des régions et des départements, il est nommé et responsable seulement devant le ministre de l'Intérieur. Les préfets ont traditionnellement eu

beaucoup de pouvoirs et d'influence dans les affaires des communautés locales (D'Arcy, 1993, p. 183).

C'est pourquoi on note à Brest la présence traditionnelle de l'État, via les institutions préfectorales, comme c'est le cas dans tous les départements français, mais également par les représentants du ministère de la défense et de la DGA qui, à cause de l'importance des infrastructures militaires brestoises, sont partie intégrante du paysage régional. Cette double représentation des intérêts du gouvernement central ne contribue sans doute pas à renforcer le sentiment que la région dispose pleinement et entièrement du pouvoir d'orienter son développement. Les interventions du ministre de la défense, que nous avons rapportées dans la partie de ce chapitre traitant de la diversification chez DCN, semblent illustrer concrètement cette dimension de la problématique. La décision d'engager le chantier de Brest plus avant dans l'activité de la transformation et de l'entretien des plates-formes de forage revient au ministère de la défense et dans cette perspective, il devient évident que les acteurs régionaux disposent de peu d'influence dans le processus de décision.

#### **4.4.4 L'absence de mobilisation régionale, une muraille apparemment difficile à franchir**

La discussion à laquelle nous venons de procéder pose aussi la question de la mobilisation régionale face à l'objectif de la reconversion, dimension que l'on retrouve d'ailleurs dans la définition que donne E3D de la démarche. Il est possible d'envisager que l'État et les acteurs politiques puissent être sensibles à une revendication soutenue et consensuelle de leurs électeurs en faveur d'un projet dont l'objectif à long terme serait de réduire considérablement, voire de briser, la domination de l'activité économique militaire régionale.

Or, comme dans tout débat concernant l'avenir d'une communauté, la possibilité de remettre en cause de façon active et volontaire l'activité économique traditionnelle est un sujet délicat qui génère des divergences d'opinions variant selon les sensibilités idéologiques et politiques des acteurs. À titre d'exemple, mentionnons qu'à la fin de juin 1999, le conseil de la Communauté Urbaine de Brest a été marqué d'une part, par des manifestations syndicales exigeant des réponses quant à l'avenir de la ville de la

part du maire, Pierre Maille, ainsi que par le retrait graduel de l'opposition mécontente des interventions de ce dernier (Anonyme, 1999e).

À Brest, la volonté d'instaurer une stratégie d'envergure qui aurait pour effet de modifier considérablement l'activité économique régionale n'entre pas seulement en contradiction avec la vision du ministère de la défense, elle semble également ne pas faire consensus et créer certaines divisions au sein de la population locale. Celles-ci sont peut-être la conséquence d'une dynamique et d'une tradition qui, en délocalisant le pouvoir et la définition des tâches, ont contribué à déresponsabiliser les acteurs quant à leur propre devenir. Rappelons également que Brest est présentement en période de prospérité économique avec les projets de plates-formes qui emploient actuellement 2 000 salariés et qui masque du moins en partie les effets négatifs des restructurations en cours. La sensibilité de la région à l'enjeu de la reconversion en est peut-être amoindrie.

Néanmoins, la difficulté d'en arriver à un consensus autour d'une rupture avec la défense nous apparaît provenir de l'emprise directe et historique de la défense dans la région. Celle-ci se chargeant de leur développement économique, la population n'a pas eu beaucoup d'opportunités de procéder à des exercices de concertation, ni d'avoir à arrimer les diverses composantes de sa vie économique, sociale et politique en un tout cohérent dans le but de formuler et de proposer une stratégie mobilisatrice de développement. Les restructurations remettent en cause les marchés militaires comme moteur de la prospérité économique régionale, interrogeant du même coup la capacité des acteurs d'agir de façon concertée et faisant apparaître des débats nouveaux dans le paysage régional.

« L'absence de projets ambitieux marquant une réelle avancée vers une économie de paix » est rapportée par De Penanros et Serfati (1998, p. 9). Les auteurs attribuent toutefois cette carence au refus des autorités françaises de remettre en question le potentiel militaire de la région en permettant aux acteurs de formuler des stratégies de développement larges et mobilisatrices en rupture avec les activités de la défense. La présence de la défense aurait comme conséquence que les projets qui réussissent à avoir l'aval des autorités n'auraient pas réellement de portée au plan du développement économique. Mais l'ascendant exercé par la défense dans la région semble également

s'étendre plus profondément et contribuer à empêcher l'émergence d'une action mobilisatrice.

Quelques exemples illustrent de façon plus adéquate ce que nous relevons comme étant un défi majeur de la reconversion régionale, soit la question de la mobilisation des acteurs en faveur d'un tel projet. La réponse syndicale à l'enjeu de la reconversion, ainsi que la participation de la composante navale civile nous apparaissent montrer que la réponse d'un milieu à un nouvel environnement est complexe et qu'elle est susceptible de refléter la multiplicité des points de vue.

### **Retour sur les syndicats**

Voyant dans la reconversion une façon de faire une pierre trois coups soit de sauvegarder l'emploi, de pallier aux baisses de plan de charge dans la défense et de s'accorder avec une philosophie qui préconise une économie de la paix, certains syndicats ont revendiqué une plus grande ouverture vers les marchés civils. Les organisations syndicales, de par leur rôle de représentation des travailleurs et par leur fonction d'information, sont en position de constituer des appuis non négligeable à une stratégie de reconversion régionale. On les retrouve d'ailleurs comme acteurs dans plusieurs projets de reconversion de régions en Europe et aux États-Unis. Toutefois, jusqu'à tout récemment à Brest, les positions syndicales n'étaient pas clairement établies en faveur de la reconversion ou de la diversification des établissements industriels militaire. Des divergences d'opinions s'exprimaient quant à la vocation de l'appareil de production de la défense et, de façon plus large, quant à la pertinence de remettre en cause la mission militaire régionale.

Les travailleurs d'État de l'Arsenal ont plutôt eu tendance à préconiser un maintien des dépenses militaires dans le but de sauvegarder l'autonomie nationale en matière de défense. Estimant que la fabrication et la vente d'armes devaient rester sous le contrôle et la responsabilité de la seule instance pourvue de cette légitimité, les travailleurs se sont positionnés contre les privatisations, qui remettent également leur statut en question. Devant l'inéluctabilité des compressions, ils ont entre autres revendiqué la construction d'un deuxième porte-avion à DCN-Brest et manifesté pour la sauvegarde de l'Arsenal de Brest. Ce type de demandes se fait encore entendre aujourd'hui. Nous

avons eu l'occasion, au cours de notre stage à Brest, d'assister à un débat organisé par la CGT sur l'avenir de la défense au début du mois d'octobre 1998. Plusieurs interventions provenant d'employés de l'Arsenal allaient en ce sens.

Le statut particulier de ces travailleurs les soustrait en partie aux conséquences les plus drastiques de la diminution des activités de leur site, parce qu'il les situent dans le cadre des mesures d'accompagnement social de la Délégation aux restructurations. L'enjeu de la sauvegarde des emplois ne se concrétise donc pas de la même façon pour eux que pour la main-d'œuvre de la sous-traitance ou que pour les employés du secteur privé.

State workers employed in the arsenals have a privileged status compared with workers in « normal » defence industrial firms like, for instance, Matra, Thomson or Sextant Avionique. It gives them the right to be re-employed by local administration. As a result, a double labour market is developing in sensitive areas. The most disadvantaged workers are those employed by subcontractors, since the first measure in the event of cuts is the reintegration by the prime contractor of activities which it had previously subcontracted: these workers have no future in defence and no priority for re-employment (Schméder, 1997, p. 116).

Néanmoins, le maintien de leurs activités et de leurs emplois est également un enjeu majeur et il est important de souligner que les travailleurs de l'Arsenal se sont récemment ralliés aux autres syndicats locaux dans la revendication d'une cellule commerciale à DCN-Brest visant à prospecter le marché des plates-formes de forage, dans l'objectif de maintenir cette activité nouvelle et civile à Brest.

La principale fédération syndicale locale représentant la main-d'œuvre de la sous-traitance navale, soit la Fédération des travailleurs de la métallurgie de la CGT, estime quant à elle que la diversification est une issue souhaitable pour la région et pour ses travailleurs. Étant donné la vulnérabilité de ce bassin important de travailleurs, une stratégie de développement qui mettrait à contribution leurs capacités et leurs compétences représente une façon concrète de s'adresser au problème des restructurations et surtout, de contrer des éventuelles vagues de mises à pied et de fermetures.

Selon Schméder (1997, p. 116), les centrales CFDT sociales-démocrates et la Confédération générale des cadres (CGC) seraient plus ouvertes à des possibilités de diversification centrées sur la réutilisation des compétences techniques de leurs

membres. C'est peut-être ce qui explique en partie la volonté des ingénieurs et des travailleurs des établissements Thomson de Brest à adapter, malgré le peu de réceptivité du groupe, les technologies qu'ils développent à des produits civils commercialisables. De plus, les emplois chez Thomson Detaxis et Thomson Marconi Sonar sont également menacés par la réorganisation et le recentrage du groupe autour de ses marchés militaires, comme le montre l'exemple des fusions qui ont provoqué, de l'avis des dirigeants de l'entreprise, des dédoublements de postes et ainsi la nécessité de les éliminer, ce qui se traduit concrètement par des mises à pied. Les syndicats estiment que si la main-d'œuvre des établissements Thomson de Brest parvenait à dégager des niches d'activités dans les marchés civils, l'activité économique que ces nouveaux créneaux pourraient générer maintiendrait l'emploi, par effet complémentaire, dans les établissements, tout en réorientant la nature des activités économiques régionales et s'inscrivant ainsi dans une démarche de reconversion.

L'impression générale qui se dégage de ce portrait est que le milieu syndical est cloisonné dans sa réponse à l'enjeu du maintien de l'emploi. Mais les différences de vues semblent être en voie de disparition. En effet, le support des travailleurs d'État de l'Arsenal pour une démarche qui a mobilisé tous les syndicats locaux (Anonyme, 1999d) et qui a mené à l'annonce de l'établissement d'une cellule commerciale de réflexion et de prospection chez DCN tend à montrer que l'idée d'une réorientation des activités de la région fait son chemin dans l'esprit de ceux-là même qui étaient les plus attachés à la défense.

### **L'industrie civile, un acteur imprévu**

Nous avons observé, lors de notre passage à Brest, que la composante navale civile de Brest semble réticente à s'inscrire dans un projet de reconversion régionale endogène. La réparation navale civile fait preuve présentement de beaucoup de dynamisme et elle n'est pas menacée par les restructurations du marché de la défense. Dans la dynamique spécifique de la reconversion, elle fait montre de peu de visibilité et la représentation de ses intérêts dans les divers comités mis en place dans le but de faciliter l'arrimage entre les acteurs est assumée par des organisations intermédiaires, comme la Chambre de commerce et d'industrie.

La connaissance et la pratique des marchés commerciaux des entreprises civiles pourrait être mises à profit dans le cadre d'une stratégie de développement régionale. Mais encore faut-il les convaincre de la pertinence et de l'importance de leur participation à une démarche qui, de prime abord, ne s'adresse pas directement à elles. En effet, que ce soit du point de vue de la reconversion des entreprises de défense, ou de celui de la rupture du lien de dépendance aux marchés militaires, les entreprises civiles ne sont pas directement interpellées par le débat. Implantées dans des marchés distincts, elles opèrent le plus souvent en marge de l'activité militaire, reflétant la dynamique observable à l'ensemble des appareils industriels nationaux, qui a eu tendance à éloigner les pratiques du marché de la défense de celles du civiles et qui obéissaient à leur propre logique.

Toutefois, la division traditionnelle entre les champs civils et militaires de l'industrie navale à Brest n'apparaît pas constituer une donnée immuable. En effet, la Sobrena a participé au premier projet des plates-formes de forage en 1997. Même si elle a refusé d'en assumer la maîtrise d'oeuvre, il s'agissait d'un pas dans la direction d'une coopération. Néanmoins, un établissement de défense fortement soumis à des instances militaires centralisées et disposant de peu de souplesse administrative peut ne pas représenter un partenaire idéal pour la conquête de nouveaux marchés civils. Le peu d'intérêt ressenti par le milieu industriel civil (R.P., 1999) qui continu d'être observé par divers intervenants apparaît être un obstacle à la mobilisation régionale. Soulignons par ailleurs qu'à la réunion du comité d'arrondissement au redéploiement industriel du 19 juillet 1999, où fut annoncé la mise en place de la cellule commerciale chez DCN, diverses personnes sont intervenues quant à la participation du milieu industriel civil dans les activités, notamment Patrick Appéré, délégué syndical CGT-Métallurgie.

Pour ce qui est de la réparation navale civile, il souhaite que l'on joue à l'avenir de façon plus formelle la carte du bassin d'emplois ; cela passe aussi par la confiance et de meilleures relations entre industriels locaux (Comité d'arrondissement au redéploiement industriel et aux restructurations de la défense, 1999, p. 10).

Ce qui nous semble important de retirer de ces brefs exemples est plutôt nuancé. D'un côté, les syndicats semblent avoir réussi à surmonter leurs différences de positions et s'être entendu sur l'opportunité de maintenir l'activité des plates-formes de forage à Brest, ce qui tend à démontrer que l'objectif de diversifier l'activité économique peut

être fédérateur. D'un autre côté, les hésitations du côté civil et le fait que les représentants du militaire soient encore présents à toutes les étapes de prise de décision, comme cela s'est illustré dans le cas de l'établissement de la cellule commerciale chez DCN, tendent à laisser croire que cette mobilisation n'est pas encore assez complète pour rompre définitivement le lien de dépendance à la défense et pour reprendre le contrôle sur la direction du développement.

#### *4.5 Pistes de solutions.*

L'exercice auquel nous venons de procéder a conduit à l'identification des principaux obstacles qui se présentent dans l'implantation d'un projet consensuel de reconversion et de développement régional. Nous avons vu que les principales embûches semblent provenir de la prédominance de la logique et des priorités liées d'une part aux restructurations et d'autre part, à l'emprise directe de l'appareil de défense français dans la région. Toutefois, notre démarche et nos observations nous ont permis de dégager certaines pistes de solutions qui s'offrent à la communauté dans la poursuite de plusieurs objectifs.

##### **4.5.1 Exploiter les outils disponibles**

Une partie de la solution au problème de la dépendance de la région aux activités militaires serait l'émergence d'une économie dynamique et complètement orientée dans le domaine civil. Dans cette perspective, il s'agit de diversifier le tissu industriel brestois, qui, nous l'avons souligné dans le chapitre 3, est peu varié et reste fortement coloré par l'activité des grandes firmes militaires. Cette stratégie permettrait de modifier le ratio activités militaires / civiles de la région et ainsi de la soustraire aux fluctuations des demandes du ministère de la défense. L'enjeu ici est de mettre à profit l'approche de l'État central comme un complément à une démarche de reconversion régionale et d'exploiter les outils et les programmes qui sont mis à la disposition des acteurs dans la poursuite de cet objectif.

Cet aspect est celui que privilégient les mesures d'accompagnement de la Délégation au restructurations (DAR) qui a conçu un certain nombre d'outils et de procédures, notamment le Fonds pour les restructurations de la défense (FRED), dont les régions

peuvent se prévaloir dans leur poursuite du renforcement de l'activité commerciale. En effet, dans l'optique où ces mesures ne s'adressent pas aux unités de production de la défense, elles ne remettent pas en cause le potentiel militaire des sites.

Cette démarche ciblant la reconversion par la diversification territoriale correspond à une toute autre logique que celles des restructurations ou de la diversification des établissements militaires, car contrairement à ce que nous avons analysé plus haut, elle recentre les enjeux du développement économique au niveau de la région. En effet, les deux volets de la mission du FRED remettent aux acteurs locaux l'initiative de l'élaboration des projets et la responsabilité de leur mise en opération, ce que souhaite obtenir la région pour procéder à la reconversion.

Soulignons d'entrée de jeu que la part la plus importante de l'enveloppe du Fonds pour les restructurations de la défense est consacrée aux besoins en financement et en investissement des petites et moyennes entreprises.

Le FRED doit être utilisé, par priorité de manière incitative, pour faciliter et accélérer, en fonction des besoins de financement non couverts par les moyens financiers existants la réalisation d'investissements de modernisation des PMI [...] (France, Délégation aux restructurations, 1993, p. 3).

Cette dimension de l'intervention est prioritaire pour la délégation qui postule ainsi que le développement économique doit se réaliser par la revitalisation des réseaux de PME-PMI dans les marchés civils, puisque les mesures d'accompagnement économique excluent une intervention directe dans les établissements militaires. Il revient donc aux entreprises périphériques à l'activité de défense de formuler et de présenter, sur une base individuelle, des projets éligibles. Nous avons toutefois vu que, dans le cas de Brest, les difficultés liées à l'entrepreneurship régional limitent les possibilités d'accéder à ce type de financement, et que l'émergence d'une nouvelle économie via l'action individuelle des entreprises apparaît présentement incertaine.

Elle n'empêche cependant pas la région d'accéder à l'autre volet des financements du FRED, celui qui est destiné à soutenir l'action collective. En effet, cette partie de la mission du FRED rejoint la volonté d'E3D en ce qui a trait à l'élaboration d'un projet collectif mobilisateur et pourrait même faciliter l'émergence de l'entrepreneurship régional. Elle peut également être pilotée par divers acteurs locaux, comme des

organismes de recherche et de formation ou encore les collectivités territoriales. La DAR s'engage même à ne pas soutenir les projets s'inscrivant dans ces mesures au delà de la phase de lancement, donc de ne pas intervenir dans les conditions et les orientations de leur réalisation.

Les crédits du FRED déconcentrés peuvent être affectés au soutien d'actions collectives concourant au renforcement du tissu industriel local dans un bassin d'emploi, touché par une restructuration, défini ci-dessus, notamment en matière : de connaissance du tissu industriel local; d'équipements collectifs de recherche, d'équipements collectifs d'entreprises; de sensibilisation (notamment de diffusion de l'information) ou de mise en oeuvre d'actions sur un thème précis comme la diversification, la qualité, la normalisation, l'action commerciale, la gestion des ressources humaines, le financement de l'entreprise, la création-transmission d'entreprises ou l'innovation et la technologie (France, Délégation aux restructurations, 1993, p.2).

Le FRED se révèle ainsi être un levier de financement possible et concret à même de supporter une démarche régionale de reconversion du bassin d'emploi, mais qui écarte volontairement de son champ d'action la problématique de l'adaptation des établissements de défense.

D'autres outils de financement s'adressant spécifiquement aux bassins d'emplois affectés par la réorganisation des bases industrielles nationales existent également, confirmant qu'il s'agit bien de l'approche privilégiée par les institutions: ils favorisent eux aussi le financement de l'initiative régionale et la diversification territoriale de l'activité économique, et ils ne sont pas hors de portée régionale.

Mentionnons entre autres le programme Konver, dont certains objectifs, auxquels la Bretagne est éligible, sont complémentaires avec ceux du FRED. En effet, à titre d'exemple, une partie des aides de Konver s'inscrivant au titre du Fonds social européen peut être allouée à des projets conçus pour des travailleurs dont l'emploi est touché par les restructurations de la défense (France, SGA/DAR, 1993(a), p. 3). Pour être obtenues, les subventions européennes doivent s'accompagner d'une aide régionale ou nationale équivalente à 50% des fonds attribués.

Il semblerait que la Bretagne et la zone de Brest auraient bénéficié avantageusement des programmes européens. Ces derniers auraient en effet contribué à la création de 600 emplois dans trois bassins d'emplois, dont Brest (Laude, 1999b). Toutefois, la

Bretagne, en raison de sa prospérité actuelle et de son taux de chômage en régression, et parce qu'elle n'est pas précisément en voie de désindustrialisation, se verra retirer son éligibilité à plusieurs programmes européens, et notamment à Konver. Il s'agit ici de la perte d'un levier potentiel important de financement de la reconversion pour Brest (Laude, 1999a).

Le peu de projets porteurs de reconversion dans la zone brestoise, de même que l'absence d'un net mouvement de transformation des activités tendent à laisser penser que, jusqu'à présent, les aides nationales ou européennes ont été canalisées vers des projets ponctuels qui n'ont pas eu d'effet structurant sur l'ensemble de l'activité économique qui demeure encore fortement axée sur les marchés militaires. Le cas du Technopôle apparaît intéressant à revoir en regard de cette argumentation. Il s'agit en effet d'une structure importante qui pourrait être utilisée dans le cadre d'une démarche de reconversion, si des projets réussissant à allier son expertise et sa mission au besoin réel de diversification des entreprises locales étaient mis de l'avant, ce qui ne transparaît pas présentement.

Ce que nous souhaitons retirer de cette partie de l'analyse c'est qu'en fait, contrairement à bon nombre d'autres expériences de reconversion régionale, ce qui apparaît faire défaut dans la région brestoise n'est pas l'absence de possibilités de financement de projets ou des moyens de leur mise en oeuvre, pouvant constituer ou faire partie d'une démarche de reconversion mais plutôt des initiatives stimulantes du point de vue civil. L'élaboration de projets de développement précis engageant la participation de tous les acteurs, un des aspects privilégié par le groupe E3D dans le cadre de la reconversion, semble une piste très intéressante pour surmonter cette difficulté.

Ceci illustre, selon nous, les problèmes inhérents à la rupture de la dépendance aux marchés traditionnels et peut s'expliquer partiellement par le fait que la démarche est récente. En effet, des outils à même de répondre en partie aux souhaits régionaux existent, mais les difficultés liées à la mobilisation et à l'absence d'une stratégie fédératrice semblent en empêcher l'accès et une utilisation qui permettrait de mener concrètement des actions dans le sens d'une diversification du tissu industriel régional.

#### 4.5.2 Occuper l'espace accessible

Nous avons dégagé de la présentation de l'approche privilégiée par E3D, que la reconversion nécessitait une reprise du contrôle par les acteurs régionaux des orientations du développement économique, pour que ceux-ci soient en mesure de formuler une stratégie de reconversion différente de celle préconisée par l'État central via la DAR qui ne correspondrait que partiellement aux objectifs de la reconversion à Brest. Nous avons également noté les embûches particulières liées à une omniprésence de l'État central dans les affaires économiques de la région, via les institutions militaires et les voies traditionnelles de représentation de l'État central dans les communautés locales.

Cependant plusieurs réformes visant la décentralisation des pouvoirs, dont la plus importante date de 1982, viennent nuancer le portrait de l'ubiquité du pouvoir central. La loi de décentralisation redéfinit en effet la relation entre l'État et les collectivités territoriales.

Cette première loi comprend un nombre limité de mesures, dont l'une est suffisamment capitale pour enclencher une nouvelle dynamique: le transfert du pouvoir exécutif aux présidents des conseils généraux et régionaux met un terme à la prédominance incontestée des préfets dans le système local (D'Arcy, 1993, p. 193).

L'État, par ces réformes, ne s'est pas complètement retiré des affaires politiques des régions et des localités. Invoquant la « solidarité » et la « lutte contre les exclusions », il entend continuer de rester le maître d'œuvre des grandes orientations du pays, et d'y faire participer ses régions (D'Arcy, 1993, p. 195). Dans cet ordre d'idée, soulignons que dans le cadre des mesures d'accompagnement économique des restructurations, c'est le préfet régional qui a pour tâche de procéder à l'évaluation et à la recommandation des projets qui lui sont soumis pour l'obtention de fonds du FRED. Le résultat de cet exercice, qui se fait en partenariat avec d'autres représentants et élus régionaux, est de faire suivre les demandes qui ont reçu une évaluation favorable à la Délégation aux restructurations à Paris qui rend par la suite une décision et octroie les financements.

La loi de décentralisation a tout de même remis aux présidents des conseils généraux et régionaux, un certain nombre de compétences qui étaient auparavant la juridiction exclusive de l'État, et dont certaines s'inscrivent directement dans le champ du développement économique, comme nous l'avons exposé au chapitre trois. Le conseil régional de Bretagne et le conseil général du Finistère siègent d'ailleurs sur le conseil d'administration du Technopôle de Brest-Iroise, à la création de laquelle ils ont également participé. Il s'agit ainsi d'un changement important, même si incomplet et imparfait aux yeux de plusieurs, de la dynamique régionale qui prévaut en France.

Ce qui nous apparaît important de retenir de ce très bref aperçu, c'est que la décentralisation a permis dans une certaine mesure de reformuler le rapport de force entre l'État et les régions. Le pouvoir central conserve la faculté de s'ingérer dans les affaires des régions et de superviser leur action, mais il n'apparaît plus comme le seul et unique maître d'oeuvre de la formulation des politiques et de leurs objectifs. Les collectivités territoriales disposent désormais d'un espace plus important pour intervenir et pour soutenir des projets en matière de développement économique, sauf dans le champ militaire, qui demeure la juridiction exclusive de l'État central.

Une mobilisation régionale en faveur d'un projet collectif de développement pourrait influencer de façon directe les institutions territoriales, qui sont, rappelons-le, composées d'élus. Elle permettrait également de renverser, au moins dans le champ d'intervention civil, la dynamique centralisatrice et ainsi responsabiliser les acteurs locaux quant à leur avenir. Cette dimension est, aux yeux d'E3D, une condition essentielle de la reconversion et de la rupture du lien de dépendance de la région à l'État et aux marchés militaires.

Il est possible d'envisager que la région puisse faire valoir ses points de vue et sa perspective au sein des institutions territoriales dont une partie de la mission consiste justement à valoriser les initiatives locales. Mais jusqu'à présent, ce sont les acteurs du secteur de la défense qui agissent le plus dans le sens d'une diversification des activités du territoire, et on ne semble pas, pour l'heure, voir émerger un nouveau tissu industriel régional complètement indépendant de la composante militaire.

#### *4.6 Conclusion*

L'exposé auquel nous venons de procéder tentait de lier les divers obstacles à la reconversion brestoise aux logiques dans lesquelles ils semblent s'inscrire. Nous avons observé que dans la plupart des cas, ils se rattachent à la prédominance de la logique de l'État central qui privilégie le maintien de la base industrielle de défense et l'ajustement à un nouvel environnement stratégique et économique par des restructurations. C'est donc dire que la dynamique militaro-économique qui prévalait pendant la guerre froide continue de s'imposer à Brest, mais dans un contexte de rationalisations et de diminutions importantes de l'activité économique régionale.

L'évaluation des obstacles nous a toutefois permis de dégager des pistes de solutions pouvant permettre d'entamer la domination de cette dynamique. Si celles-ci correspondent imparfaitement aux objectifs d'une reconversion totale de la zone, elles semblent identifier qu'il reste des avenues à explorer. Nous avons donc tenté de démontrer que certains outils existent et qu'ils sont accessibles aux acteurs brestois. Cependant, ces pistes et ces instruments mettent également en lumière les difficultés de ce qui s'impose comme un enjeu central pour la région, soit sa capacité de concertation et de mobilisation en faveur d'un projet de développement régional..

## Conclusion

La fin de la guerre froide a contribué à amorcer un mouvement de déclin des dépenses consacrées à la défense dans les pays occidentaux. Ce phénomène, combiné à un contexte de préoccupations politiques croissantes quant à la santé de leurs finances publiques, a forcé les États à revoir leurs politiques ainsi que les budgets qu'ils attribuaient à leur appareil militaro-industriel. Le problème de l'adaptation issu d'un nouvel environnement géostratégique et économique a généré de la part des gouvernements des réponses et des stratégies variées qui ont néanmoins en commun le fait de comporter un certain nombre de conséquences sur les territoires nationaux.

Dans un premier temps, les budgets de défense ont pour beaucoup été concentrés dans le financement des secteurs de haute-technologie ainsi que de la recherche et du développement dans les domaines de pointe. Les États ayant souvent utilisé leur dépenses militaires comme une politique industrielle, les rationalisations sont venues miner, en quelque sorte, un des moyens concrets dont ils disposaient dans l'orientation de leur développement économique et dans l'assurance du maintien de leur avance au plan technologique. Dans un deuxième temps, les réductions consenties, notamment dans les budgets d'acquisitions, ont eu comme conséquence directe une diminution des contrats provenant des ministère de défense pour les entreprises formant les bases industrielles militaires. Ces dernières ont eu comme réflexe d'amorcer un mouvement de suppressions de postes pour s'ajuster à cette baisse d'activité. Or, les industries de défense recrutent généralement du personnel plus scolarisé et plus qualifié que les moyennes nationales, et il est également mieux payé. Ceci signifie la mise au chômage de travailleurs compétents et très spécialisés.

De plus, les entreprises militaires sont géographiquement concentrées. Elles tiennent souvent lieu de poumon économique dans les localités où elles sont implantées. En effet, nous avons observé que dans la plupart des cas, les firmes de défense sont non seulement le principal employeur régional, mais leur présence a également favorisé l'apparition de réseaux de sous-traitance dont elles se sont largement servi. En conséquence, l'épineux problème des pertes d'emplois générés par les réorganisations dans le champ de la défense aura tendance à être localisé et à affecter certaines régions

plus durement que d'autres, par des pertes de compétences spécifiques et rares ainsi que par des vagues de mises à pied importantes.

Au cours de l'automne 1998, nous avons eu l'occasion de séjourner dans une région française dont l'activité économique est largement fondée sur le marché militaire national. Dans le contexte actuel, la zone de Brest apparaît en effet particulièrement vulnérable aux divers mouvements de déclin et de délocalisation de l'activité économique traditionnelle tournée vers les marchés militaires. Face à cette situation, plusieurs acteurs brestois souhaitent voir émerger une stratégie de développement qui permettrait de rompre le lien de dépendance qui s'est historiquement établie avec la défense et ainsi d'assurer d'une part, la prospérité économique et d'autre part, la sauvegarde des savoir-faire acquis dans le champ de la défense. Dans cette perspective, la reconversion représente plus qu'un concept visant à décrire ce qui caractérise le passage d'une économie militaire à une économie civile. Il s'agit surtout de l'élaboration d'une stratégie cohérente et planifiée, formulée par les acteurs régionaux, et dont l'objectif est la réutilisation du potentiel et des savoir faire acquis de l'activité de défense dans des domaines de production commerciaux. La région, avec sa dynamique et sa logique propre, devient ainsi le lieu central de la reconstitution du tissu économique et se réapproprie ainsi son avenir.

Or, nous avons vu que la France, en matière d'adaptation, semble vouloir privilégier la dimension sectorielle de l'activité de défense en préférant faciliter l'ajustement des firmes de haute technologies pour les positionner favorablement dans le processus de construction européen et sur les marchés extérieurs, ainsi que pour assurer le maintien d'une industrie sur laquelle elle a largement appuyé son développement technologique. Le gouvernement a toutefois tenu compte de l'emploi dans l'élaboration des politiques de restructurations, en mettant sur pied un certain nombre d'outils visant l'accompagnement des bassins d'emplois touchés par les effets négatifs des réductions budgétaires. Néanmoins, ces mesures ne coïncident qu'imparfaitement avec la volonté brestoise de conserver les compétences spécifiques issues d'une longue pratique des marchés militaires en les orientant vers les marchés civils.

Cette logique de restructurations et d'accompagnement entre donc en contradiction avec l'objectif de reconversion poursuivi par Brest et semble également être un obstacle

majeur à la formulation d'un projet de développement mobilisateur qui permettrait à la région de se détacher des marchés militaires comme moteur de la prospérité économique. L'emprise directe et historique de l'appareil industriel militaire régional s'est traduit par une lourde dépendance, en termes quantitatifs, de l'activité économique régionale aux marchés de la défense, mais également par une certaine forme de dépendance à l'État central comme acteur régional, celui-ci se chargeant du développement économique ainsi que de la définition des tâches, y compris dans le cadre des restructurations. Brest n'étant pas abandonné par la défense, la logique de l'État central ciblant le maintien des activités militaires continue de dominer dans la région et rend difficile l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet de développement endogène.

Ces observations nous amènent donc à vérifier notre hypothèse. À la lumière de ce que nous avons exposé dans ce mémoire, il apparaît effectivement qu'il n'y a pas véritablement de projet collectif de développement à Brest et que la logique qui domine présentement est bien celle des restructurations de la défense préconisée par l'État français. Notre hypothèse de départ s'avère donc juste.

En l'absence d'une position régionale claire et consensuelle en faveur de la reconversion, l'État central français continue d'imposer sa logique à la région de Brest même si, formellement, sa politique est supposée tenir compte des sensibilités régionales.

Toutefois, la réalité n'apparaît pas aussi dramatiquement polarisée que ne le suggère l'analyse. En effet, l'interpénétration des vues et des intérêts se reflètent dans le cadre régional et tendent à laisser croire que le processus actuel de mainmise de l'État sur l'orientation du développement régional n'est pas irréversible. L'exemple de l'établissement d'une cellule commerciale dans le chantier naval montre qu'il est possible que les sensibilités régionales puissent se faire valoir au sein même de l'appareil de défense. La mise en interface des approches a permis de voir émerger des pistes de solutions qui peuvent être prises en considération dans l'élaboration d'une stratégie de développement, malgré les contingences imposées par le contexte politico-

économique. L'utilisation des outils disponibles et la possibilité concrète de reprendre un certain contrôle sur le développement économique dans les institutions territoriales apparaissent comme autant d'avenues à explorer, mais dans un même temps, elles soulèvent directement la question de la capacité de mobilisation de la région.

#### *Portée de l'analyse pour la reconversion*

L'étude de cas à laquelle nous avons procédé tend à souligner les faiblesses des approches théoriques de la reconversion. En effet, aucune n'est entièrement capable de rendre compte de l'ensemble de la dynamique issue d'un processus d'ajustement à un nouveau contexte économique. L'approche nationale privilégiant la réorientation globale des ressources exclut de son champ d'intervention la dimension qualitative des emplois de la défense et la culture organisationnelle spécifique de ce secteur, remettant ainsi en question l'efficacité de son action. L'approche locale, si elle vise précisément l'inverse, ne tient pas compte de l'héritage militaire régional issue notamment des liens particuliers que les établissements auxquels elle s'adresse entretiennent avec l'ensemble des acteurs du territoire ainsi qu'avec l'État central.

L'approche ayant pour fondement la formulation d'un projet fédérateur de développement régional devant conduire à la reconversion semble permettre de rendre compte plus globalement d'une dynamique régionale en intégrant à la fois les dimensions qualitatives et quantitatives de la problématique de l'adaptation à un nouveau contexte économique. Mais l'objectif d'une rupture totale du lien de dépendance à l'activité militaire et à l'État rend difficile la prise en considération dans l'analyse des actions qui, même si elles se font avec la participation des acteurs du secteur de la défense, vont dans le sens d'une plus grande orientation de l'activité régionale vers les marchés civils. La définition de la reconversion qui en fait une démarche planifiée et encadrée cherchant à diminuer de façon globale la dépendance aux marchés militaires apparaît donc plus souple et plus réaliste pour décrire une réalité souvent complexe où les intérêts des divers acteurs ne sont pas systématiquement convergents.

## Bibliographie

- Aerospace Sourcebook 1999.* Numéro spécial *d'Aviation Week & Space Technology*, 11 avril 1999, 480 p.
- Alic, John A. et al. 1992. *Beyond Spinoff*. Boston (Mass.): Harvard Business School Press, 428 p.
- Aminot, Louis. 1996. *Brest face à son avenir*. Brest: Groupe convention pour une alternative progressiste, septembre, 10 p.
- Anonyme. 1999a. « Thomson Detaxis-Brest ; les 90 suppressions d'emplois ramenées à 73 ». *Le Télégramme* (Brest), 11 juin.
- Anonyme. 1999b. « Brest : Thomson se lance dans les radars pour autos ». *Le Télégramme* (Brest), 19 février.
- Anonyme. 1999c. « Aérospatiale Matra. Un géant qui consolide l'aéronautique européenne ». *Air & Cosmos*, no 1697, 2 avril 1999, p. 15-18.
- Anonyme. 1999d. « Brest : 2000 salariés dans les rues ». *Le Télégramme* (Brest), 1 juin.
- Anonyme. 1999e. « Conseil de CUB : l'opposition quitte la salle ». *Le Télégramme* (Brest), 29 juin.
- Anonyme. 1998a. « Thomson-CSF : création de Thomson-CSF Detaxis ». *Le Monde*, 18 décembre.
- Anonyme. 1998b. « Avec Detaxis, Thomson-CSF se prépare aux alliances ». *L'Écho*, 17 décembre.
- Anonyme. 1998c. « Accord Aubry défensif à Thomson Marconi : pas de licenciements pendant 27 mois ». *Le Télégramme* (Brest), 25 septembre.
- Ansquer, Norbert. 1997. *Approche et difficultés de la diversification dans l'industrie électronique de défense à travers une analyse organisationnelle*. Mémoire de DESS en gestion du personnel, Paris: Université de Paris 1, décembre, 121 p.
- Atkinson, Robert D. 1993. « Defense Spending Cuts and Regional Economic Impact: An Overview ». *Economic Geography*, vol. 69, no 2, p. 107-122.
- Ball, Nicole. 1986. « La reconversion de la main-d'œuvre du secteur militaire dans les pays industriels ». *Revue internationale du travail*, vol. 125, no 4, p. 443-464.
- Balme, Richard et al. 1993. « Les politiques territoriales en Europe de l'ouest ». *Revue française de sciences politiques*, vol. 43, no 3, juin, p. 435-469.

- Baumgart, Thierry *et al.* 1996. « The Peace Dividend in France » in Nils Gleditschet *et al.* (Éd.) *The Peace Dividend*. B.V.: Elsevier Science, p. 137-163.
- Beauclair, Nicole. 1998. « L'industrie française d'armement progresse ». *Air & Cosmos*, no 1655, 24 avril 1999, p. 11.
- Bélanger, Yves. 1997. « La reconversion des entreprises militaires : quel rôle pour l'État et comment le Canada peut-il aborder la question? ». *Revue canadienne de science politique*, vol. 30, no 4, p. 689-709.
- Bélanger, Yves *et al.* 1996. *L'industrie de défense du Québec : dynamique et enjeux*. Montréal: Méridien, 92 p.
- Bélanger, Yves et Nicole Desbiens. 1994. *La reconversion et la diversification des entreprises militaires : survol des expériences*. Montréal: UQAM, Groupe de recherche sur la continentalisation, Cahier de recherche 94-2, 18 p.
- Bélanger, Yves *et al.* 1992. *Les défis économiques du désarmement*. Montréal: VLB Éditeur, 189 p.
- Bélanger, Yves. 1998. « Secteur privé et gestion du domaine de défense en Amérique du Nord : la dynamique créée suite à la fin de la guerre froide » in Jean-Paul Hébert (Dir.). 1998. *États et firmes d'armement en Europe*. Paris: École des hautes études en sciences sociales, p.33-46.
- Bischak, Gregory (Éd.). 1991. *Towards a Peace Economy in the United States*. New-York: St-Martin's Press, 248 p.
- Boncoeur, Jean *et al.* 1995. « L'économie de la rade de Brest. Influence du milieu naturel sur l'emploi : essai de quantification ». *Ingénieries*, 1995, p. 119-124.
- Bourlès, Laurent *et al.* 1997. « Industrie de l'armement et système productif local » in CES / CEDEM, *L'économie brestoise. Édition 1997*. Brest: Université de Bretagne occidentale, Faculté de droit et de sciences économiques, p. 25-41.
- Brauer, Jurgen et Manas Chatterji (Éd.). 1993. *Economic issues of disarmament*. New-York: New-York University Press, 372 p.
- Breheny, Michael J. (Éd.). 1988. *Defence Expenditure and Regional Development*. Londres: Alexandre Press, 215 p.
- Brzoska, Michael et Peter Lock (Éd.). 1992. *Restructuring of Arms Production in Western Europe*. New-York: Oxford University Press, 240 p.
- Cady, Jean-Christian. 1996. « Local Government » in Institut International d'administration publique. *An Introduction to French Administration*. Paris: La documentation française, p. 121-132.

- Carmona, Robert. 1998. « Les restructurations de la défense ». *Défense nationale*, vol. 54, octobre, p.178-183.
- Carroué, Laurent. 1994a « Difficile reconversion des industries d'armement ». *Le Monde diplomatique* (Paris), septembre, p. 22.
- Carroué, Laurent.1994b. *La crise des industries militaires en Europe occidentale : la question de la reconversion*. Montréal: UQAM, Groupe de recherche sur la continentalisation, Cahier de recherche 94-5, mars 1994, 45 p.
- Carroué, Laurent. 1993. *Les industries européennes de l'armement*. Paris: Masson, 237 p.
- Casamayou, Jean-Pierre. 1998. « Les PME/PMI face aux restructurations européennes ». *Air & Cosmos*, no 1682, 11 décembre 1998, p. 14.
- Cassidy, Kevin J. 1990. « Economic Conversion : Industrial Policy and Democratic Values ». *Policy Studies Review*, vol. 9, no 4, p. 775-786.
- Centre canadien pour la sécurité mondiale, Groupe diversification de défense 2000. 1994. *Les stratégies gouvernementales de support pour la diversification de l'industrie de défense au Québec*. Québec: Bureau fédéral de développement, 35 p.
- CES / CEDEM. 1997. *L'économie brestoise. Édition 1997*. Brest: Université de Bretagne occidentale, 109 p.
- CES / CEDEM. 1994, *L'économie brestoise. Bilan 1993, perspectives 1994*. Brest: Université de Bretagne occidentale, Faculté de droit et de sciences économiques, 160 p.
- CGT. 1994. « Spécial Arsenal ». *Le Finistère syndicaliste*, octobre 1998, 8 p.
- Chalaye, Marie-Noelle et Thierry Sauvin. [1997]. *Reconversion et système productif local*. Texte ronéotypé, non paginé.
- Chesnais, François (Dir.). 1990. *Compétitivité internationale et dépenses militaires*. Paris: Économica, 245 p.
- Chesnais, François et Claude Serfati. 1992. *L'armement en France : genèse, ampleur et coût d'une industrie*. Luçon (Fr.): Nathan, 208 p.
- Comité d'arrondissement au redéploiement industriel et aux restructurations de la défense. 1999. « Compte rendu du la réunion du 7 juillet 1999 ». Brest: Sous-Préfecture, 7 juillet, 11 p.
- Communauté Urbaine de Brest. 1995. « Dossier diversification et ouverture sur le monde ». *La lettre de Brest*, no 6, p. 3-8.
- Cooper, Julien. 1995. « Conversion is Dead, Long Live Conversion! ». *Journal of Peace Research*, vol. 32, no 2, p. 129-132.

- D'arcy, François. 1993. « Les collectivités locales et la décentralisation » in Dominique Chagnollaud (Dir.). *La vie politique en France*. Paris: Seuil, p. 183-198.
- De Bouard *et al.* [1997]. *Pilotage par le civil de l'industrie électronique en France*. Paris: CGT, Collectif Diversification CGT de Thomson-CSF, 16 p.
- De Penanros, Roland. 1998. « La construction et la réparation navale militaire française ». *La lettre de l'observatoire des transferts d'armements*, juin, 3 p.
- De Penanros, Roland. 1998. « La diversification vers le civil au sein de trois groupes industriels de défense dirigés par l'État » in Jean-Paul Hébert. *États et firmes d'armement en Europe*. Paris: École des hautes études en sciences sociales, p. 117-124.
- De Penanros, Roland. 1997. « Crisis and Conversion in the French Arms Industry. National and Regional Aspects » in R.F. Dundervill *et al* (Éd). *Defense Conversion Strategies*. Pays-Bas: Kluwer Academic Publishers, p.431-448.
- De Penanros, Roland (Dir.). 1995. *Reconversion des industries d'armement. Crise, adaptation sectorielle et développement régional*. Paris: La documentation française, 230 p.
- De Penanros, Roland *et al.* 1994. *États des activités militaires dans la région brestoise et expériences de diversification*. Brest: CES / CEDEM, mai 1994.
- De Penanros, Roland et Claude Serfati. 1998. « Comparing Regional Conversion Issues in a Country with Strong Centralized Defense Industry : the French Case », *International Regional Science Review*, [article à paraître].
- De Vestel, Pierre. 1993. *L'industrie européenne de l'armement: recherche, développement technologique et reconversion*. Bruxelles: GRIP-Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 178 p.
- « Dossier privatisation de Thomson ». 1997. *Numéro spécial Damoclès*, no 72, premier trimestre, p. 1-15.
- Dumas, Lloyd J. 1993. « The Macroeconomic and Political Structure of Economic Conversion » in MacCorquodale, Patricia L. *et al.* (Éd). *Engineers and Economic Conversion*. New-York: Springer - Verlag, p. 23-40.
- Durupt, Vincent. 1999a. « À l'Arsenal de Brest, les espoirs décus de la diversification industrielle ». *Le Monde*, 21 mai.
- Durupt, Vincent. 1999b. « La Sobrena, premier garage français ». *Le Télégramme* (Brest), 5 janvier.
- Durupt, Vincent. 1999c. « Plates-formes pétrolières: 50% de travail en plus ». *Le Télégramme* (Brest), 25 juin.

- Faramazian, R. et V. Borisov. 1993. « Two Approaches to Military Economy and Conversion ». *Problems of Economic Transition*, vol. 36, no 8, p. 42-57.
- Ferembach, Catherine. 1996. *La reconversion de l'industrie militaire en France*. Mémoire de maîtrise. Montréal: Université du Québec à Montréal, 139 p.
- Ferembach, Catherine. 1994. *L'enjeu du désarmement et le problème de l'emploi : un portrait de la situation*. Montréal: UQAM, Groupe de recherche sur la Continentalisation, Cahier de recherche 94-3, 18 p.
- Fontanel, Jacques. 1995. *Les dépenses militaires et le désarmement*. Paris: Publisud, 137 p.
- Fontanel, Jacques. 1994. *La Conversion économique du secteur militaire*. Paris: Économica, 112 p.
- Fontanel et al. 1992. *Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'assemblée générale à sa dixième session extraordinaire*. New-York: Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, août.
- Fontanel, Jacques et Louis Pilandon. 1992. « Consequences of the French arms export crises » in Brzoska et Lock (Éd.). *Restructuring of Arms Production in Western Europe*. Oxford: Oxford University Press, 1992, p. 108-117.
- France. 1994. *Livre blanc sur la défense 1994*. Paris: 10/18, 263 p.
- France. Ministère de la défense. 1997. *Modalités d'emploi des crédits déconcentrés du fonds pour les restructurations de la défense (chapitre 66-50 article 40 du budget de la défense) par les préfets institués ordonnateurs secondaires*. Circulaire non-numérotée, mai, 11 p.
- France. Ministère de la défense. 1992. *Circulaire relative aux modalités d'emploi des crédits concentrés du Fonds pour les restructurations du ministère de la défense*. Circulaire no. 2-0017 DEF/SGA/DAR, 14 janvier, 10 p.
- France. Sénat. 1998. « M. Alain Richard présente devant les sénateurs les restructurations de la défense pour la période 2000-2002 ». Communiqué de presse, 8 juillet.
- France. Sénat. 1998a. « M. Alain Richard présente devant les sénateurs les conclusions de la revue des programmes d'équipement militaire ». Communiqué de presse, 21 avril.
- Galy-Dejean, René. 1993. *La crise des industries de défense*. Paris: Commission de la défense, Rapport d'information à l'Assemblée nationale no 552, 64 p.
- Gansler, Jacques. 1989. *Affording Defense*. Cambridge (Mass.): MIT Press, 417 p.

- Goldstein, Nance. 1991. « Defense Spending as Industrial Policy : The Impact of Military R&D on the US Software Industry » in Bischak, Gregory (Ed.). 1991. *Towards a Peace Economy in the United States*. New-York: St-Martin's Press, p. 29-56.
- Gordon, Suzanne et Dave McFadden. 1984. *Economic Conversion*. Cambridge (Mass.): Ballinger, 257 p.
- Goudie, Ian S. 1997. « La restructuration des industries de défense au Royaume-Uni » in GRIP. 1997. *Mémento défense-désarmement 1997. L'Europe et la sécurité internationale*. Bruxelles: GRIP-Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, p. 251-260.
- GRIP - Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité. 1993. *L'industrie européenne de l'armement: recherche, développement technologique et reconversion. Rapport préliminaire*. Luxembourg : Parlement européen, 47 p.
- GRIP. 1995/96. *Mémento défense-désarmement 1995/96. L'Europe et la sécurité internationale*. Bruxelles: GRIP-Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 256 p.
- GRIP. 1997. *Mémento défense-désarmement 1997. L'Europe et la sécurité internationale*. Bruxelles: GRIP-Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 264 p.
- Groupe de travail redéploiement industriel. 1996. *Restructurations de la défense*. Brest: Texte ronéotypé, 17 décembre, 13 p.
- Groupe E3D. 1997a. *La lettre du Groupe E3D*. Octobre, no 5, 4 p.
- Groupe E3D. 1997b. *La lettre du Groupe E3D*. Avril, no 4, 8 p.
- Groupe E3D. 1995. *La lettre du Groupe E3D*. Octobre, no 1, 4 p.
- Hébert, Jean-Paul et Laurence Nardon. 1999. *Concentration des industries d'armement américaines : modèle ou menace?* Paris: École des hautes études en sciences sociales, 154 p.
- Hébert, Jean-Paul (Dir.). 1998. *États et firmes d'armement en Europe*. Paris: École des hautes études en sciences sociales, 144 p.
- Hébert, Jean-Paul. 1995. *Production d'armement. Mutations du système français*. Paris: La documentation française, 221 p.
- Hébert, Jean-Paul. 1995. « Facteurs d'évolution des firmes françaises d'armement » in Latham et Hooper (Ed.). *The Future of the Defence Firm: New Challenges, New Direction*. Amsterdam: Kluwer Academic Publishers, p. 133-146.

- Hébert, Jean-Paul. 1994. *Problématique et situation de la reconversion en France*. Montréal: UQAM, Groupe de recherche sur la continentalisation, Cahier de recherche 94-4, mars, 33 p.
- Hébert, Jean-Paul. 1991. *Stratégie française et industrie d'armement*. Paris: Fondation pour les études de défense nationale, 395 p.
- Hébert, Jean-Paul et Roland de Penanros. 1995. « The Role of the State in French Defence Industry Conversion ». *Defence and Peace Economics*, vol. 6, p. 207-220.
- Hébert, Jean-Paul. 1995. « Fin de la régulation administrée du système de production d'armement » in De Penanros, Roland (Dir.). 1995. *Reconversion des industries d'armement. Crise, adaptation sectorielle et développement régional*. Paris: La documentation française, p. 161-176.
- Initiative communautaire Konver. *Proposition de programme pour Brest*. Texte ronéotypé, non daté, 10 p.
- Isnard, Jacques. 1998. « Défense: professionnalisation et respect des engagements: un recalage par rapport à la programmation ». *Le Monde*, 11 septembre.
- ISOGROUP et GRIM. 1995. *Diversification and Dual-Use in Defence-Related Technologies*. Rapport préparé pour Industrie Canada. Montréal: mars, 76 p.
- Janecke, Ron. 1997. « Small business big gainer after defense conversion ». *St-Louis Business Journal*, 8 décembre, non paginé.
- Jospin, Lionel. 1997. « La politique de défense de la France ». *Défense nationale*, vol. 53, novembre, p. 3-14.
- Kapstein, Ethan Barnaby. 1992. *The Political Economy of National Security*. New-York: McGraw-Hill, 232 p.
- Lamoricière, Julien. 1998. « Budget d'équipement des armées : au-delà des dividendes de la paix ». *Défense nationale*, vol. 54, août-septembre, p.181-188.
- Laude, Yannick. 1999a. « Aide aux régions : Bruxelles va changer de cap - 2ème partie ». *Le Télégramme* (Brest), 18 février.
- Laude Yannick. 1999b. « Aide aux régions : Bruxelles va changer de cap - 1ère partie ». *Le Télégramme* (Brest), 17 février.
- Le Goff, Myriam *et al.* 1997. « Le devenir des jeunes issus de l'enseignement supérieur » in CES / CEDEM, *L'économie brestoise. Édition 1997*. Brest: Université de Bretagne occidentale, Faculté de droit et de sciences économiques, p. 94-109.
- Le Nouail *et al.* 1996. « The role of local plants in conversion strategy definition for industrial groups in the arms industry : the case of Brest » in Fontanel et Chatterji, *Arms spending, Development and security*. Nouvelle - Delhi, Texte non-paginé, 15 p.

- Le Nouail, Marie-Noelle et Thierry Sauvin. 1996. « Is territory a factor in the conversion of military activities? The case of Brest ». *Defence and peace economics*, vol. 7, p. 61-73.
- Lewis, J.C.A. 1998. « French Industry Faces a Sea Change ». *Jane's Defence Industry Report*, mai, 1 p.
- Lignières-Cassou, Martine. 1998. *Réussir la diversification des industries de défense : un enjeu économique et territorial*. Rapport d'information soumis à l'Assemblée nationale. Paris: Sager, 161 p.
- Lovering, John. 1993. « Restructuring the British Defence Industrial Base after the Cold War. Institutional and Geographical Perspectives ». *Defence Economics*, vol. 4, p. 123-139.
- MacCorquodale, Patricia L. et al (Éd.). 1993. *Engineers and Economic Conversion*. New-York: Springer - Verlag, 273 p.
- Malecki, Edward J. et Lois M. Stark. 1988. « Regional and Industrial Variation in Defence Spending: Some American Evidence » in Michael J. Breheny (Éd.). 1988. *Defence Expenditure and Regional Development*. Londres: Alexandre Press, p. 67-101.
- Mampaey, Luc. *La politique française de restructuration de la défense*. GRIP (Bruxelles), non daté, site internet <http://www.ib.be/grip/eco/conv/polfran.html>.
- Marcadon, Jacques et David Pinder. 1997. « Geostrategy, Naval Ports and Local Economic Development : Brest in an Era of Strategis Reappraisal ». *Marine Policy*, vol. 21, no 4, p. 391-408.
- Markusen, Ann et Joel Yudken. 1992. *Dismantling the cold war economy*. États-Unis: Basic Books, 314 p.
- Melman, Seymour. 1988. *The Demilitarized Society*. Montréal: Harvest House, 132 p.
- Mérindol, Valéry. 1998. « Les enjeux d'une politique industrielle européenne de défense ». *Défense nationale*, vol. 54, octobre, p. 48-57
- Pages, Erik. R. 1996. *Responding to Defense Dependence*. Londres: Praeger, 191 p.
- Parlement européen. 1993. *L'industrie européenne de l'armement: recherche, développement technologique et reconversion. Scientific and technological options assessment*. Rapport préliminaire. Luxembourg : Directeurat général pour la recherche, juin 1993, 47 p.
- Paukert, Lisa et Peter Richards (Éd.). 1991. *Defence Expenditure, Industrial Conversion and Local Employment*. Genève: International Labour Office, 228 p.

- Peattie, Lisa R. 1988. « Economic Conversion as a set of Organizing Ideas ». *Bulletin of Peace Proposals*, vol.19, no 1, p.11-20.
- Perez, René. 1999, « Thomson Marconi Sonar décroche un gros contrat ». *Le Télégramme* (Brest), 6 février.
- Picart, Joel. 1999. « Menaces sur l'emploi à Thomson ». *Le Télégramme* (Brest), 20 janvier.
- Quilès, Paul et Guy-Michel Chauveau. 1997. *L'industrie de défense française : quel avenir?* Rapport d'information soumis à l'Assemblée nationale. Paris: Sager, 228 p.
- R.P. 1999. « Offshore: le « trouble » de la CCI ». *Le Télégramme* (Brest), 17 juin.
- Région Bretagne. [1994]. *Programme européen objectif 2 : reconversion industrielle 1994-1996*. Rennes: Région Bretagne, 92 p.
- Renner, Michael. 1992. *Economic Adjustment after the Cold War*. Genève: UNIDIR, 261 p.
- Roberts, Adam. 1991. « Concepts et méthodes en matière de conversion ». *Désarmements*, vol. 14, no 1, p. 78-103.
- Rocco, Anne-Marie. 1998. « Thomson-CSF supprime 4 000 emplois dont 3 000 en France ». *Le Monde*, 21 décembre.
- Rogers, Vaughan. 1998. « Devolution and economic development in France ». *Policy and Politics*, vol. 26, no 4, octobre 1998, p. 417-437.
- Scaringella, Jean-Louis. 1998. *Les industries de défense en Europe*. Paris: Économica, 269 p.
- Schméder, Geneviève. 1997. « France » in Kaldor et Schméder (Éd.). *The European Rupture*. Cheltenham (UK): United Nations University Press, p. 79-116.
- Serfati, Claude. 1996. *Les industries européennes d'armement*. Paris: La documentation française, 196 p.
- Serfati, Claude. 1992. « Reorientation of French companies » in Brozka et Lock (Ed.). *Restructuring of Arms Production in Western Europe*. Oxford: Oxford University Press, p. 97-107.
- Silverberg, David. 1994. « Global Trends in Military Production and Conversion ». *ANNALS, AAPSS*, septembre, vol. 535, p. 122-130.
- SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute). 1998. *SIPRI Yearbook. 1998: Armaments, Disarmament and International Security*. Oxford: Oxford University Press, 830 p.

- Sparaco, Pierre. 1999. « Thomson-CSF Questions Consolidation Fervor ». *Aviation Week & Space Technology*, 29 mars 1999, p. 74.
- Sparaco, Pierre et Michael Taverna. 1998. « France Softens Consolidation Stance ». *Aviation Week & Space Technology*, 8 juin 1998, p. 26-27.
- Tanguy, Jean-Marc. 1998. « France's programme review : in the middle of the Rubicon ». *Defence Systems Daily*, 28 mai, 5 pages. Site internet : <http://defence-data.com/current>.
- Taylor, Trevor. 1998. « Le contrôle du gouvernement britannique sur le secteur des industries de défense » in Jean-Paul Hébert (Dir.). *États et firmes d'armement en Europe*. Paris: École des hautes études en sciences sociales, p. 73-82.
- Technopôle Brest-Iroise. 1997. *Plaquette de présentation du Technopôle*. juillet.
- V.L. 1999. « Réduction des effectifs : menaces de conflit chez Thomson-Detexis ». *Le Télégramme* (Brest), 20 février.
- Van Scherpenberg, Jens. 1998. « Le rôle de l'État dans les armements. La situation en Allemagne » in Hébert, Jean-Paul. *États et firmes d'armement en Europe*. Paris: École des hautes études en sciences sociales, p. 83-88.
- Voisard, J. et F. Lavallard (dir.), 1997, *L'investissement public et les acteurs du développement régional. Volume 2. Analyses régionale Alsace, Aquitaine et Bretagne*, Paris, La documentation française, 376 p.
- Welch, C.E. 1993. « Laissez-Faire Follies », *Society*, vol. 30, no 4.
- Willeman, Laurent. 1997-1998. *Industrie de défense et économie locale: la Délégation Générale pour l'Armement et les zones économiques de Toulon et de Brest*. Aix-en-Provence: DEA histoire militaire, défense et sécurité, Institut d'études politiques, 130 p.
- Zaks, Arié. 1992. *Diversification et reconversion de l'industrie d'armement*. Bruxelles: GRIP-Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 72 p.

- **Sites internet consultés**

- Site officiel du Conseil régional de Bretagne:

www.region-bretagne.fr

- Site officiel du Conseil Général du Finistère:

www.cg29.fr

- Site de la compagnie Thomson-CSF:

www. thomson-csf.com

- Site officiel du ministère de la Défense de la France:

www.defense.gouv

- Site du Technopôle de Brest-Iroise:

www.geris.thomson-csf.com/sitefr/brest.htm

- Site de l'Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP):

www.ib.be/grip

- Site du quotidien de Brest *le Télégramme*:

www.bretagne-online.com